

2025

RAPPORT ANNUEL



LETTRE À LA MINISTRE

Madame Malaya Marcelino
Ministre du Travail et de l'Immigration
Palais législatif, bureau 156
450, Broadway, Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter notre rapport annuel 2025 et notre plan quinquennal conformément aux dispositions de la *Loi sur les accidents du travail*. Le rapport porte sur la période de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Il contient les états de compte requis en vertu de la Loi.

Le tout respectueusement soumis.

Colin S. Robinson

Président du conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

5	À propos	28	Sécuriser le système pour l'avenir
6	Message du président du conseil d'administration	30	Statistiques et mesures
8	Message de la présidente et première dirigeante	34	Bureau des pratiques équitables
10	Conseil d'administration et comités du conseil	40	Rapport financier
11	Vision, mission et valeurs	43	Rapport de gestion
12	Créer une culture de travail sécuritaire	52	Performance financière
16	Favoriser la réussite des retours au travail	58	Gestion des risques
20	Offrir des services fiables	60	Plan quinquennal
24	Assurer la croissance de notre personnel	76	États financiers audités

À PROPOS

La Commission des accidents du travail du Manitoba (la « WCB ») est une société constituée en vertu d'une loi qui offre un régime d'assurance invalidité et d'assurance accident du travail à l'intention des travailleurs et des employeurs.

Financée collectivement par les employeurs, la WCB fait la promotion de lieux de travail sains et sécuritaires; facilite le rétablissement et le retour au travail; assure la prestation de services d'indemnisation bienveillants et attentionnés aux travailleurs et employeurs; et veille à la gestion responsable du système d'indemnisation des travailleurs du Manitoba.

Services et prestations pour les travailleurs blessés

Si des gens se blessent ou tombent malades en raison de leur emploi, la WCB est là pour aider. Nous offrons une vaste gamme de services pour venir en aide aux travailleurs blessés et faciliter un retour au travail sécuritaire et convenable. Parmi les services et les prestations que nous offrons, notons :

- le remplacement des pertes de revenu;
- le paiement des traitements médicaux et des médicaments;
- le recyclage professionnel;
- des paiements forfaitaires en cas de déficience permanente;
- le soutien financier du conjoint et des enfants en cas de décès au lieu de travail.

Dans le cadre de l'engagement de la WCB à l'égard de la fiabilité des services et de l'équité des processus, les travailleurs blessés, les personnes à leur charge et les employeurs peuvent communiquer avec le Bureau des pratiques équitables. Le Bureau assume le rôle d'ombudsman interne et s'emploie à assurer l'usage de pratiques équitables à la WCB. Des renseignements additionnels se trouvent sur notre site Web au : www.wcb.mb.ca/fr/coordonnees/bureau-des-pratiques-equitables.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2025, le conseil d'administration a maintenu le cap sur sa responsabilité fondamentale consistant à protéger la stabilité et l'intégrité à long terme du système d'indemnisation des travailleurs du Manitoba. Toutes ses décisions ont été prises à la lumière de son engagement à servir les travailleurs et les employeurs aujourd'hui, tout en préservant un système résilient pour l'avenir.

Une première priorité pour l'année a été de préparer la WCB à la modernisation de ses systèmes. Le conseil a soutenu une approche disciplinée à l'égard de l'atténuation des risques liés aux technologies de l'information, en insistant sur la solidité des systèmes de gouvernance, de sécurité et de base. Ce travail préparatoire place l'organisation en bonne position par rapport aux initiatives numériques à venir et permet de faire en sorte que la modernisation renforcera la prestation de services tout en protégeant la fiabilité et l'intégrité des données.

En 2025, le conseil a aussi approuvé des mises à jour ciblées des politiques à des fins de clarté et d'uniformité, notamment la mise au point des politiques Processus décisionnel et Révisions, et la modification de la politique Protection et divulgation des renseignements et accès à ceux-ci. Les modifications apportées à la politique Affectation des employeurs aux catégories d'industrie traitaient des éléments à prendre en compte dans le cadre des futurs mégaprojets, et soutenaient une classification équitable et prévisible des employeurs dans une économie changeante.

La gestion financière saine demeure au cœur de nos travaux. Malgré l'incertitude économique, le fonds de placement de la WCB est demeuré stable et a généré de bons rendements, reflétant une gestion et une surveillance prudentes. Ces résultats, combinés à des activités efficaces, ont permis à la WCB de maintenir le taux de cotisation moyen le plus bas au Canada, et

de soutenir la durabilité à long terme pour les travailleurs et les employeurs.

Nous trouvons encourageant de constater une amélioration de l'engagement des employés et une croissance de la confiance à l'égard de la direction. Il est essentiel d'avoir une main-d'œuvre solide pour fournir des services de haute qualité et faire progresser nos priorités stratégiques, et nous sommes grandement reconnaissants du dévouement et du professionnalisme de notre personnel.

La prévention demeure une priorité fondamentale. En octobre, nous avons terminé la charte de prévention conjointement avec nos partenaires de prévention, établissant un cadre commun de responsabilisation, de communication et d'harmonisation aux fins de l'exécution de notre mandat de prévention.

Au nom du conseil d'administration, je remercie sincèrement notre présidente et première dirigeante, Catherine Skinner, le comité de haute direction et tous les employés de la WCB pour leur travail acharné, leur leadership et leur engagement à l'égard de ce service public vital.

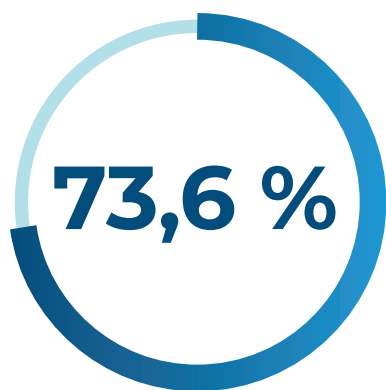
Ensemble, nous demeurerons déterminés à bâtir une organisation fiable, durable et réactive qui répond aux besoins de la population manitobaine d'aujourd'hui et de demain.

Colin S. Robinson

Président du conseil d'administration

Nos clients

Pourcentage de la main-d'œuvre assurée



Employeurs inscrits

40 389



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE

Cette année, la Commission des accidents du travail du Manitoba a réalisé d'importants progrès et a poursuivi sur sa lancée dans l'ensemble de ses activités. Ensemble, nous avons poursuivi des initiatives qui ont consolidé nos services aux travailleurs et aux employeurs, amélioré les systèmes et les capacités internes qui soutiennent notre réussite à long terme, et renforcé la sécurité et le respect dans notre lieu de travail.

Partout dans l'organisation, les équipes ont collaboré pour améliorer la prestation de services, accroître l'apprentissage et le perfectionnement, solidifier les partenariats et garantir que nos programmes continuent de répondre aux besoins changeants de la main-d'œuvre du Manitoba. Ces efforts témoignent de notre engagement commun à l'égard de la prévention, du rétablissement et de la durabilité, ainsi qu'à l'égard de l'exécution de notre mandat avec intégrité et attention.

En 2025, nous avons concentré nos efforts sur les blessures psychologiques et la sécurité psychologique. En établissant des structures de fondation, nous avons jeté les bases pour mieux soutenir le rétablissement et le retour au travail de façon sécuritaire, durable et en temps opportun partout dans la province.

Nous avons aussi renforcé la sécurité et le respect dans notre lieu de travail en mettant en place un code de conduite à l'intention des clients et des intervenants. Cette politique, soutenue par de la formation et des explications claires, aide à favoriser les interactions positives. Elle assure un environnement plus sûr pour les employés et les personnes que nous servons, ce qui est une composante essentielle d'une organisation saine et hautement performante.

Le leadership et le travail d'équipe solides ont étayé les progrès dans tous les secteurs de l'organisation. Les investissements dans le développement du leadership, la planification de la relève et la formation ont permis d'accroître notre capacité à composer avec la complexité et à fournir des résultats de haute qualité constants. Une culture de collaboration, de responsabilisation et d'amélioration continue s'est ajoutée à ces efforts.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le dévouement, le professionnalisme et l'engagement de nos employés. Je remercie sincèrement tous les membres du personnel de l'organisation pour l'attention, l'expertise et les efforts dont ils font preuve dans leur travail tous les jours. Ces contributions apportent des changements concrets dans la vie des travailleurs, des employeurs et des collectivités partout au Manitoba.

Pour l'avenir, nous poursuivrons la consolidation de cette fondation solide, continuerons d'évoluer et d'innover, et travaillerons ensemble pour soutenir les lieux de travail sécuritaires, sains et durables.

Catherine Skinner

Présidente et première dirigeante



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS DU CONSEIL

En tant que gestionnaire de la Caisse des accidents, le conseil d'administration planifie l'avenir du système d'indemnisation des travailleurs. Le conseil d'administration établit l'orientation stratégique de la WCB, conçoit les politiques en matière d'indemnisation, de réadaptation, d'évaluation, de prévention et de placement des fonds au sein du portefeuille de placement. Il procède aussi au suivi des progrès dans ces domaines critiques.

Conformément à la loi, le conseil d'administration se compose de dix (10) membres nommés par le gouvernement du Manitoba en consultation avec les travailleurs, les employeurs et le public. La représentation multilatérale comprend un président indépendant, trois représentants des travailleurs, trois représentants des employeurs et trois représentants de l'intérêt public. La personne occupant le rôle de président et premier dirigeant est membre du conseil d'administration, mais n'a aucun droit de vote.

Président du conseil d'administration

Colin S. Robinson

Présidente et première dirigeante

Catherine Skinner

Représentants des travailleurs

Jean-Guy Bourgeois

Marie Buchan

Marc Lafond

Représentants des employeurs

Ron Koslowsky

Chris Lorenc

Yvette Milner

Représentants de l'intérêt public

Louise Rowlands

Glenn Hildebrand

Louise Simbandumwe

COMITÉS

Comité de vérification

Yvette Milner, Marie Buchan, Louise Rowlands, Doug Einarson*, Scott Greenlay*, Mark Giesbrecht*

Comité des finances

Ron Koslowsky, Louise Simbandumwe, Marc Lafond

Comité de gouvernance

Jean-Guy Bourgeois, Glenn Hildebrand, Chris Lorenc

Comité de placement

Ron Koslowsky, Louise Simbandumwe, Marc Lafond, Brett Becker*, Michael Kurtas*, Nestor Theodorou*

*Membre externe du comité

Les personnes occupant les postes de président du conseil d'administration et de président et premier dirigeant sont aussi membres de tous les comités. Pour obtenir une description des responsabilités de chaque comité, consultez les mandats publiés sur notre site Web : www.wcb.mb.ca/fr/conseil-dadministration-gouvernance-et-haute-direction.

NOS DIRIGEANTS

COMITÉ DE HAUTE DIRECTION

Notre comité de haute direction surveille l'orientation stratégique de la WCB et dirige notre groupe diversifié d'employés qui concrétisent la vision de la WCB, soit *Un Manitoba plus sécuritaire qui favorise la prévention et le retour au travail.*

Présidente et première dirigeante

Catherine Skinner

Vice-président, Services généraux et de conformité

Brad Janzen

Vice-présidente, Relations gouvernementales, Communications d'entreprise et Gestion des documents

Candace Crossland

Vice-président, SAIN et SAUF au travail Manitoba

Dave Kramer

Vice-présidente et directrice financière

Leslie Anne Hurley

Vice-président, Ressources humaines

Merrilee Allan

Vice-présidente, Services d'indemnisation

Nancy Harley

Vice-président, Stratégie, Innovation et Analyse

Renzo Borgesa

Vice-président et directeur de la technologie

Vince Jordan

Avocat général

Anthony Guerra

NOTRE VISION

Un Manitoba plus sécuritaire qui favorise la prévention et le retour au travail.

NOTRE MISSION

Nous fournissons à nos clients des services de valeur en matière d'assurance, de prévention, d'indemnisation et de retour au travail, tout en préservant l'intégrité du système.

NOS VALEURS

Intégrité : Nous traitons nos intervenants de manière juste et honnête tout en nous montrant responsables et transparents.

Sollicitude : Nous comprenons les besoins uniques de nos clients et les traitons avec compassion, dignité et respect.

Innovation : Nous travaillons constamment à rendre nos systèmes plus réactifs, efficaces et efficaces.

Collaboration : Nous travaillons de pair avec nos intervenants pour concrétiser notre vision.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Créer une culture qui tient compte des principes véhiculés par SAIN et SAUF au travail : Réduire le nombre et la gravité des blessures.

Favoriser la réussite des retours au travail : Réduire les jours d'absence et améliorer l'expérience de retour au travail.

Offrir des services fiables : Fournir des services équitables, clairs, uniformes et efficaces.

Assurer la croissance de notre personnel : Attirer du personnel, le maintenir en poste et assurer son perfectionnement afin qu'il puisse répondre à l'évolution de nos besoins.

Sécuriser le système pour l'avenir : Assurer la stabilité financière et préparer nos systèmes face au changement et à la modernisation.

Créer une culture de travail sécuritaire

Lorsque la santé et la sécurité sont placées à l'avant-plan des pratiques en milieu de travail, les répercussions sont immédiates et de grande portée. Le nombre de blessures baisse, les travailleurs se sentent en sécurité et reconnus, et les organisations voient un accroissement de la productivité, une diminution des coûts et une amélioration de la stabilité générale. Une mentalité axée sur la sécurité ne fait pas que protéger les particuliers, elle crée la base pour une main-d'œuvre résiliente et un Manitoba plus fort.

En faisant avancer des initiatives clés, en renforçant les programmes et les partenariats, et en élargissant notre portée dans toute la province, nous avons poursuivi sur notre lancée pour offrir des lieux de travail plus sécuritaires et de meilleurs résultats à tous les Manitobains. Cet engagement à l'égard de la prévention et du bien-être en milieu de travail a orienté notre travail tout au long de 2025.

Ces progrès se sont reflétés dans les efforts continus que nous avons déployés pour accroître l'accès à de la formation en milieu de travail de haute qualité dans la province. Depuis le lancement du portail de formation SAIN et SAUF au travail Manitoba en mai 2023, nous y ajoutons constamment des fournisseurs de formation et des offres. En 2025, 36 280 apprenants ont suivi de la formation offerte dans le portail.

Nous avons ajouté les modules « Fondements de la WCB » et « Fondements du retour au travail » au portail de formation, offrant aux utilisateurs une base claire et cohérente pour mieux comprendre le système d'indemnisation des travailleurs. Ces modules aident les travailleurs, les employeurs et les partenaires à prendre connaissance de leurs responsabilités essentielles, à améliorer les pratiques de signalement et de retour au travail, et à renforcer la culture de sécurité générale au Manitoba.

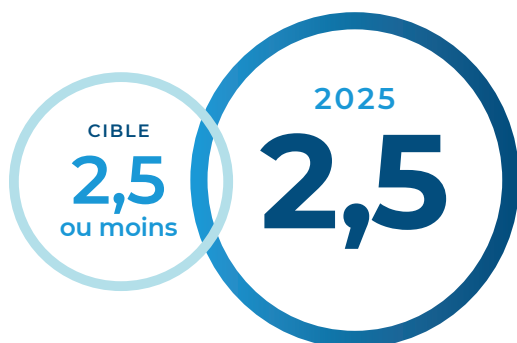
En 2025, nous avons aussi adopté plusieurs nouvelles normes de formation visant à encourager l'élaboration de nouveaux cours et matériel de formation. Ces normes portaient notamment sur la manipulation sécuritaire des patients, le processus d'inventaire de l'amiante, les premiers soins en lieu de travail et les procédures de verrouillage.

Nous continuons d'accroître nos investissements dans la sécurité psychologique. Nous avons créé des ressources pour aider les lieux de travail à réaliser des évaluations des risques psychologiques, à établir les priorités parmi les facteurs de risque et à mettre en œuvre des stratégies de contrôle efficaces. Dans un contexte où les blessures et les exigences en milieu de travail évoluent constamment, la sécurité psychologique demeure un enjeu crucial, tant pour prévenir les blessures psychologiques que pour soutenir le retour au travail dans des situations complexes. Les outils, la formation et l'orientation sont essentiels pour protéger les travailleurs, soutenir les employeurs et prévenir les dommages.

Il demeure aussi très important de valider la qualité de la formation et des programmes de sécurité. La désignation Certifié, SAIN et SAUF au travail et les programmes de formation SAIN et SAUF au travail validés contribuent à réduire les risques, et cette formation de qualité favorise l'adoption de comportements de sécurité dans les lieux de travail au Manitoba.

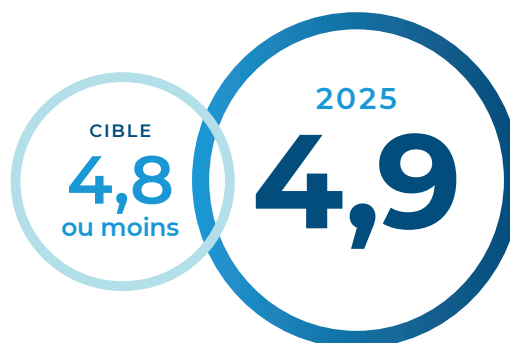
Taux de blessures avec arrêt de travail

(par 100 travailleurs à temps plein)



Taux global de blessures

(par 100 travailleurs à temps plein)



En octobre, nous avons signé une charte de prévention, établissant une compréhension commune entre les principaux partenaires de prévention quant à nos rôles, à nos responsabilités et à nos engagements collectifs. La charte agit comme un appel à l'action provincial invitant les organismes à adopter des normes de sécurité et des pratiques exemplaires uniformes. Elle consolide la collaboration, renforce l'harmonisation stratégique et assure le maintien de la prestation efficace et efficiente des services de prévention.

La Conférence du leadership du comité annuelle de SAIN et SAUF au travail Manitoba a rassemblé près de 800 participants, reflétant la constance des progrès réalisés dans l'accroissement de la sensibilisation et de l'engagement. Cependant,

nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire pour réduire les blessures au travail et gérer les risques émergents.

Nous croyons qu'il sera essentiel que tous nos partenaires de prévention sachent s'adapter aux changements rapides. La nature évolutive des blessures, combinée aux avancements technologiques, comme l'intelligence artificielle, continue de refaçonner les lieux de travail et la main-d'œuvre. Il sera essentiel de maintenir une longueur d'avance sur ces changements en rehaussant le niveau de qualification du personnel, en affinant les stratégies et en consolidant les partenariats dans le cadre de nos efforts pour rendre la province plus sécuritaire et plus résiliente.

Pourcentage de la masse salariale assurée par la WCB ayant la désignation Certifié, SAIN et SAUF au travail

CIBLE

25 %

2025

24 %

Pourcentage de la masse salariale assurée par la WCB bénéficiant d'un programme de sécurité propre aux industries

CIBLE

65 %

2025

55 %





Favoriser la réussite des retours au travail

Les retours au travail réussis profitent à tous. Les travailleurs retrouvent de la stabilité, les employeurs conservent leurs précieux talents et la communauté dans son ensemble subit moins de perturbations du fait que les lieux de travail se renforcent. À la WCB, le soutien des retours au travail réussis se traduit par une collaboration étroite avec les travailleurs, les employeurs, les fournisseurs de soins de santé et les experts de l'industrie pour que le rétablissement se fasse de façon sécuritaire, durable et en temps opportun.

En 2025, nous avons fait progresser cet engagement en renforçant la collaboration, en améliorant la prestation de services et en fournissant à nos équipes l'expertise et les outils nécessaires pour favoriser des résultats positifs. Grâce à une formation améliorée, à des processus rationalisés et à de nouvelles ressources visant à habiliter les travailleurs et les employeurs, nous avons maintenu notre attention sur l'élimination des obstacles, la promotion du retour au travail sécuritaire et rapide, et l'accompagnement des Manitobains à chacune des étapes du processus de rétablissement.

Pendant l'année, la demande pour nos ateliers « Fondements de la WCB » et « Fondements du retour au travail » est demeurée forte. La formation « Fondements de la WCB » a été offerte 18 fois à 265 participants, et « Fondements du retour au travail », 16 fois à 182 participants. Ces résultats constants reflètent un intérêt continu à l'égard de notre offre de formations au public.

Nos services de consultation en prévention et en retour au travail ont continué de soutenir les employeurs de multiples secteurs. Ces initiatives ont permis d'offrir un soutien pratique aux milieux de travail souhaitant améliorer leurs programmes de retour au travail et adopter des pratiques exemplaires. Les commentaires des organismes participants ont été positifs, les employeurs indiquant que les évaluations avaient fourni des données importantes et révélatrices pour permettre de repérer les forces et les domaines à améliorer.

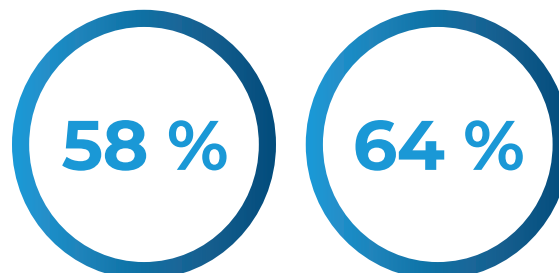
Nous nous sommes aussi étroitement associés à plusieurs grands employeurs du Manitoba pour trouver des occasions d'améliorer la santé et la sécurité au travail, de renforcer les programmes

de retour au travail et de favoriser des cultures positives en milieu de travail. Cette approche collaborative favorise les améliorations durables et la responsabilité partagée en vue d'un rétablissement et d'une réintégration réussis.

En outre, la WCB a modifié son approche de mesure des résultats à la suite de missions de consultation en établissant des indicateurs de performance plus clairs et en faisant le suivi de leur adoption dans le temps. Cette initiative nous a permis de mieux comprendre la façon dont un soutien ciblé contribue à améliorer les pratiques de retour au travail et à soutenir l'amélioration continue dans les lieux de travail. Elle reflète notre conviction selon laquelle les organismes obtiennent de meilleurs résultats lorsque leurs responsabilités sont clairement définies, qu'ils ont accès à des ressources spécialisées et que leur performance est suivie de façon continue.

Collectivement, ces efforts renforcent notre objectif commun de soutenir les Manitobains dans leur retour à un travail sécuritaire et valorisant, tout en veillant à ce que personne ne fasse ce parcours seul.

Employeurs offrant des programmes de retour au travail



Réclamations
de courte durée

Gestion des cas

Notre système aide les travailleurs blessés à retourner à un emploi sécuritaire et convenable

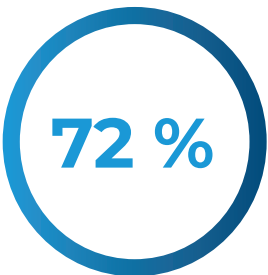
Après 10 jours :



Après 60 jours :



Réclamations payées dans les 14 jours suivant la blessure



Durée des réclamations
(moyenne des jours payés)





A photograph of a young woman with long dark hair, smiling warmly. She is wearing a red jacket over a white sweater and blue jeans. Her hands are clasped together in front of her. The background is blurred, showing what appears to be an indoor setting with a window and some greenery. The image is partially covered by a blue circular graphic on the left side, which contains the text.

Offrir des services fiables

La prestation de services fiables et accessibles demeure au cœur de l'engagement de la WCB à l'égard de ses intervenants.

Au cours de la dernière année, nous avons continué de renforcer la confiance en améliorant la façon dont les personnes accèdent à nos services, en améliorant la communication et en répondant aux besoins des intervenants de façon claire et soignée.

Un important jalon a été le lancement de notre première application mobile, WCB Worker Connect, qui permet aux travailleurs de signaler des blessures, de suivre l'état d'avancement de leur réclamation et de leur paiement, de soumettre des formulaires et de gérer leurs dépenses à partir de leur appareil mobile. L'application constitue un moyen pratique et sécuritaire de gérer les réclamations et son taux d'adoption est constant, avec plus de 4 500 téléchargements et des évaluations positives dans l'App Store et Google Play. Cette initiative reflète les efforts que nous déployons pour élargir l'accès numérique tout en assurant le maintien de normes de service élevées.

Nous avons mené une campagne de sensibilisation au signalement des blessures pour souligner l'importance de signaler les blessures survenues en milieu de travail, et clarifier les responsabilités en matière de signalement. Notre évaluation indique que la campagne a eu une grande portée et une forte incidence, et qu'elle est demeurée largement présente dans l'esprit du public à l'échelle de la province. Dans l'ensemble, la campagne a contribué à accroître la sensibilisation, à réduire l'incertitude et à encourager un signalement plus rapide, favorisant ainsi de meilleurs résultats pour les travailleurs et les employeurs.

Les Services de conformité ont aussi continué d'accroître leurs efforts de rayonnement dans la province afin de sensibiliser davantage les travailleurs à leurs droits et responsabilités. Grâce à une collaboration avec de multiples organismes, l'équipe a fourni de l'éducation et du soutien aux travailleurs immigrants, jeunes, autochtones et nouveaux arrivants. Au cours des 12 derniers mois, l'information communiquée au moyen de présentations, de kiosques et de publipostage a rejoint plus de 2 000 travailleurs vulnérables. Ces initiatives contribuent à faire en sorte que tous les travailleurs, particulièrement ceux faisant face à des obstacles, soient informés et soutenus.

Le dialogue avec les fournisseurs de soins de santé est aussi demeuré une priorité. Au printemps 2025, la WCB a tenu une séance d'éducation à l'intention des psychologues et des fournisseurs de soins de santé mentale communautaires portant sur le soutien au rétablissement et au retour au travail à la suite de blessures psychologiques. Plus de 40 personnes y ont assisté, ont fourni de la rétroaction, et ont proposé des idées pour de futures possibilités d'apprentissage, renforçant ainsi la collaboration à l'échelle du système.

Niveau de satisfaction de la clientèle constant chez les employeurs



Les améliorations des services demeurent fondées sur la rétroaction des clients. Les sondages annuels ont indiqué les tendances de satisfaction : les réclamations de courte durée et la gestion de cas atteignant des taux de satisfaction de 90 % et de 79 %, respectivement, quant à la qualité globale des services. Les travailleurs ont indiqué qu'ils se sentaient traités avec dignité, équité et compassion, et que le personnel était accessible et réactif.

La rétroaction des employeurs était aussi positive, le taux de satisfaction générale étant de 78 %, et 45 % des répondants ayant indiqué être très satisfaits. De plus, 67 % ont convenu que la WCB est à l'écoute de leurs préoccupations,

marquant une hausse de sept points de pourcentage par rapport à l'année dernière. La satisfaction concernant les relevés de compte en ligne est passée de 73 % à 87 %, reflétant une adoption croissante des services numériques.

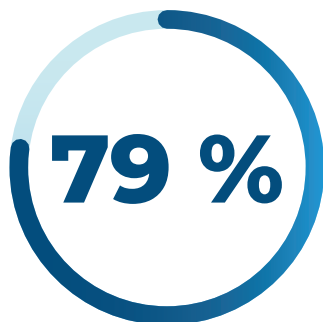
Ces résultats, combinés aux initiatives en cours, témoignent de notre engagement à écouter, à apprendre et à constamment nous améliorer. En renforçant l'accès, en approfondissant les partenariats et en donnant suite à la rétroaction, nous continuons de bâtir une expérience de service fiable qui soutient les travailleurs et les employeurs aujourd'hui et dans l'avenir.

Accroître le niveau de satisfaction de la clientèle chez les travailleurs blessés

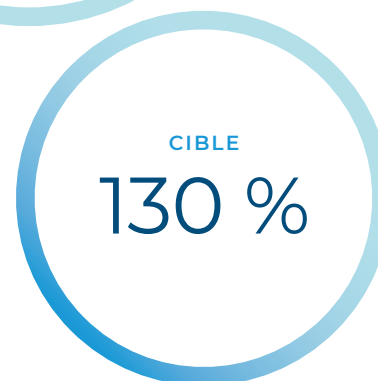
Réclamations de courte durée



Gestion des cas



Cible de financement et niveau de financement





A photograph of a man and a woman in an office setting. The man, on the right, has a beard and wears glasses and a light grey sweater. The woman, on the left, has dark hair and wears a grey t-shirt. Both are smiling and looking towards the right. The background is a blurred office interior with large windows.

Assurer la croissance de notre personnel

Puisque les besoins des Manitobains évoluent continuellement, nous demeurons déterminés à bâtir une main-d'œuvre qualifiée, compétente et résiliente, qui peut fournir des services exceptionnels et s'adapter au monde en changement. Assurer la croissance de notre personnel signifie que nous investissons dans l'apprentissage, le soutien et le perfectionnement du leadership, et que nous créons un milieu de travail où les employés se sentent reconnus, soutenus et aptes à s'acquitter au mieux de leurs tâches.

En 2025, nous nous sommes efforcés de renforcer la participation des employés en offrant de la formation pertinente, des possibilités de développement du leadership et une culture ancrée dans le respect et l'inclusion.

Nous avons continué d'offrir une solide gamme de programmes internes conçus pour renforcer la capacité, soutenir l'efficacité organisationnelle et veiller à ce que les employés soient dotés des compétences et de l'assurance requises pour prospérer dans un environnement en constante évolution. Parmi les cours offerts, notons les cours de français, la formation en premiers soins et en RCR, et le développement du leadership par l'intermédiaire de l'Asper School of Business. Les dirigeants ont également suivi un programme de certificat en leadership dans le domaine de la santé mentale en partenariat avec l'Université Queen's, les dotant des compétences requises pour soutenir le bien-être du personnel tout en gérant les défis liés aux milieux de travail complexes.

Nous avons donné accès à des possibilités d'apprentissage externes, comme des congrès et des cours de perfectionnement professionnel, dans le but d'aider les employés à acquérir des compétences professionnelles pour leur rôle actuel, et à poursuivre leurs études dans un domaine correspondant à leurs objectifs de carrière futurs. Nous avons aussi élargi la formation pour soutenir les milieux de travail sécuritaires, respectueux et efficaces. Pour nous conformer aux modifications apportées à la Politique de milieu de travail respectueux, nous avons offert de la formation sur le respect en milieu de travail et sur les enquêtes dans le lieu de travail dans le but d'accroître la sensibilisation aux responsabilités et aux attentes.

Le renforcement des capacités de leadership et la mise en place de conditions permettant à la WCB de bien gérer les transitions sont demeurés des priorités. Nous avons poursuivi notre stratégie de gestion de la relève pour permettre la continuité du leadership et constituer un solide bassin de talents internes. Nous avons également mis à jour les profils de réussite et procédé à des examens des talents pour les postes clés.

Au cours de la dernière année, la WCB a continué de cultiver un milieu de travail où les employés se sentent respectés, vus et en sécurité. Nous avons renforcé cet engagement en procédant continuellement à des mises à jour de plusieurs initiatives importantes, notamment la politique relative au code de conduite à l'intention des clients et des intervenants, et en rédigeant des stratégies clés axées sur la reconnaissance et la récompense, sur la vérité et la réconciliation, et sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.

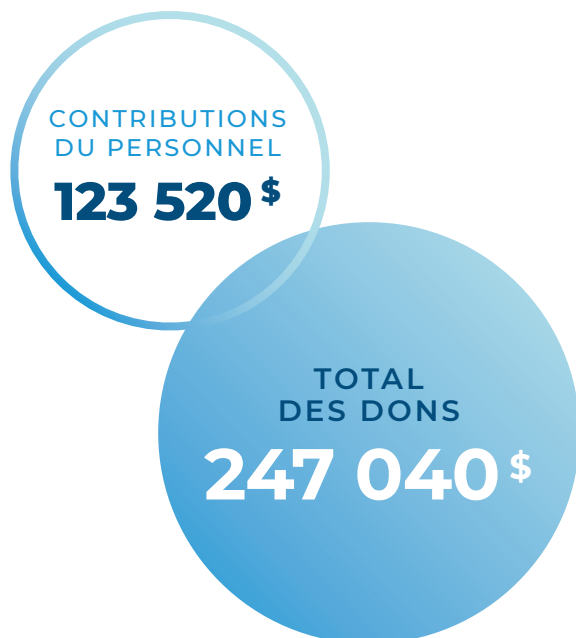
L'engagement de la WCB à l'égard de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité s'étend au-delà de sa culture interne et rejoint les collectivités qu'elle sert. Cette priorité demeurant au premier plan au cours de 2025, nous avons établi des partenariats avec des organismes et des initiatives, et avons activement soutenu leurs efforts en matière d'inclusion et de création de possibilités de participation équitable. Grâce à des commandites et à des activités communautaires, nous avons mis nos valeurs en pratique, tout en renforçant les liens et en consolidant la confiance.

Ces efforts ont renforcé le rôle qui nous incombe, en tant qu'organisation publique, de refléter la diversité du Manitoba et de contribuer aux communautés mieux à même de comprendre et de servir la population de notre province.

En 2025, un aspect important de la façon dont nous avons mis en pratique nos valeurs à l'extérieur du milieu de travail a été de continuer de redonner à la communauté. Grâce à notre soutien continu à des organisations comme Centraide, nous avons contribué à des initiatives qui ont renforcé les communautés et soutenu les Manitobains dans le besoin.

La WCB est fière d'avoir été nommée l'un des meilleurs employeurs du Manitoba pour la 14^e année consécutive, une reconnaissance qui témoigne de son engagement indéfectible à créer un milieu où chaque employé se sent reconnu et dispose des outils nécessaires pour contribuer à sa mission commune.

Dons à la campagne de Centraide



Investissement dans la formation







Sécuriser le système pour l'avenir

Le maintien d'un système d'indemnisation des travailleurs solide et durable nécessite une gestion financière disciplinée, une atténuation proactive des risques, et des investissements continus dans une infrastructure moderne et résiliente.

En 2025, la WCB a poursuivi ses efforts pour renforcer les fondations qui soutiennent la stabilité à long terme, afin que les travailleurs et les employeurs puissent compter sur le système aujourd'hui et dans les années à venir.

La gestion financière saine demeure au cœur de cette responsabilité. À titre de fiduciaires, nous veillons à la disponibilité de ressources suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations, tout en assurant l'abordabilité et la stabilité pour les employeurs. La WCB poursuit ses placements dans un portefeuille diversifié visant à obtenir des rendements raisonnables du marché, en maintenant un niveau de risque mesuré. En 2025, le portefeuille de placement a obtenu un rendement de 10,9 %, supérieur au rendement requis de 5,75 %. Simultanément, les taux ont été fixés de façon à ce que les montants des primes couvrent la totalité des coûts des réclamations et des frais d'administration, le taux moyen demeurant à 0,95 \$. Ensemble, ces résultats reflètent une excellente situation financière qui offre une base solide pour l'avenir du système.

En plus de la stabilité financière, la modernisation continue des systèmes et des technologies est essentielle à la durabilité à long terme. Nos efforts de modernisation étaient axés sur la fourniture aux employés des technologies et des outils nécessaires pour travailler efficacement. La WCB continue de solidifier son environnement numérique, de réduire les processus manuels et de créer des possibilités d'innovation. Ces investissements permettent de bonifier le service que notre personnel offre aux travailleurs et aux employeurs, et d'améliorer les interactions entre les intervenants et l'organisation.

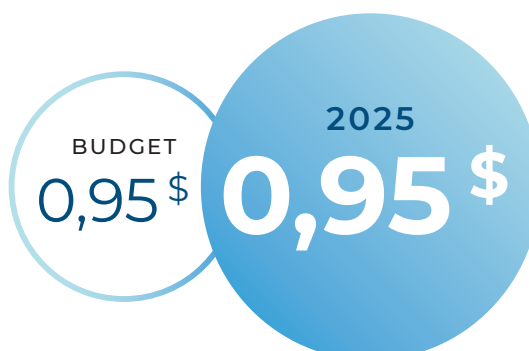
Le renforcement des capacités des TI est demeuré une priorité de premier plan. L'attention continuellement portée à la cybersécurité, à la résilience des systèmes et au développement de l'infrastructure a permis de réduire les risques et les vulnérabilités de l'organisation. L'adoption de solutions flexibles et personnalisées a permis à la WCB de répondre plus rapidement aux conditions changeantes et aux besoins émergents, tout en soutenant une plus grande agilité à l'échelle de l'organisation.

En outre, la planification de la continuité des activités a progressé en 2025 pour assurer la résilience opérationnelle en cas de perturbations. Les tests relatifs aux objectifs de délai de reprise ont dépassé les cibles, témoignant d'une solide préparation et de l'efficacité des dispositifs de protection en place. Ces résultats soulignent l'importance de protéger les systèmes et les environnements contre les menaces externes, et d'assurer un service sans interruption aux clients.

À mesure que nous progresserons, nous demeurerons axés sur l'atténuation des risques dans les environnements existants, pour réduire encore davantage les vulnérabilités du système, et sur la mise en œuvre disciplinée des initiatives de modernisation. En maintenant le cap sur la gestion financière, la résilience technologique et la préparation organisationnelle, la WCB continuera de protéger l'intégrité du système et s'assurera qu'il demeure fort, durable et réactif aux besoins des Manitobains.

Maintien du taux des primes des employeurs

Taux de cotisation moyen par tranche de 100 \$ de masse salariale cotisable



STATISTIQUES ET MESURES

Nos clients

Satisfaction de la clientèle – travailleurs blessés

Résultats globaux

2025	2024	2023	2022	2021
84 %	85 %	82 %	80 %	82 %

Réclamations de courte durée

2025	2024	2023	2022	2021
90 %	92 %	88 %	87 %	87 %

Gestion des cas

2025	2024	2023	2022	2021
79 %	77 %	75 %	72 %	77 %

Satisfaction de la clientèle – employeurs

2025	2024	2023	2022	2021
78 %	76 %	76 %	80 %	81 %

Réclamations payées dans les 14 jours suivant la blessure

2025	2024	2023	2022	2021
72 %	72 %	74 %	72 %	72 %

Employeurs et travailleurs susceptibles d'avoir des commentaires positifs à l'égard de la WCB

Employeurs

2025	2024	2023	2022	2021
83 %	81 %	82 %	85 %	87 %

Travailleurs

2025	2024	2023	2022	2021
83 %	83 %	82 %	80 %	80 %

Notre système

Durée des réclamations (moyenne des jours payés)

2025	2024	2023	2022	2021
41,4	37,8	32,8	30,6	33,2

Réserves et financement (ratio de financement)

2025	2024	2023	2022	2021
161,2 %	165,3 %	160,5 %	151,1 %	166,7 %

Révisions du Bureau de révision – décisions d'adjudication confirmées

2025	2024	2023	2022	2021
70 %	72 %	74 %	74 %	75 %

Pourcentage des travailleurs blessés reprenant un travail sécuritaire et adapté après 10 jours

2025	2024	2023	2022	2021
61 %	61 %	62 %	62 %	58 %

Pourcentage des travailleurs blessés reprenant un travail sécuritaire et adapté après 60 jours

2025	2024	2023	2022	2021
88 %	89 %	90 %	92 %	91 %

Pourcentage de la main-d'œuvre assurée

2025	2024	2023	2022	2021
74 %	73 %	73 %	73 %	73 %

Employeurs inscrits

2025	2024	2023	2022	2021
40 389	40 058	40 088	39 670	39 240

Nos partenaires

Manitobains estimant que la WCB apporte une contribution positive à la province

2025	2024	2023	2022	2021
72 %	68 %	69 %	67 %	70 %

Pourcentage de la masse salariale assurée par la WCB bénéficiant d'un programme de sécurité propre aux industries

2025	2024	2023	2022	2021
55 %	54 %	55 %	41 %	42 %

SAIN et SAUF au travail Manitoba

Taux de blessures avec arrêt de travail par 100 travailleurs à temps plein

2025	2024	2023	2022	2021
2,5	2,6	2,6	2,8	2,7

Nombre de blessures avec arrêt de travail

2025	2024	2023	2022	2021
13 891	13 918	13 604	14 391	12 974

Taux de blessures graves par 100 travailleurs à temps plein

2025	2024	2023	2022	2021
0,56 ¹	0,55	0,53	0,65	0,62

Nombre de blessures graves

2025	2024	2023	2022	2021
2 983 ¹	2 890	2 760	3 284	3 013

Réclamations pour décès (acceptées en 2025)

2025	2024	2023	2022	2021
15	22	23	16	20

Taux de blessures par 100 travailleurs à temps plein

2025	2024	2023	2022	2021
4,9	4,9	4,9	5,1	4,9

Nombre de blessures

2025	2024	2023	2022	2021
26 745	26 184	25 624	25 632	24 003

Jours d'absence en raison d'une blessure ou d'une maladie professionnelle survenue en milieu de travail par travailleur à temps plein

2025	2024	2023	2022	2021
1,75	1,66	1,51	1,56	1,62

Nombre de jours d'absence en raison d'une blessure ou d'une maladie professionnelle survenue en milieu de travail

2025	2024	2023	2022	2021
957 169	878 559	784 475	787 699	785 559

Pourcentage de la masse salariale assurée par la WCB ayant la désignation Certifié, SAIN et SAUF au travail

2025	2024	2023	2022	2021
24 %	19 %	18 %	14 %	14 %

¹ Estimation, confirmée vers la mi-2026.

01

**BUREAU
DES PRATIQUES
ÉQUITABLES**







MESSAGE DU BUREAU DES PRATIQUES ÉQUITABLES

Établi en 1989, le Bureau des pratiques équitables s'emploie à renforcer l'usage de pratiques équitables à la WCB. Il agit à titre d'ombudsman des travailleurs blessés, des personnes à leur charge et des employeurs pour pouvoir trouver des solutions en cas de différends avec la WCB, ce qui aide aussi la WCB à améliorer la qualité de son service.

Le Bureau des pratiques équitables est établi par le paragraphe 108.1(3) de la *Loi sur les accidents du travail* (la « Loi »). La Loi exige que la WCB se dote d'un Bureau des pratiques équitables et autorise le conseil d'administration à établir le rôle et le mandat du Bureau.

Le Bureau est tenu de faire rapport au conseil d'administration sur les questions d'équité procédurale à la WCB.

Le Bureau des pratiques équitables se fonde sur deux principes directeurs fondamentaux :

- **l'impartialité**
- **la confidentialité**

Si un employeur ou un travailleur blessé estime avoir été traité de façon injuste par la WCB, il peut faire part de ses préoccupations au Bureau. Les types de demandes de renseignements les plus fréquentes adressées au Bureau ont évolué au cours des cinq dernières années, passant des questions sur le processus décisionnel aux questions relatives à la communication et au service.

Les types de plaintes sont répartis selon les catégories suivantes :

- le processus décisionnel;
- la communication ou le service;
- la rapidité d'exécution;
- d'autres demandes.

Le tableau suivant présente les types de demandes que le Bureau a reçues au cours des cinq dernières années.

Demandes de renseignements adressées au Bureau

	2025	2024	2023	2022	2021
Processus décisionnel	52	72	82	89	171
Communication ou service	96	107	80	44	100
Rapidité d'exécution	58	42	52	50	30
Autres demandes	72	41	56	37	58
Total	278	262	270	220	359

S'il y a lieu, le Bureau rencontrera l'administration de la WCB pour soulever des préoccupations. L'administration de la WCB déterminera les processus qui peuvent être améliorés ou modifiés, ou si une formation additionnelle du personnel est requise, par exemple, pour régler les préoccupations soulevées. Au fil des ans, les recommandations du Bureau ont mené à des changements des politiques et à une amélioration du service. Ces possibilités d'améliorations continues sont essentielles pour que la WCB maintienne ses clients au centre de son modèle de prestation.



02

RAPPORT FINANCIER







RAPPORT DE GESTION 2025

Élément intégral du rapport annuel, le rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur les résultats financiers et la situation financière de la WCB.

Conformément à la *Loi sur les accidents du travail* (la « Loi »), la WCB est tenue de présenter au ministre son rapport annuel pour l'exercice, y compris ses états financiers audités et son plan de fonctionnement quinquennal. La présente section d'information financière, qui comprend la stratégie de financement de la WCB (page 44), les principales données financières de 2025 (page 45) et le plan quinquennal (page 60), suivis des états financiers audités conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) (page 79), remplit cette obligation.

Les déclarations prospectives figurant dans le rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction à l'égard des événements futurs en se fondant sur l'information actuellement disponible, et comportent des hypothèses, des risques et des incertitudes inhérentes. Le lecteur doit garder à l'esprit que les résultats réels peuvent matériellement différer des déclarations prospectives lorsque les circonstances et les événements futurs ne se déroulent pas comme prévu.

IFRS 17, Contrats d'assurance, et la WCB

La WCB a mis en œuvre la norme comptable internationale IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'IFRS 17 a été conçue pour le modèle d'assurance commerciale et est fondée sur ses principes. Le modèle commercial est très différent du contexte dans lequel la WCB exerce ses activités. La pleine intégration de l'IFRS 17 aux pratiques commerciales de la WCB ferait en sorte que les exigences relatives à l'établissement du taux et au financement auraient d'importantes conséquences pour la WCB et ses intervenants, notamment une augmentation de la volatilité du taux de prime et du financement.

Bien que l'IFRS 17 ait d'importantes incidences sur les résultats financiers présentés selon les IFRS, elle n'influe pas sur le fonctionnement de la WCB. Aux fins de la prise de décisions en matière de planification des affaires, de financement et d'établissement des taux, la WCB utilise la méthode comptable fondée sur le financement conformément à la politique de financement. La politique de financement constitue le cadre de gestion de la Caisse des accidents pour assurer la sécurité financière du système d'indemnisation des travailleurs afin qu'il y ait suffisamment de fonds pour les paiements des prestations futures, et maintenir la stabilité des taux.

Les principales différences entre les résultats financiers présentés selon les IFRS et ceux établis selon la méthode comptable fondée sur le financement de la WCB sont énoncées à la page 55.

Les résultats financiers établis selon la méthode fondée sur le financement, qui ne sont pas audités, peuvent être très différents des résultats financiers établis selon les IFRS.

Stratégie de financement

La durabilité financière de la WCB repose sur le recours à une perspective financière à long terme. Ainsi, la performance financière de la WCB est mesurée et évaluée conformément à la politique de financement en utilisant la méthode comptable fondée sur le financement. Cette approche est conforme à celle adoptée par les commissions des accidents du travail au Canada.

La Loi établit la Caisse des accidents pour permettre le paiement des indemnités, des frais et des charges liés au système d'indemnisation des travailleurs. La Loi exige aussi qu'il y ait suffisamment de fonds pour le paiement de la totalité du passif actuel et futur, et que l'on maintienne des réserves pour assurer la stabilité financière à long terme du système.

La politique de financement constitue le cadre de gestion de la Caisse des accidents pour assurer la sécurité financière du système d'indemnisation des travailleurs par rapport aux risques et à l'incertitude, et orienter les décisions en matière de financement et d'établissement des taux de la WCB.

Conformément à la politique de financement, le ratio de financement cible de la Caisse des accidents est de 130 % tel qu'il est mesuré selon la méthode comptable fondée sur le financement. La cible de 130 % permet d'avoir un niveau de financement de 100 % – suffisant pour financer la totalité du passif actuel et futur – ainsi qu'un pourcentage additionnel de 30 % pour protéger le système contre les risques, les incertitudes et la volatilité des marchés. En outre, la politique de financement procure au conseil d'administration de la WCB l'orientation et la discrétion nécessaire pour gérer la Caisse des accidents lorsque les réserves s'éloignent du ratio de financement cible.

La politique de financement applique la méthode comptable fondée sur le financement pour déterminer le ratio de financement.

Les principes de la méthode comptable fondée sur le financement sont les suivants :

- Pour maintenir la durabilité des taux tout en protégeant le système contre les risques, l'incertitude et la volatilité des marchés, la méthode comptable fondée sur le financement reflète une perspective à long terme.
- La valeur courante du passif au titre des prestations est calculée selon la valeur actuarielle au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète le rendement à long terme prévu du portefeuille de placement de la WCB. Cette évaluation est réalisée par l'actuaire en chef de la WCB et fait l'objet d'un examen par les pairs effectué par l'actuaire externe de la WCB.
- La valeur actuarielle des régimes à prestations déterminées des employés de la WCB est calculée au moyen d'un taux d'actualisation conforme aux évaluations en continuité des régimes de pension. Les évaluations sont réalisées par l'actuaire-conseil de la WCB.
- Comme la WCB assume le risque ultime des réclamations découlant des employeurs cotisant individuellement, le passif au titre des prestations comprend le coût futur de leurs réclamations. Comme cela est requis par la Loi, la WCB comptabilise une créance correspondante au titre des cotisations différées à recevoir des employeurs cotisant individuellement.
- L'excédent de l'actif par rapport au passif au titre des prestations correspond au niveau de financement de la WCB.

Principales données financières de 2025

Les principales données financières sont établies selon la méthode comptable fondée sur le financement.

Les résultats financiers (non audités) établis selon la méthode comptable fondée sur le financement sont indiqués à la page 52.

Les résultats positifs des rendements des placements et des recettes tirées des primes ont donné lieu à un excédent d'exploitation de 112 millions de dollars (prévisions budgétaires : excédent de 13 millions de dollars) en 2025. Après la comptabilisation de la répartition de l'excédent de 121 millions de dollars et d'un gain de 3 millions de dollars lié aux régimes à prestations déterminées des employés de la WCB, la perte globale totale se chiffrait à 6 millions de dollars.

Les recettes tirées des primes, s'élevant à 344 millions de dollars, étaient supérieures de 48 millions de dollars au montant prévu en raison de la croissance de la main-d'œuvre du Manitoba, de la hausse des salaires, et de l'augmentation des primes des employeurs cotisant individuellement.

Les rendements des placements s'élevaient à 10,9 %, entraînant un revenu de placement de 191 millions de dollars (prévisions budgétaires : 90 millions de dollars). La performance du portefeuille de placement de 2025 reflétait une forte performance dans toutes les catégories d'actifs.

En 2025, les coûts des sinistres survenus de 299 millions de dollars (prévisions budgétaires : 238 millions de dollars) était lié à un prolongement de la durée des réclamations, à une hausse du coût moyen par réclamation et à une augmentation du passif au titre des prestations.

Le niveau de financement de la WCB s'élevait à 881 millions de dollars, dépassant le niveau de financement cible (calculé à 431 millions de dollars pour 2025). La WCB est entièrement financée, son ratio de financement de 161 % dépassant le ratio cible de 130 %.

Recettes

Les recettes de la WCB proviennent de deux sources : les recettes tirées des primes et les revenus de placements. Selon notre stratégie de financement, les primes actuelles visent à couvrir les coûts découlant des blessures et les charges d'exploitation de l'exercice en cours, tandis que les rendements de placements annuels devraient couvrir les intérêts annuels sur le passif au titre des prestations des exercices antérieurs. En raison de la forte performance historique des placements et des rendements supérieurs à l'exigence actuarielle, les rendements des placements ont contribué au maintien des faibles taux de cotisation des employeurs.

Recettes tirées des primes

Les recettes tirées des primes constituent la source de recettes la plus importante de la WCB.

Les recettes tirées des primes s'élevaient à 344 millions de dollars en 2025 (332 millions de dollars en 2024), comparativement aux prévisions budgétaires de 296 millions de dollars.

- Hausse de 48 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, 14,0 %
- Hausse de 12 millions de dollars par rapport à l'année précédente, 3,6 %

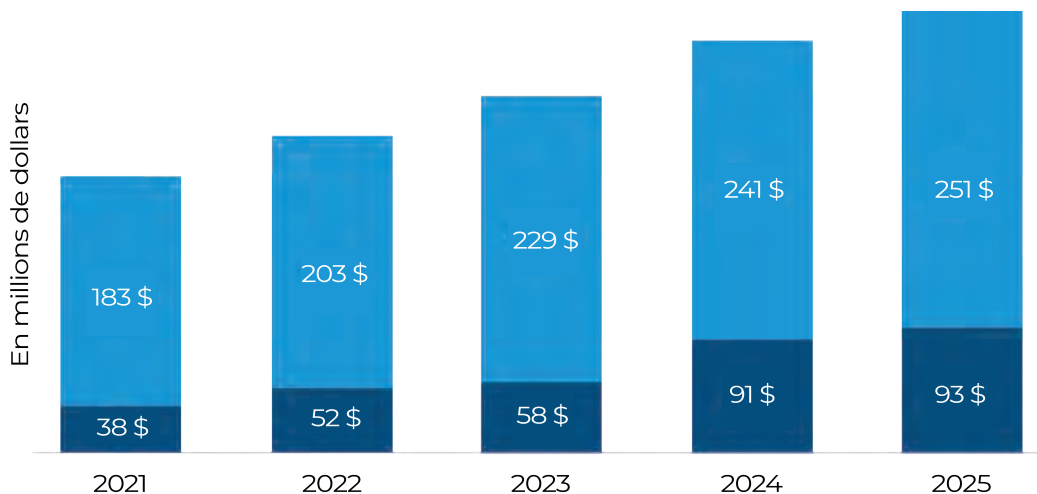
Les primes proviennent des employeurs de la catégorie E et des employeurs des catégories B à D (employeurs cotisant individuellement)¹ :

- Les primes nettes des employeurs de la catégorie E en 2025 s'élevaient à 251 millions de dollars (prévisions budgétaires : 242 millions de dollars), soit une hausse de 4,3 % par rapport à 2024. Traditionnellement, la masse salariale cotisable des employeurs connaît une augmentation de 3,0 % par année; toutefois, cette augmentation s'est élevée à 5,3 % en 2025. La croissance de l'emploi et l'inflation salariale au Manitoba en ont été des facteurs contributifs. Les secteurs de la construction, des soins de santé et de l'administration publique ont connu la plus grande croissance de la masse salariale en 2025. La masse salariale du secteur du transport a connu une baisse.

Le taux de cotisation moyen définitif était de 0,95 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable (prévisions budgétaires : 0,95 \$).

- Les primes des employeurs cotisant individuellement en 2025, calculées selon les coûts des sinistres survenus, s'élevaient à 93 millions de dollars (91 millions de dollars en 2024). Les employeurs au financement par répartition ont subi une hausse des coûts des programmes et des coûts futurs, entraînant une augmentation des primes.

Le graphique ci-dessous présente les composantes des recettes tirées des primes :



Le taux de cotisation moyen en 2026 est demeuré le même, 0,95 \$.

¹ Les employeurs cotisant individuellement sont les employeurs des catégories B à D – principalement des entités et des employeurs gouvernementaux désignés dans le RM 278/91 – qui sont individuellement responsables des coûts attribuables aux réclamations de leurs travailleurs, ainsi que d'une part proportionnelle des frais d'administration.

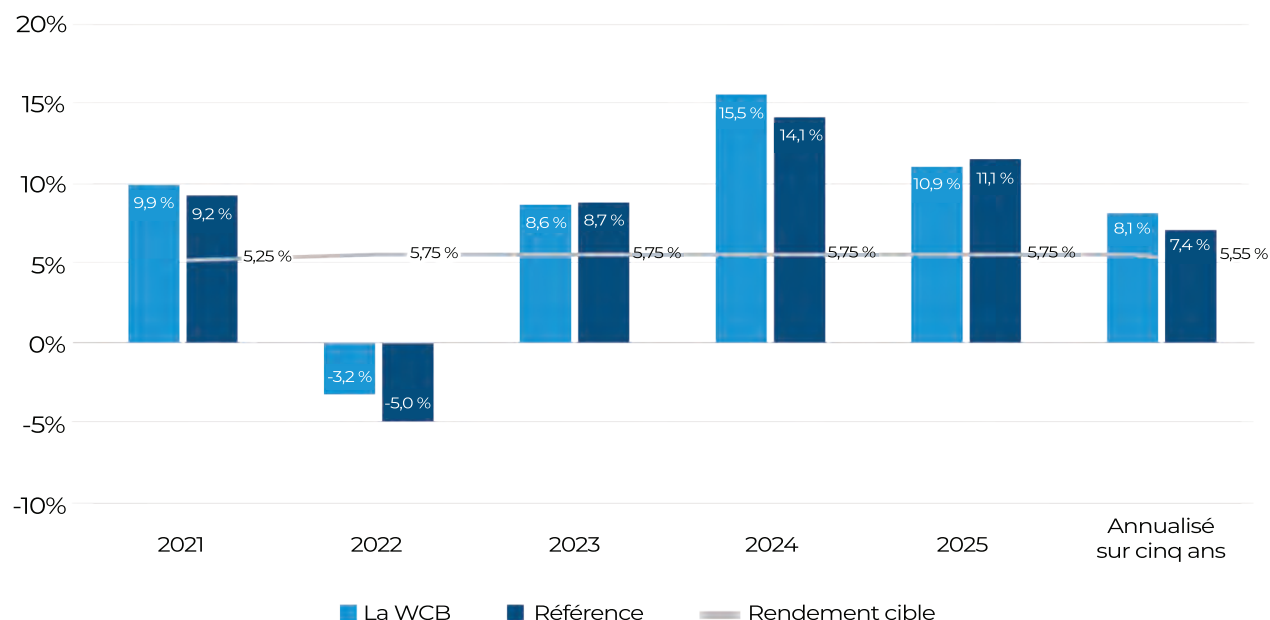
Revenus de placements

En 2025, les revenus de placements de la WCB provenant de son portefeuille de placement s'élevaient à 191 millions de dollars (260 millions de dollars en 2024). Les prévisions budgétaires des revenus de placement étaient de 90 millions de dollars en 2025.

- Hausse de 101 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, 52,7 %
- Baisse de 69 millions de dollars par rapport à l'année précédente, -26,4 %

L'énoncé des politiques et des objectifs de placement présente la philosophie de placement et de risque de la WCB. Le portefeuille est diversifié entre les différentes catégories d'actifs, notamment les obligations, les hypothèques, la dette privée, les actions, l'immobilier et l'infrastructure. Au 31 décembre 2025, le portefeuille avait une valeur marchande de 2 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars à la fin de 2024) et l'actif était composé à 29 % de titres à revenu fixe, à 41 % d'actions et à 30 % d'actifs immobiliers (30 % de titres à revenu fixe, 41 % d'actions et 29 % d'actifs immobiliers en 2024).

Le graphique ci-dessous présente le taux de rendement brut du portefeuille de placement pour les cinq années consécutives prenant fin le 31 décembre, et le rendement annualisé sur cinq ans pour la période :



Le taux de rendement brut du portefeuille de placement était de 10,9 % en 2025, comparativement au taux de rendement de référence de 11,1 % (15,5 % en 2024, comparativement à un taux de rendement de référence de 14,1 %). Les rendements du portefeuille de placement en 2025 reflétaient une forte performance dans toutes les catégories d'actifs.

Les marchés boursiers ont affiché des rendements positifs en 2025, l'indice de référence américain S&P 500 (CAD), l'indice de référence international MSCI ACWI ex US (CAD), et les indices MSCI Emerging Markets (CAD) atteignant 12,4 %, 26,2 % et 27,3 % respectivement pendant l'année. La performance était appuyée par une inflation moins élevée que prévu, une croissance économique meilleure que prévu, et l'enthousiasme continu des investisseurs concernant l'intelligence artificielle (IA). L'indice composite S&P/TSX a connu un gain de 31,7 %, en grande partie attribuable au secteur des matériaux, qui a bondi de 100,5 % en raison des gains solides des actions aurifères.

¹ Le taux de rendement de référence est constitué des indices propres à chaque catégorie d'actifs, pondérés de façon à correspondre à la composition de l'actif selon la politique de placement à long terme.

Les rendements liés aux titres à revenu fixe étaient positifs en 2025, le rendement de l'indice obligataire universel FTSE Canada étant de 2,6 %. Les rendements des obligations ont connu une modeste baisse, entraînant une hausse des prix des obligations attribuable à la stabilisation de l'inflation durant l'année. La Banque du Canada a abaissé son taux directeur de 3,25 % à 2,25 %, la menace d'inflation élevée s'étant atténuée davantage en cours d'année.

Les actifs non traditionnels ont offert des rendements positifs dans l'ensemble.

La dette privée a affiché une performance solide et résiliente en 2025, bénéficiant de taux d'intérêt de base élevés et de la demande croissante des emprunteurs. Le portefeuille de dette privée de la Caisse demeure de haute qualité et bien diversifié, bénéficiant d'une forte protection contractuelle qui étaye ses caractéristiques défensives.

L'immobilier a offert une performance positive. L'immobilier de la Caisse a affiché une performance solide, compte tenu de l'incertitude de l'environnement macroéconomique et de l'hésitation au sein du secteur immobilier en 2025. Le Fonds CORE Fiera Immobilier a affiché un rendement de 6,8 %. Le secteur immobilier américain a continué d'affronter des vents contraires, particulièrement dans le secteur des immeubles de bureaux, le Brookfield Premier Real Estate Partners Fund ayant affiché un rendement de -0,9 % en 2025.

L'infrastructure a connu une bonne performance en 2025, les flux de trésorerie stables des services publics réglementés faisant contrepoids à la volatilité des marchés en général.

Perspectives de placement : En 2026, les perspectives économiques reflétaient une croissance mondiale modérée et un assouplissement graduel de la politique monétaire. Au Canada, les conditions économiques dépendront grandement de la portée et de la durée des tensions liées au commerce et aux droits de douane imposés par les États-Unis. Au commencement de l'année, la Banque du Canada s'attendait à garder les taux d'intérêt stables durant 2026, maintenant l'équilibre entre les effets économiques des perturbations commerciales, l'inflation modérée et le ralentissement de la croissance. La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 % en janvier, mais les marchés ont évolué et anticipent maintenant environ deux hausses de taux, causées en partie par les tensions géopolitiques et les inquiétudes inflationnistes liées à la guerre en Iran. Les perspectives demeurent vulnérables face à l'imprévisibilité des politiques commerciales américaines et aux risques plus vastes.

Aux États-Unis, les conditions économiques sont demeurées résilientes au commencement de 2026. La Réserve fédérale américaine a maintenu son taux directeur entre 3,50 % et 3,75 %, les marchés s'attendant généralement à une ou à deux diminutions du taux plus tard dans l'année, à mesure que l'inflation poursuivra son recul. Le dollar américain, qui a connu une importante volatilité en 2025, fait face à une incertitude accrue, les attentes changeantes par rapport aux taux d'intérêt et les développements géopolitiques continuant d'influencer les marchés des changes internationaux.

Les marchés boursiers entament l'année 2026 forts de solides gains réalisés en 2025, et les attentes de rendement sont plus modestes et la volatilité est susceptible de s'accroître. Les valorisations des actions américaines demeurent élevées, mais le leadership du marché a commencé à s'élargir au-delà des plus grandes sociétés technologiques. Les actions canadiennes demeurent résilientes après une année 2025 solide, le secteur des matériaux ayant stimulé la plus grande part des gains du marché. Les attentes de rendement des obligations demeurent modestes, soutenues par les taux directeurs stables et les niveaux de rendement actuels.

Les conditions du secteur immobilier demeurent diverses. Certaines parties du marché des immeubles de bureaux continuent de faire face à des défis structurels, tandis que la faiblesse des taux d'intérêt procure un certain soutien aux valorisations et aux activités relatives aux opérations. Une incertitude persistante sur les marchés pèserait sur l'activité immobilière, particulièrement dans le secteur industriel et les autres secteurs économiquement sensibles.

Charges

Coûts des sinistres survenus

Comme il est indiqué dans l'état des résultats et du résultat global établis selon la méthode comptable fondée sur le financement (page 54), les coûts des sinistres s'élevaient à 299 millions de dollars en 2025 (266 millions de dollars en 2024), tandis que les prévisions budgétaires étaient de 238 millions de dollars.

- Hausse de 61 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, 25,6 %
- Hausse de 33 millions de dollars par rapport à l'année précédente, 13,9 %

Le total des coûts des sinistres représente une estimation de la totalité des coûts liés aux blessures indemnifiables survenues en 2025, ainsi que les rajustements apportés aux estimations des années précédentes. Les estimations prennent en compte les réclamations en cours de paiement, signalées mais impayées, et non signalées.

Le total des coûts des sinistres comprenait 231 millions de dollars en prestations versées (216 millions de dollars en 2024) et 68 millions de dollars d'augmentations actuarielles des passifs au titre des prestations (50 millions de dollars en 2024). Les coûts des sinistres sont en hausse depuis les dernières années, reflétant des taux de pertes de gains plus élevés et un plus grand nombre de réclamations. Notamment, les réclamations pour blessures psychologiques ont augmenté à un taux plus rapide que celles pour blessures physiques. Les réclamations pour blessures psychologiques, bien qu'étant d'un nombre relativement faible, ont des incidences disproportionnées sur le système. En 2025, les réclamations pour blessures psychologiques représentaient 2,8 % de toutes les réclamations acceptées, mais 16,7 % des coûts des sinistres. En général, ces réclamations entraînent des coûts plus élevés, puisqu'elles ont tendance à être de plus longue durée et nécessitent plus de services de soins de santé.

Passif au titre des prestations

Le passif au titre des prestations a augmenté de 67 millions de dollars, atteignant 1 323 millions de dollars.

(en millions de dollars)	2025	2024	Écart
Invalidité de courte durée	\$ 317	\$ 274	\$ 43
Invalidité de longue durée	487	499	(12)
Prestations de survie	101	101	–
Prestations de soins de santé	415	379	36
Services de réadaptation	3	3	–
	<u>\$ 1 323</u>	<u>\$ 1 256</u>	<u>\$ 67</u>

Le passif au titre des prestations constitue une estimation de la valeur courante des paiements futurs qui devront être versés pour les réclamations ou les blessures survenues pendant l'année en cours ou toute année précédente.

À la fin de chaque année, l'actuaire en chef de la WCB prépare une évaluation du passif au titre des prestations de la WCB aux fins de son inclusion dans les états financiers établis selon la méthode comptable fondée sur le financement. Cette évaluation est réalisée conformément aux pratiques actuarielles acceptées au Canada et est assujettie à un examen par les pairs réalisé par l'actuaire externe de la WCB.

La valeur actuarielle courante des paiements des indemnisations futures représente les estimations à long terme des hypothèses et des méthodes économiques et actuarielles de la direction, qui sont fondées sur les expériences passées et modifiées conformément aux tendances actuelles. L'hypothèse la plus importante dans la détermination du passif au titre des prestations est le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de 2025 était de 5,75 % (5,75 % en 2024), et a été établi en fonction du rendement prévu à long terme du portefeuille de placement de la WCB.

Le passif au titre des prestations a augmenté de 67 millions de dollars en 2025 pour les raisons suivantes :

- les intérêts sur le passif des années antérieures, ayant fait augmenter le passif de 67 millions de dollars;
- les pertes actuarielles, ayant fait augmenter le passif de 19 millions de dollars;
- l'évolution des hypothèses actuarielles, ayant fait augmenter le passif de 4 millions de dollars;
- les paiements nets de 23 millions de dollars pour les coûts des sinistres survenus, ayant fait réduire le passif.

Comme il est indiqué précédemment, les blessures psychologiques ont augmenté en fréquence et leur durée est plus longue que les blessures physiques. Les blessures psychologiques contribuent à la hausse du passif au titre des prestations, autant pour les réclamations en paiement que les réclamations engagées mais non payées. Nous surveillons les tendances et prévoyons de poursuivre l'analyse pour comprendre les tendances de réclamations et les facteurs de coût.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation en 2025 s'élevaient à 10 millions de dollars de moins que les prévisions budgétaires de 125 millions de dollars.

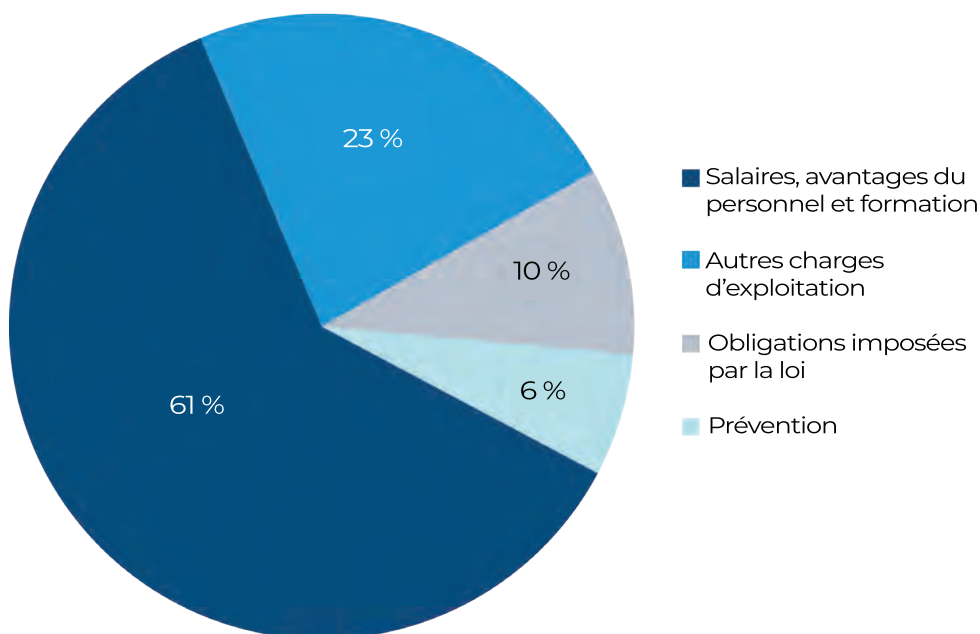
- Baisse de 10 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, 7,4 %
- Hausse de 12 millions de dollars par rapport à l'année précédente, 10,6 %

Les charges d'exploitation étaient inférieures au budget en 2025 en raison des charges relatives aux projets et des honoraires professionnels moins élevés que prévu. Toutefois, les charges d'exploitation ont augmenté de 12 millions de dollars par rapport à 2024, les hausses étant généralisées à toutes les catégories :

- Les salaires, les avantages et la formation pour le personnel ont augmenté de 6 millions de dollars en raison des salaires négociés collectivement et d'autres hausses liées aux avantages.
- Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 5 millions de dollars et comprenaient l'accroissement de l'amortissement des actifs immobilisés en raison des systèmes de technologies de l'information et des projets d'amélioration des immeubles de la WCB, ainsi que des investissements additionnels dans le système de la WCB.
- Les obligations statutaires comprennent le financement de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail de la Province du Manitoba et les charges de la Commission d'appel. Conformément à la Loi, la WCB rembourse les charges d'exploitation de la Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail et du Bureau des conseillers des travailleurs. La Province du Manitoba a approuvé le budget de la Division dans le cadre de son processus de préparation de budget annuel. En 2025, les montants imputés aux charges d'exploitation liées à ces dispositions ont augmenté d'un million de dollars en raison de la hausse du nombre d'inspecteurs, et d'autres hausses relatives aux salaires.

Le graphique suivant présente les principales catégories de charges d'exploitation de 2025 :

Composantes des charges d'exploitation de 2025



Excédent d'exploitation et total du résultat global

La WCB a enregistré un excédent d'exploitation de 112 millions de dollars (prévisions budgétaires : 13 millions de dollars) qui, combiné à la répartition de l'excédent de 121 millions de dollars et au gain de 3 millions de dollars lié aux régimes à prestations déterminées des employés, a donné lieu à une perte globale totale de 6 millions de dollars.

Niveau de financement

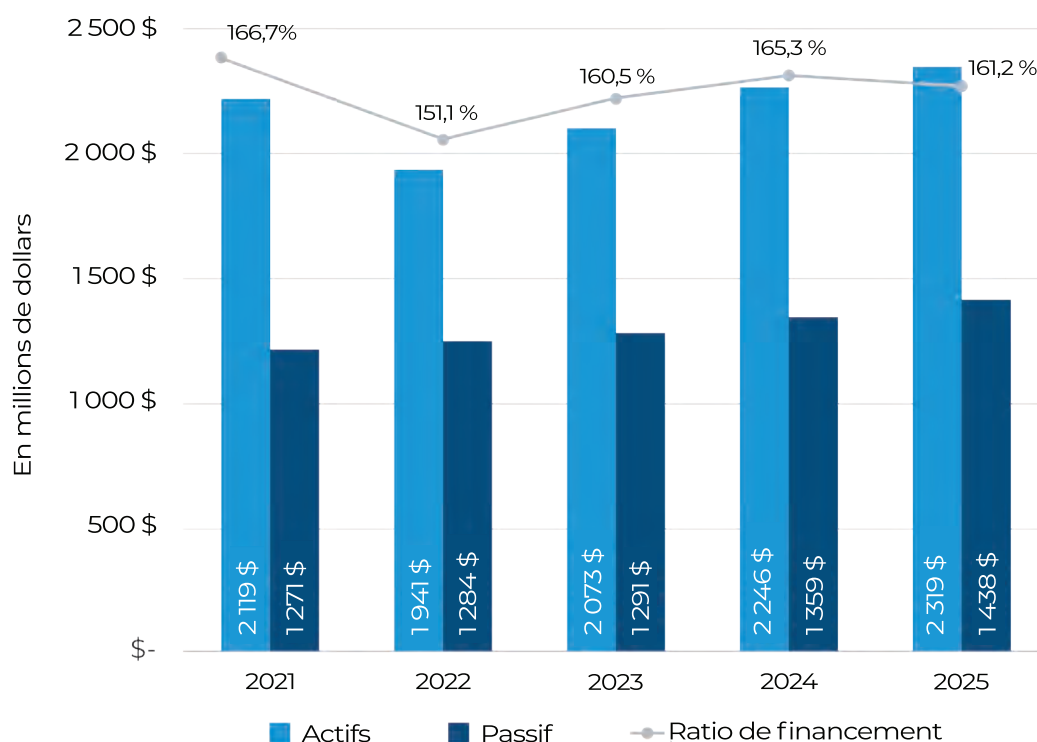
La WCB, conformément à la Loi, s'assure d'avoir suffisamment de fonds pour le paiement de la totalité du passif actuel et futur, ainsi que de maintenir des réserves suffisantes pour assurer la sécurité financière à long terme du système. La politique de financement fournit le cadre aux fins de l'exécution de ces responsabilités.

Le ratio de financement est l'une des mesures de la santé financière de la WCB. La politique de financement établit un ratio de financement cible de 130 %, ce qui donne suffisamment de fonds pour financer à 100 % le passif actuel et futur et procure un pourcentage additionnel de 30 % pour protéger le système contre les risques.

Le ratio de financement de 2025 (ratio de l'actif total par rapport au passif total) s'élevait à 161 % (165 % en 2024), ce qui était supérieur au ratio cible de 130 %.

Le niveau de financement s'élevait à 881 millions de dollars (887 millions de dollars en 2024), dépassant le solde cible de 431 millions de dollars établi par la politique de financement de la WCB.

Le graphique ci-dessous présente le ratio de financement de 2021 à 2025 :



Il convient de noter que les données financières du plan quinquennal 2026-2030 (page 72) reposent sur le maintien du taux de cotisation moyen à 0,95 \$, la réalisation d'investissements stratégiques dans le système de la WCB et la répartition de l'excédent aux employeurs.

Le 23 avril 2026, le conseil d'administration a approuvé une répartition de l'excédent de 90 millions de dollars, crédités aux employeurs admissibles en mai 2026. Le but des répartitions de l'excédent en 2027 et en 2028 consiste à se rapprocher de la cible de 130 %, les répartitions futures, quant à elles, seront, examinées annuellement en fonction des résultats financiers annuels et des futures exigences financières du système d'indemnisation des travailleurs.

Performance financière de 2025

La WCB envisage la gestion de la Caisse des accidents selon une perspective à long terme. Ainsi, la WCB croit que la méthode comptable fondée sur le financement est la mesure la plus pertinente pour évaluer la performance financière de la WCB et déterminer son ratio de financement.

Les états financiers établis selon la méthode fondée sur le financement, qui ne sont pas audités, peuvent être très différents des résultats financiers établis selon les IFRS.

Un rapprochement avec les états financiers établis selon les IFRS se trouve à la page 55.

État de la situation financière – méthode comptable fondée sur le financement (non audité)

(en milliers de dollars)

	Remarque	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs			
Espèces		\$ 25 180	\$ 31 240
Créances et autres		22 042	19 501
Portefeuille de placement		1 951 379	1 915 789
Cotisations différées	1	276 426	240 684
Actifs immobilisés		43 651	39 138
		<u>\$ 2 318 678</u>	<u>\$ 2 246 352</u>
Passif et niveau de financement			
Créditeurs et charges à payer		\$ 36 369	\$ 32 550
Fonds de retraite des travailleurs		54 263	50 362
Avantages du personnel	2	24 930	20 733
Passif au titre des prestations	3	1 322 593	1 255 580
		<u>1 438 155</u>	<u>1 359 225</u>
Passif total			
		1 438 155	1 359 225
Niveau de financement		880 523	887 127
		<u>\$ 2 318 678</u>	<u>\$ 2 246 352</u>
Ratio de financement (actifs/passifs)		161,2 %	165,3 %

Des notes explicatives suivent à la page 53.

Notes explicatives de l'état de la situation financière – méthode comptable fondée sur le financement

1. Employeurs cotisant individuellement :

La méthode comptable fondée sur le financement présente la nature de la relation entre la WCB et les employeurs cotisant individuellement, telle qu'elle est établie dans la Loi. En vertu de la méthode comptable fondée sur le financement, la WCB comptabilise l'argent reçu des employeurs cotisant individuellement en tant que recettes tirées des primes, et les coûts des réclamations payées en tant que coûts des sinistres survenus. En vertu de la Loi, la WCB peut reporter la perception de la totalité ou d'une partie des fonds requis pour couvrir les futurs coûts des réclamations découlant des employeurs cotisant individuellement. Lorsque la WCB reporte la perception des fonds, la somme est une créance au titre des cotisations différées à recevoir et est reconnue dans l'actif de l'état de la situation financière. Un passif correspondant est comptabilisé au titre des prestations.

2. Régimes d'avantages du personnel :

Les avantages du personnel comprennent les passifs au titre des régimes à prestations déterminées des employés de la WCB (voir la description des régimes à la page 104). L'actuaire-conseil de la WCB procède à des évaluations annuelles.

En vertu de la méthode comptable fondée sur le financement, les régimes à prestations déterminées des employés de la WCB sont évalués en utilisant un taux d'actualisation conforme aux évaluations en continuité des régimes de pension, c.-à-d. basé sur le rendement à long terme prévu des actifs du régime. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation en continuité de 2025 était de 6,25 % (6,25 % en 2024).

3. Passif au titre des prestations :

Selon la méthode comptable fondée sur le financement et conformément aux pratiques antérieures de la WCB, le passif au titre des prestations est évalué au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur le rendement à long terme prévu du portefeuille de placement de la WCB. Ce taux est uniquement révisé lorsque cela est justifié en réaction à l'évolution des tendances à long terme. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation actuarielle de 2025 était de 5,75 % (5,75 % en 2024).

Les autres hypothèses importantes utilisées dans l'évaluation du passif au titre des prestations de 2025 comprennent l'inflation générale de 2,0 % (2,0 % en 2024), l'inflation salariale de 3,0 % (3,0 % en 2024) et l'inflation touchant les soins de santé de 4,5 % (4,5 % en 2024).

État des résultats et du résultat global – méthode comptable fondée sur le financement (non audité)

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Remarque	2025	2024
Recettes			
Recettes tirées des primes	1	\$ 344 224	\$ 332 172
Revenus de placements		191 281	259 908
Recettes totales		535 505	592 080
Charges			
Coûts des sinistres survenus		298 548	265 590
Charges d'exploitation		125 295	113 332
		423 843	378 922
Excédent d'exploitation		111 662	213 158
Répartition de l'excédent		(121 473)	(114 697)
Gains sur les régimes à prestations déterminées		3 207	7 188
Résultat global total (perte)		\$ (6 604)	\$ 105 649

Notes explicatives sur l'état des résultats et du résultat global – méthode comptable fondée sur le financement1. Employeurs cotisant individuellement :

Les recettes tirées des primes comprennent 92,9 millions de dollars (91,3 millions de dollars en 2024) de primes des employeurs cotisant individuellement. Un montant correspondant est inscrit dans les coûts des sinistres survenus.

Rapprochement de la méthode comptable fondée sur les IFRS avec la méthode comptable fondée sur le financement (non auditée)

Les rapprochements de l'état de la situation financière établi selon les IFRS avec celui établi selon la méthode comptable fondée sur le financement au 31 décembre sont présentés ci-dessous. Des notes explicatives suivent les rapprochements.

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2025			
	IFRS	Présentation ¹	Mesure ²	Méthode comptable fondée sur le financement
Actifs				
Espèces	\$ 25 180	\$ –	\$ –	\$ 25 180
Créances et autres	8 628	13 414	–	22 042
Portefeuille de placement	1 951 379	–	–	1 951 379
Cotisations différées	–	294 469	(18 043)	276 426
Actifs immobilisés	43 651	–	–	43 651
	<u>\$ 2 028 838</u>	<u>\$ 307 883</u>	<u>\$ (18 043)</u>	<u>\$ 2 318 678</u>
Passif et niveau de financement				
Créditeurs et charges à payer	\$ 4 627	\$ 31 742	\$ –	\$ 31 369
Fonds de retraite des travailleurs	54 263	–	–	54 263
Avantages du personnel	86 869	–	(61 939)	24 930
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs/au titre des prestations	1 131 682	294 469	(103 558)	1 322 593
	<u>1 277 441</u>	<u>326 211</u>	<u>(165 497)</u>	<u>1 438 155</u>
Passif total	1 277 441	326 211	(165 497)	1 438 155
Réserve de la Caisse des accidents/niveau de financement	751 397	–	129 126	880 523
	<u>\$ 2 028 838</u>	<u>\$ 326 211</u>	<u>\$ (36 271)</u>	<u>\$ 2 318 678</u>

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2024			
	IFRS	Présentation ¹	Mesure ²	Méthode comptable fondée sur le financement
Actifs				
Espèces	\$ 31 240	\$ –	\$ –	\$ 31 240
Créances et autres	6 496	13 005	–	19 501
Portefeuille de placement	1 915 789	–	–	1 915 789
Cotisations différées	–	262 292	(21 608)	240 684
Actifs immobilisés	39 138	–	–	39 138
	<u>\$ 1 992 663</u>	<u>\$ 275 297</u>	<u>\$ (21 608)</u>	<u>\$ 2 246 352</u>
Passif et niveau de financement				
Créditeurs et charges à payer	\$ 4 364	\$ 28 186	\$ –	\$ 32 550
Fonds de retraite des travailleurs	50 362	–	–	50 362
Avantages du personnel	62 672	–	(41 939)	20 733
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs/au titre des prestations	1 114 087	262 292	(120 799)	1 255 580
	<u>1 231 485</u>	<u>290 478</u>	<u>(162 738)</u>	<u>1 359 225</u>
Passif total	1 231 485	290 478	(162 738)	1 359 225
Actifs nets/niveau de financement	761 178	–	125 949	887 127
	<u>\$ 1 992 663</u>	<u>\$ 290 478</u>	<u>\$ (36 789)</u>	<u>\$ 2 246 352</u>

Notes explicatives sur le rapprochement de l'état de la situation financière fondé sur les IFRS avec la méthode comptable fondée sur le financement :

1. Présentation

En vertu de l'IFRS 17, la WCB est tenue de catégoriser les créances et les créditeurs liés à l'assurance, notamment la créance au titre des cotisations différées à recevoir des employeurs cotisant individuellement, dans le cadre du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs.

2. Mesure

En vertu des IFRS, le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs et les régimes à prestations déterminées des employés sont évalués au moyen de taux d'intérêt ponctuels fondés sur le marché, ce qui peut entraîner d'importantes fluctuations de la valeur du passif d'année en année. Les taux sont mis à jour annuellement.

Le taux d'actualisation équivalent unique estimé qui a été utilisé pour évaluer le passif au titre des prestations selon les IFRS était de 5,0 % en 2025 (4,6 % en 2024). Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les régimes à prestations déterminées des employés selon les IFRS était de 5,0 % en 2025 (4,75 % en 2024).

Selon la méthode comptable fondée sur le financement et conformément aux pratiques antérieures de la WCB, le passif au titre des prestations et les régimes à prestations déterminées des employées sont évalués au moyen de taux d'actualisation fondés sur le rendement à long terme prévu des portefeuilles de placement respectifs. Ces taux sont uniquement révisés lorsque cela est justifié en réaction à l'évolution des tendances à long terme.

Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations de 2025 était de 5,75 % (5,75 % en 2024). Le taux d'actualisation utilisé pour les évaluations en continuité des régimes à prestations déterminées de 2025 était de 6,25 % (6,25 % en 2024).

Rapprochement de la perte globale totale établie selon les IFRS avec celle établie selon la méthode comptable fondée sur le financement

Un rapprochement du résultat global total (perte) établi selon les IFRS avec celui établi selon la méthode comptable fondée sur le financement au 31 décembre est présenté ci-dessous. Des notes explicatives suivent le rapprochement.

31 décembre (en milliers de dollars)	Remarque	2025	2024
Résultat global total (perte) – IFRS		\$ (9 781)	\$ 284 323
Réévaluation du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs	1	(16 826)	(156 780)
Réévaluation des régimes à prestations déterminées des employés	2	20 003	(21 894)
Résultat global total (perte) – méthode comptable fondée sur le financement		\$ (6 604)	\$ 105 649

1. Réévaluation du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs :

Reflète l'écart entre la variation annuelle de l'évaluation des passifs au titre de l'indemnisation des travailleurs/passifs au titre des prestations, calculée au moyen du taux d'actualisation équivalent unique de 5,0 % prescrit par les IFRS (4,6 % en 2024), et celle calculée au moyen du taux d'actualisation de 5,75 % (5,75 % en 2024) utilisé dans la méthode comptable fondée sur le financement, ainsi que l'écart entre les coûts d'intérêt estimés des passifs calculés au moyen du taux d'actualisation prescrit par les IFRS et ceux calculés au moyen du taux d'actualisation utilisé dans la méthode comptable fondée sur le financement.

2. Réévaluation des régimes à prestations déterminées des employés :

Reflète l'écart entre la variation annuelle de l'évaluation des régimes à prestations déterminées des employés, calculée au moyen du taux d'actualisation de 5,0 % prescrit par les IFRS (4,75 % en 2024), et celle calculée au moyen du taux d'évaluation en continuité de 6,25 % (6,25 % en 2024).

Discussion sur les résultats financiers établis selon les IFRS pour 2025

Les états financiers audités établis selon les IFRS se trouvent à la page 74.

Voici les résultats notables des états financiers établis selon les IFRS :

Le résultat net des services d'indemnisation des travailleurs était un revenu de 15 millions de dollars (213 millions de dollars en 2024). Les recettes tirées des primes ont augmenté de 10 millions de dollars en raison d'une forte croissance de la masse salariale. Les charges en matière d'indemnisation des travailleurs ont augmenté de 209 millions de dollars, à la suite de la comptabilisation d'un rajustement actuariel important en 2024.

Les revenus de placements de 191 millions de dollars (260 millions de dollars en 2024) reflètent la solide performance du marché des placements en 2025.

La charge financière en matière d'indemnisation des travailleurs était de 47 millions de dollars (70 millions de dollars en 2024). Les intérêts courus sur le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs ont été moins élevés en 2025 en raison d'une baisse de taux d'intérêt à 3,82 % (5,39 % en 2024) et d'un solde d'ouverture plus élevé en 2024, auquel le taux d'intérêt a été appliqué.

Le total des charges d'exploitation et des autres charges s'élevait à 31 millions de dollars (33 millions de dollars en 2024) en raison d'une baisse des charges d'exploitation de la WCB non liée à l'exécution des contrats d'assurance contre les accidents du travail ainsi que d'une diminution des intérêts attribués au fonds de retraite des travailleurs.

Ensemble, les composantes ci-dessus ont généré un excédent d'exploitation de 128 millions de dollars (370 millions de dollars en 2024). La perte globale totale était de 10 millions de dollars (résultat global total de 284 millions de dollars en 2024) après la comptabilisation d'une répartition de l'excédent de 121 millions de dollars (115 millions de dollars en 2024) et d'une perte de réévaluation des régimes à prestations déterminées de 17 millions de dollars (gain de réévaluation de 29 millions de dollars en 2024).

GESTION DES RISQUES

Chaque année, la WCB relève et évalue les principaux risques d'entreprise et met en œuvre des stratégies d'atténuation pour gérer ces risques, en intégrant ces éléments aux cycles de planification stratégique et de budgétisation.

Elle surveille et met à jour régulièrement les risques d'entreprise de façon à refléter l'évolution du profil de risque de l'organisation. Le profil de risque de l'organisation ci-dessous montre les principaux risques et les taux de risques résiduels de la WCB pour 2025. L'évaluation des risques résiduels tient compte des processus, des contrôles et des stratégies d'atténuation en place pour gérer les risques.



Les risques les plus importants de la WCB sont décrits ci-dessous.

1. Personnes et culture

Dans un marché du travail très concurrentiel, les défis liés au recrutement et à la rétention des personnes ayant l'expertise nécessaire à l'exploitation et aux projets stratégiques peuvent nuire à la bonne exécution des initiatives d'entreprise. La WCB a mis en œuvre des stratégies d'embauche et de planification de la relève pour retenir les talents et bâtir l'effectif de réserve.

2. Nature changeante des blessures

Une hausse du nombre de réclamations avec absence du travail et de la durée des réclamations, attribuable à une importante augmentation des blessures psychologiques et des blessures psychologiques secondaires qui font obstacle à un retour au travail réussi, peut avoir des répercussions négatives sur la capacité de la WCB d'atteindre ses cibles stratégiques. Les blessures psychologiques ont tendance à donner lieu à des réclamations dont la gestion nécessite un ensemble de compétences différent. Une stratégie relative aux blessures psychologiques est en voie de réalisation et un examen du modèle de prestation de services relatifs aux réclamations est en cours afin de mieux répondre aux besoins changeants des travailleurs.

3. Systèmes des TI existants

L'environnement technologique de la WCB a besoin d'être modernisé. La gouvernance et la surveillance appropriées seront essentielles pour prévenir les dépassements de coûts et de temps et pour fournir les livrables des projets et des initiatives. Des projets prioritaires ont été établis pour atténuer les risques élevés, assurer la sûreté des systèmes et maintenir le service à la clientèle.

4. Gestion des actifs de données

La sécurité et l'intégrité de nos données sont cruciales pour soutenir les activités et protéger l'information. Pour traiter des risques potentiels, la WCB doit gérer de façon proactive la rétention, la résidence, la sécurité et l'utilisation de ses actifs de données. Les stratégies de gestion et de gouvernance des données continuent d'évoluer.

5. Employeurs ayant une incidence systémique

Les employeurs ayant une incidence systémique sont de grandes entités publiques, notamment dans les secteurs des soins de santé et de l'administration publique. Ces employeurs exercent une grande influence sur la capacité de la WCB d'atteindre ses cibles de réduction du nombre de *jours d'absence en raison d'une blessure ou d'une maladie professionnelle* et d'*arrêts de travail liés à une blessure ou à une maladie*. Plusieurs facteurs accroissent le risque de ne pas pouvoir aider efficacement ces employeurs à mettre en place des améliorations qui réduiraient les blessures, notamment les politiques publiques, la complexité des structures organisationnelles et de responsabilisation, et les ressources limitées. La WCB maintient une collaboration étroite avec les employeurs ayant une incidence systémique afin de soutenir les initiatives de prévention et de retour au travail.

6. Environnement macroéconomique

Les facteurs internes et externes créent de l'incertitude dans les projections financières à long terme et influent sur la capacité de la WCB à atteindre le ratio de financement ciblé et à protéger l'intégrité financière du système à long terme. Les principaux facteurs sont : l'investissement important dans les systèmes de la WCB, la hausse des coûts et de la durée des sinistres, et un profil en hausse des coûts des TI. La WCB examine régulièrement l'évolution de l'environnement pour évaluer les incidences sur les éléments de charge, les hypothèses actuarielles, les prévisions et le ratio de financement.

03

PLAN QUINQUENNAL







INTRODUCTION

Fondé sur le cadre stratégique approuvé par le conseil d'administration en 2024, le plan quinquennal souligne cinq priorités clés qui orienteront les initiatives et le travail de la WCB. Ces piliers cadrent avec la vision de l'organisation, qui consiste à rendre le Manitoba plus sûr en assurant la prévention et en facilitant les processus de retour au travail sécuritaire. De plus, ils visent à fournir des services fiables à nos intervenants et à assurer la sécurité à long terme du système d'indemnisation des travailleurs. La WCB favorisera un environnement de travail résilient qui attire, conserve et perfectionne les employés de façon à répondre à ses besoins organisationnels.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES



CRÉER UNE CULTURE DE TRAVAIL SÉCURITAIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

Réduire le nombre et la gravité des blessures.

DOMAINES D'INTÉRÊT :

Élargir et améliorer l'infrastructure de sécurité du Manitoba, notamment l'utilisation de programmes de sécurité propres aux industries.

SAIN et SAUF au travail Manitoba collaborera avec les programmes de sécurité propres aux industries (PSPI) dans le but d'élargir sa capacité à atteindre nos travailleurs et nos employeurs partout dans la province. On s'assure ainsi qu'un plus grand nombre de Manitobains auront accès à des formations et à des services de sécurité propres aux industries. Nous continuerons de soutenir les PSPI au moyen de possibilités de commandites et de conférences publiques, et en collaborant dans les médias sociaux et dans le cadre du portail de formation SAIN et SAUF au travail Manitoba. Les PSPI jouent un rôle important pour mettre en rapport les travailleurs avec les ressources et les outils de l'industrie dont ils ont besoin pour effectuer leur emploi de façon sécuritaire.

Accroître la sensibilisation du public et l'accès aux services de prévention à l'échelle de la province.

La WCB, par l'entremise de sa Division de la prévention, SAIN et SAUF au travail, s'engage à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la santé et de la sécurité au travail au moyen de campagnes publicitaires. Les campagnes ciblent les travailleurs et les employeurs de différentes industries et aborderont des sujets comme les blessures psychologiques et les blessures musculosquelettiques. Les campagnes feront aussi la promotion du portail de formation de SAIN et SAUF au travail Manitoba, qui offre accès à tous

les travailleurs manitobains à des ressources de formations visant à assurer leur sécurité au travail.

En plus des campagnes publicitaires, SAIN et SAUF au travail Manitoba collaborera avec des intervenants pour accroître le nombre de travailleurs et d'employeurs qu'elle atteint dans le cadre de ses initiatives, événements et commandites. Ces mesures comprennent le travail avec les leaders en santé et en sécurité dans différentes industries pour accroître notre portée. SAIN et SAUF au travail Manitoba continuera de participer à des événements comme la Semaine nationale de la sécurité et de la santé, et poursuivra le travail sur l'Indice de santé et de sécurité du Manitoba en collaboration avec le gouvernement et les intervenants clés.

Privilégier les services de prévention dans les secteurs à forte incidence.

SAIN et SAUF au travail Manitoba poursuivra son travail avec les employeurs ayant une incidence systémique dans le but de réduire le nombre d'accidents en milieu de travail. C'est une priorité de travailler avec ces employeurs pour réduire le nombre de réclamations avec absence du travail et de blessures graves. Nous fournirons de la consultation et du soutien aux employeurs de cette catégorie, et travaillerons avec eux pour éduquer leur main-d'œuvre concernant les ressources de prévention et les connaissances en matière de sécurité.

Une nouvelle initiative orientée sur les données portera sur les blessures musculosquelettiques et les moyens pour prévenir ce type de blessure. Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre SAIN et SAUF au travail Manitoba, la Manitoba Association for Safety in Healthcare et les établissements de soins de santé.

CIBLES SUR CINQ ANS :

Au cours de la période de cinq ans couverte par le plan, la WCB se concentre sur l'atteinte des jalons suivants :

Blessures avec arrêt de travail



Jours d'absence en raison de blessures ou de maladies professionnelles



Blessures graves



Masse salariale assurée par la WCB

25 %

Atteindre un pourcentage d'au moins 25 % ayant la désignation Certifié, SAIN et SAUF au travail

65 %

Accroître le pourcentage de la masse salariale qui dispose d'un programme de sécurité propre à une industrie à 65 % ou plus

Ce partenariat permettra de mieux comprendre pourquoi ces types de blessures sont en hausse et de déterminer le type d'éducation et de formation requises pour fournir de l'aide et du soutien aux travailleurs qui assurent la manipulation sécuritaire des patients, réduisant ainsi le risque de blessures musculosquelettiques.

Adapter les approches de prévention à la main-d'œuvre changeante et aux nouvelles formes de travail.

Le paysage de la main-d'œuvre au Manitoba change rapidement, et SAIN et SAUF au travail Manitoba s'adapte à ces changements. Nous améliorons et adaptons notre matériel de formation à l'intention des nouveaux arrivants et des jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail de la province.

Nous collaborons avec le gouvernement du Manitoba et d'autres organismes afin de revoir le curriculum d'arts industriels pour les écoles. Nous voulons aussi faire de la sécurité un sujet de premier plan qui fait l'objet de discussions dans les écoles, particulièrement auprès des élèves et des jeunes qui entrent sur le marché du travail.

FAVORISER LA RÉUSSITE DES RETOURS AU TRAVAIL

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

Réduire le nombre de jours d'absence et améliorer l'expérience de retour au travail.

DOMAINES D'INTÉRÊT :

Améliorer l'accès aux soins de santé et la qualité des soins au moyen de partenariats avec les fournisseurs.

La WCB continuera de rechercher des occasions d'améliorer les services de soins de santé et de créer des partenariats de qualité en se fondant sur la précieuse information recueillie dans le cadre du projet pilote de clinique destinée aux soins des travailleurs. L'accent portera sur l'établissement de dialogues pertinents avec la communauté psychiatrique et psychologique pour repérer les lacunes et créer un plan d'action axé sur la prévention, le rétablissement et le retour au travail.

Un engagement proactif auprès de la communauté de soins de santé afin d'accroître la sensibilisation et l'éducation et d'améliorer la résolution des problèmes.

Nous continuerons de créer des possibilités éducatives pour renseigner et soutenir la

communauté des soins de santé afin d'accroître leur savoir et leur confiance dans leur rôle au sein du système d'indemnisation des travailleurs.

Ces possibilités permettront également d'accroître la sensibilisation aux programmes de retour au travail de la WCB et à leurs avantages.

Tirer parti des outils technologiques et analytiques pour améliorer les résultats.

La WCB utilisera la technologie et les analyses axées sur les résultats pour travailler avec les employeurs ayant une incidence systémique sur l'expérience de retour au travail des employés et trouver des façons d'améliorer cette expérience. Nous nous emploierons à trouver au sein de nos systèmes de réclamations, des occasions de développer les technologies qui soutiennent les programmes de retour au travail réussis et efficaces.



CIBLES SUR CINQ ANS :

Au cours de la période de cinq ans couverte par le plan, la WCB se concentre sur l'atteinte des jalons suivants :

Atteindre au moins : Un taux de 70 % des travailleurs blessés qui reprennent un travail sécuritaire et adapté après **10 jours**



Atteindre au moins : Un taux de 95 % des travailleurs blessés qui reprennent un travail sécuritaire et adapté après **60 jours**



OFFRIR DES SERVICES FIABLES

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

Fournir des services équitables, clairs, uniformes et efficaces.

DOMAINES D'INTÉRÊT :

Continuer de chercher à améliorer la qualité et l'intégrité des services que nous fournissons.

Nos clients sont au cœur de tout ce que nous faisons à la WCB. Nous voulons fournir le meilleur service à la clientèle possible en veillant à ce que le personnel soit outillé pour gérer des réclamations complexes. Le personnel recevra de la formation spécialisée sur des sujets comme les blessures psychologiques et la gestion des renseignements sensibles dans les réclamations.

Nous nous efforcerons de transmettre l'information essentielle à nos clients au moyen de plusieurs canaux de communication. Cette plus grande variété leur procurera plus de moyens pour nous fournir de la rétroaction et nous aider à optimiser nos processus.

Bâtir la confiance au moyen de la communication claire et de la collaboration active avec les intervenants.

Nous voulons établir des relations de confiance avec nos intervenants afin de fournir le meilleur service à nos clients.

Notre Service des soins de santé travaillera avec le secteur des soins de santé pour promouvoir la WCB et son rôle dans la prévention des blessures et des maladies professionnelles. Il s'agit d'une priorité pour les années à venir, puisque nous continuons de voir beaucoup de blessures dans le domaine de la santé.

Les employeurs ayant une incidence systémique continuent de soumettre un nombre élevé de réclamations à la WCB, qui est disproportionné par rapport à d'autres organismes. Ce sont des employeurs qui emploient un grand nombre de Manitobains et qui ont une incidence importante sur le système d'indemnisation des travailleurs dans son ensemble. Nous poursuivons le travail avec eux pour réduire leur nombre de réclamations et trouver des moyens d'éduquer leur main-d'œuvre sur la prévention des blessures.

Un nouveau domaine d'intérêt de la WCB est l'éducation des nouveaux Canadiens. À mesure que plus de nouveaux arrivants entrent dans la vie active, il est important qu'ils comprennent leurs droits en tant que travailleurs et le rôle de la WCB. Nous leur montrerons aussi comment signaler les blessures à la WCB et reconnaître les pratiques de suppression des réclamations.



En 2024, la WCB a commencé à offrir des présentations aux nouveaux arrivants et aux autres travailleurs vulnérables pour les sensibiliser au système d'indemnisation des travailleurs, aux droits de sécurité des travailleurs et au droit de signaler les blessures et les maladies professionnelles à la WCB. Les présentations sont offertes par l'intermédiaire d'organismes qui représentent les travailleurs et leur fournissent des services. Les présentations sont aussi données dans d'autres langues sur demande, comme en français et en arabe.

Accroître l'accès aux services et aux renseignements numériques sécurisés.

La WCB s'efforce de moderniser ses services et d'offrir aux clients plus d'options numériques pour qu'ils interagissent avec elle, en plus des options actuellement offertes. Elle explore toutes les avenues, notamment le lancement d'une application mobile pour le signalement et la gestion des réclamations des travailleurs auprès de la WCB. Cette application est l'une des nombreuses options que nous voulons offrir à nos clients dans le cadre de nos plans de modernisation de nos systèmes. L'accroissement de l'accès à nos services numériques se fait aussi conjointement avec le renforcement de nos systèmes de cybersécurité.

CIBLES SUR CINQ ANS :

Au cours de la période de cinq ans couverte par le plan, la WCB se concentre sur l'atteinte des jalons suivants :



Atteindre au moins :
Un taux de 80 % de satisfaction de la clientèle chez les employeurs et les travailleurs blessés



Atteindre au moins :
Un taux de 70 % des réclamations payées dans les 14 jours suivant la blessure

moins de
1 \$

Atteindre et maintenir un
taux de cotisation moyen de moins de 1 \$

Ratio de
financement de
130 %

Maintenir les fonds
de réserve de la
Caisse des accidents
conformes au ratio
de financement
cible de 130 %

ASSURER LA CROISSANCE DE NOTRE PERSONNEL

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

Attirer du personnel, le maintenir en poste et assurer son perfectionnement pour nous préparer aux changements dans les besoins et y répondre.

DOMAINES D'INTÉRÊT :

Soutenir le perfectionnement continu des employés afin de nous préparer pour aujourd'hui et pour demain.

La WCB s'engage à soutenir la croissance des employés. Nous voulons que le personnel soit muni des compétences permettant de répondre aux besoins immédiats et nous souhaitons le doter des connaissances et de la formation requises pour l'avenir. Nous voulons bâtir une main-d'œuvre novatrice pour répondre aux besoins changeants de nos clients.

L'apprentissage et le perfectionnement professionnel continus sont essentiels pour soutenir les employés et bâtir une équipe qui veut croître et progresser dans sa carrière chez la WCB. Nous le faisons de plusieurs façons, soit par l'apprentissage et l'amélioration des compétences continus, les plans de perfectionnement personnalisé et le développement du leadership.

La WCB investit dans des possibilités de formation des employés sous différentes formes, comme les cours officiels, les ateliers, les séminaires, l'apprentissage en ligne et l'apprentissage autodirigé. Les membres de notre personnel travaillent avec les leaders pour relever les lacunes et créer des formations personnalisées répondant à leurs besoins.

Les membres qui souhaitent faire progresser leur carrière peuvent élaborer avec leur leader un plan de perfectionnement personnalisé qui répond à leurs objectifs professionnels et tirer parti des possibilités de perfectionnement.

Une approche proactive à l'égard du développement du leadership et de la planification de la relève.

La gestion de la relève est une priorité de la WCB. La réussite de notre organisation repose sur notre capacité de planifier pour l'avenir et de nous y préparer.

Nous utiliserons des outils de gestion de la relève pour nous aider à cerner les futurs leaders au sein de l'organisation et à assurer leur perfectionnement. Cela comprend préparer les employés qui manifestent un haut potentiel de pouvoir répondre aux besoins de leadership actuels et futurs de la WCB. Les compétences sont déterminées rapidement pour assurer le perfectionnement continu, la surveillance et la rétroaction.

La WCB offrira de la formation ciblée, du mentorat et de l'encadrement pour que les employés puissent renforcer les habiletés et les compétences requises dans les futurs rôles. Il y aura donc un flux continu de talent prêt à assumer des postes de leaders.



Les leaders actuels seront soutenus dans leur perfectionnement continu dans le but de faire évoluer la culture d'entreprise de la WCB. Ce soutien comprend l'amélioration de domaines clés, comme la participation des employés, l'encadrement, le mentorat, le perfectionnement du personnel, la gestion de la performance et la rétention.

Accroître la diversité et l'inclusivité de notre main-d'œuvre pour refléter les gens que nous servons.

À la WCB, nous embrassons la diversité et reconnaissons que nos différences unifient et consolident notre organisation. Nous tirons parti de nos différences et perspectives pour créer des expériences communes qui amélioreront notre main-d'œuvre.

Nous visons à créer une main-d'œuvre diversifiée qui reflète les perspectives, les expériences et les besoins de nos clients et la diversité de la population manitobaine. Cela permettra aux membres de notre personnel d'apprendre les uns des autres afin de trouver des moyens de créer des services et d'améliorer les services actuels. Pour ce faire, nous avons élaboré une stratégie exhaustive en matière de diversité, d'équité et d'inclusivité qui sera lancée en 2026.

CIBLES SUR CINQ ANS :

Au cours de la période de cinq ans couverte par le plan, la WCB se concentre sur l'atteinte des jalons suivants :

650 \$*

en investissement dans
le perfectionnement
professionnel et la
formation du personnel

* Moyenne par employé par année

SÉCURISER LE SYSTÈME POUR L'AVENIR

OBJECTIF STRATÉGIQUE :

Assurer la stabilité financière et préparer nos systèmes face au changement et à la modernisation.

DOMAINES D'INTÉRÊT :

Maintenir la stabilité financière et renforcer nos systèmes face au changement et à la modernisation.

En assurant la stabilité financière, la WCB demeure bien financée pour aider à maintenir l'intégrité du système d'indemnisation des travailleurs et assurer la protection contre les coûts futurs.

En améliorant et en modernisant nos systèmes, nous pouvons mieux servir nos clients tout en demeurant au fait des avancées technologiques. Cette approche permettra aussi d'améliorer l'efficacité et la productivité au sein de notre organisation.

La WCB activera sa capacité de gestion du changement pour soutenir efficacement son personnel dans le cadre de la modernisation de ses systèmes.

Accorder la priorité stratégique à la gestion des risques en modernisant le système.

Le renforcement des initiatives de cybersécurité est une priorité afin de protéger notre organisation contre les menaces internes et externes.

En corrigeant ces vulnérabilités, nous améliorons notre niveau de sécurité global.

Nous avons mené une évaluation exhaustive de notre infrastructure de TI actuelle. À partir de cette analyse, nous avons créé une feuille de route qui permettra à la WCB d'évoluer et de moderniser ses systèmes au fil du temps.

Améliorer l'agilité pour répondre aux conditions changeantes.

La WCB s'est dotée d'un Bureau de gestion des projets de l'organisation pour assurer l'harmonisation des initiatives d'entreprise à l'échelle de l'organisation. Cette approche met l'accent sur la totalité de l'organisation, harmonisant les projets afin d'atteindre des objectifs organisationnels plus vastes. Le Bureau permettra aussi d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des résultats des projets.

État de la situation financière pro forma – méthode comptable fondée sur le financement (non audité)

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Réel 2025	Budget 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2030
Actifs	\$ 2 318 678	\$ 2 269 598	\$ 2 262 214	\$ 2 252 610	\$ 2 301 906	\$ 2 352 864
Passif	1 438 156	1 468 459	1 517 328	1 566 688	1 623 548	1 679 643
Niveau de financement	880 522	801 139	744 886	685 922	678 358	673 220
	\$ 2 318 678	\$ 2 269 598	\$ 2 262 214	\$ 2 252 610	\$ 2 301 906	\$ 2 352 864
Ratio de financement	161,2 %	154,6 %	149,1 %	143,8 %	141,8 %	140,1 %

État du résultat global total pro format – méthode comptable fondée sur le financement (non audité)

Pour les années se terminant le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Réel 2025	Budget 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2029
Taux de cotisation moyen prévu	\$ 0,95	\$ 0,95	\$ 0,95	\$ 0,95	\$ 0,95	\$ 0,95
Recettes tirées des primes	\$ 344 224	\$ 321 323	\$ 328 685	\$ 337 045	\$ 349 112	\$ 357 436
Revenus de placements	191 281	95 377	93 154	92 314	91 486	92 416
Recettes totales	535 505	416 700	421 839	429 359	440 598	449 852
Coûts des sinistres survenus	298 548	265 468	279 657	284 077	295 715	299 073
Charges d'exploitation	125 295	140 815	144 875	149 079	152 447	155 917
Charges totales	423 843	406 283	424 532	433 156	448 162	454 990
Excédent (perte) d'exploitation	111 662	10 417	(2 693)	(3 797)	(7 564)	(5 138)
Répartition de l'excédent :	(121 473)	(89 800)	(53 560)	(55 167)	–	–
Gains sur les régimes à prestations déterminées	3 207	–	–	–	–	–
Perte globale totale	\$ (6 604)	\$ (79 383)	\$ (56 253)	\$ (58 964)	\$ (7 564)	\$ (5 138)

États financiers budgétaires et prévisionnels de 2026 à 2030

La WCB a adopté les IFRS aux fins de la préparation des états financiers établis selon les IFRS publiés dans notre rapport annuel (page 84), ce qui est exigé pour assurer la conformité avec la loi.

Aux fins de l'établissement des taux et de la gestion du ratio de financement, la WCB prépare ses projections financières au moyen de la méthode comptable fondée sur le financement. Cette approche procure à nos intervenants une perspective à long terme de la stabilité financière de la WCB, atténue la volatilité des taux de prime et détermine le niveau requis des réserves conformément à la Politique de financement.

Les états financiers pro forma pour les années 2026 à 2030 présentent les résultats financiers des plans stratégiques et opérationnels de la WCB.

Le taux de cotisation moyen est maintenu à 0,95 \$ pendant toute la durée du plan quinquennal. Les répartitions de l'excédent et les investissements stratégiques dans le système d'indemnisation des travailleurs sont inclus, puisque l'objectif est de réduire le ratio de financement en se rapprochant de la cible de 130 % énoncée dans la politique.

Les recettes de la WCB comprennent :

Recettes tirées des primes : ce montant représente une combinaison de la masse salariale cotisable annuelle estimée et du taux de cotisation moyen, fondé sur des hypothèses raisonnables relativement à la croissance économique et inflationniste. Le taux de cotisation moyen utilisé pour la durée du plan quinquennal est de 0,95 \$.

Rendements des placements : ce montant représente un rendement conforme au profil du portefeuille de placement de la WCB. Un taux de rendement annuel constant de 5,75 % est utilisé pour la durée du plan, puisqu'il est impossible de prévoir les marchés des placements. Les résultats réels dans ce domaine varieront et les fluctuations pourraient être importantes.

Les charges de la WCB comprennent :

Coûts des sinistres : ce montant est calculé à partir des données antérieures sur les réclamations, mises à jour afin de tenir compte de l'expérience récente et des hypothèses raisonnables pour l'inflation des coûts. On suppose que le nombre de blessures demeurera stable en 2026, et connaîtra une hausse modeste jusqu'en 2030. Il peut y avoir des fluctuations des coûts des sinistres s'il y a une hausse des taux de blessures, des réclamations très coûteuses, un changement dans la nature ou la complexité des réclamations, ou un changement dans la durée moyenne des réclamations.

Charges d'exploitation : ce montant représente les salaires, les avantages du personnel, les investissements dans les technologies de l'information, les coûts liés à la Commission d'appel et à SAIN et SAUF au travail Manitoba, et d'autres coûts administratifs.

Répartition de l'excédent : le conseil d'administration passe en revue le niveau de financement de la WCB annuellement et applique une approche équilibrée pour déterminer si une répartition de l'excédent est justifiée. Une approche équilibrée permet le retour des fonds excédentaires aux employeurs et tient compte des projections financières à long terme, ce qui peut comprendre des investissements stratégiques dans le système d'indemnisation des travailleurs, comme des initiatives de prévention, des mesures de soutien pour le retour au travail, et le renouvellement des systèmes d'entreprise.

Les montants réels de la répartition sont approuvés en fonction des résultats financiers de fin d'exercice et peuvent différer des montants projetés.

04

**ÉTATS FINANCIERS
AUDITÉS DE 2025
ET NOTES
AFFÉRENTES**







RESPONSABILITÉ DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers et les a préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

La direction maintient les contrôles internes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les renseignements financiers produits sont pertinents et fiables, et que les actifs sont adéquatement protégés. L'auditeur interne effectue des audits périodiques qui ont pour but de mettre à l'épreuve l'adéquation et la cohérence des contrôles internes de la WCB.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la direction dans l'exécution de ses responsabilités de communication financière et il a approuvé les états financiers et d'autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel le 14 mai 2026.

Le Comité de vérification a aidé le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités. Le comité examine les états financiers et le rapport annuel et recommande leur approbation, et rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et externes, et les actuaire concernant les contrôles internes et toutes les autres questions liées à la communication financière.

L'actuaire en chef de la WCB a effectué une évaluation actuarielle du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs indiqué dans les états financiers de la WCB et a indiqué qu'il était conforme aux pratiques actuarielles acceptées au Canada. L'opinion de l'actuaire en chef sur l'évaluation du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs se trouve à la page 81. En outre, la WCB a nommé un actuaire indépendant pour l'examen par les pairs, Eckler Ltd., pour examiner l'évaluation actuarielle annuelle du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs.

Doane Grant Thornton LLP, l'auditeur indépendant de la WCB, a effectué un audit indépendant des états financiers de la WCB conformément aux normes d'audit généralement admises du Canada. Le rapport de l'auditeur, à la page 82, énonce la portée de cet audit indépendant et comprend son opinion exprimée sur les états financiers 2025.

Catherine Skinner, LLB, LLM, CIC
Présidente et première dirigeante

Leslie Anne Hurley, CPA, CGA
Vice-présidente et directrice financière

14 mai 2026



OPINION ACTUARIELLE

Concernant le passif futur au titre de l'indemnisation des travailleurs de la Commission des accidents du travail du Manitoba

selon une évaluation actuarielle au 31 décembre 2025

J'ai effectué une évaluation actuarielle au 31 décembre 2025 du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs pour tous les employeurs assurés en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* dans sa version modifiée à la date de l'évaluation. Cette évaluation avait pour but d'estimer le passif de la WCB par rapport aux blessures survenues à la date de l'évaluation ou avant aux fins de son inclusion dans les états financiers 2025, qui sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Mon estimation du passif au 31 décembre 2025 est de 1 113,4 millions de dollars.

J'ai examiné les données et mené des tests pour confirmer si elles sont raisonnables et cohérentes avec celles qui avaient été utilisées dans les évaluations antérieures.

Le 31 décembre 2025, la courbe de référence illiquide de Fiera Capital, issue des courbes de référence et des courbes du marché de l'ICA pour décembre 2025, a été utilisée pour les taux d'actualisation selon l'IFRS 17. Les hypothèses d'inflation se chiffrent à 2,00 % pour les prestations indexées à l'inflation, à 3,00 % pour les prestations indexées aux salaires et à 4,50 % pour les prestations liées aux soins de santé.

L'hypothèse de mortalité pour les prestations d'invalidité et les prestations de survie correspond à 105 % de la table générationnelle créée à partir de la table de mortalité du Manitoba 2015-2017 avec projection à partir de 2016 selon l'échelle de projection CPM-B. L'hypothèse de mortalité pour les prestations d'assurance-vie se fonde sur 105 % de la table de mortalité du Manitoba 2015-2017.

Les hypothèses et les méthodes utilisées pendant l'évaluation, comme elles sont décrites dans mon rapport, sont basées sur les pratiques actuelles et les procédures administratives de la WCB ainsi que sur les réclamations antérieures.

J'estime que les données servant de base à l'évaluation sont suffisantes et fiables à cette fin.

J'estime que les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.

J'estime que les méthodes employées dans le cadre de l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Le montant du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs est suffisant pour couvrir toutes les obligations d'indemnisation des lésions corporelles, conformément aux méthodes comptables de la WCB.

Le présent rapport a été préparé, et mon opinion exprimée, conformément aux pratiques actuarielles admises au Canada.

Le tout respectueusement soumis.

Michael Williams

Fellow, Institut canadien des actuaires
Actuaire en chef, WCB

14 mai 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Commission des accidents du travail du Manitoba

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Commission des accidents du travail du Manitoba (la « WCB »), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état des résultats et du résultat global, l'évolution de la situation financière et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, notamment les renseignements importants relatifs à la méthode comptable.

Selon nous, les états financiers ci-joints récapitulent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la WCB du Manitoba au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales (les « normes comptables IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux normes d'audit généralement admises du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur quant à la vérification des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la WCB conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes à notre audit des états financiers du Canada, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Renseignements autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur

La direction est responsable des autres renseignements. Les autres renseignements comprennent ceux inclus dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous n'exprimons aucune conclusion d'assurance à leur égard.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements et, ce faisant, à déterminer si les autres renseignements sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances obtenues dans le cadre de l'audit, ou s'ils semblent comporter des inexactitudes importantes.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres renseignements comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des parties chargées de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre de préparer des états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction se doit d'évaluer la capacité de la WCB à poursuivre ses activités en continuité, de fournir, le cas échéant, les informations relatives à cette continuité des activités et d'appliquer la méthode comptable de la continuité, à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider la WCB ou de mettre fin à ses activités, ou qu'elle n'ait aucune autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de surveiller le processus de communication financière de la WCB.

Responsabilités de l'auditeur quant à la vérification des états financiers

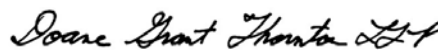
Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à publier un rapport de l'auditeur qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit mené conformément aux normes d'audit généralement admises du Canada détectera toujours une inexactitude importante présente. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. Également :

- Nous déterminons et évaluons les risques de présence d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit réactives face à ces risques, et recueillons des éléments probants qui sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante est plus élevé pour les inexactitudes résultant d'une fraude que celles résultant d'une erreur, puisqu'une fraude peut impliquer de la collusion, de la falsification, des omissions intentionnelles, de fausses représentations ou le contournement des contrôles internes.
- Nous acquerrons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la WCB.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- Nous formulons une conclusion sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction de la méthode comptable de continuité, et, selon les éléments probants recueillis dans le cadre de l'audit, nous déterminons s'il existe des incertitudes matérielles liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la WCB à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'une incertitude matérielle existe, nous sommes tenus dans notre rapport d'audit, d'attirer l'attention du lecteur sur les divulgations connexes dans les états financiers ou, si de telles divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les données probantes recueillies jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des circonstances ou des événements subséquents peuvent mettre fin à la poursuite des activités de la WCB.
- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, notamment les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents en assurant une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée prévue et l'échéancier de l'audit, ainsi que les conclusions importantes de l'audit, notamment toute déficience importante des contrôles internes que nous avons relevée pendant notre audit.

Winnipeg, Canada
14 mai 2026


Comptables professionnels agréés

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

	Remarque	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs			
Espèces	3	\$ 25 180	\$ 31 240
Créances	4	8 628	6 496
Portefeuille de placement	5	1 951 379	1 915 789
Immobilisations corporelles	6	42 264	36 097
Actifs incorporels	7	1 387	3 041
		<u>\$ 2 028 838</u>	<u>\$ 1 992 663</u>
Passif et niveau de financement			
Créditeurs et charges à payer	8	\$ 4 627	\$ 4 364
Fonds de retraite des travailleurs	9	54 263	50 362
Avantages du personnel	10	86 869	62 672
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs	11	1 131 682	1 114 087
		<u>1 277 441</u>	<u>1 231 485</u>
Passif total			
		<u>1 277 441</u>	<u>1 231 485</u>
Réserve de la Caisse des accidents		713 630	706 615
Cumul des autres éléments du résultat global		37 767	54 563
		<u>751 397</u>	<u>761 178</u>
		<u>\$ 2 028 838</u>	<u>\$ 1 992 663</u>

Autorisé à la publication le 14 mai 2026 pour le compte du conseil d'administration,

Colin S. Robinson
Président, Conseil d'administration

Yvette Milner
Présidente, Comité de vérification du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du résultat global

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Remarque	2025	2024
Résultat de l'indemnisation des travailleurs			
Recettes tirées des primes	12	\$ 251 290	\$ 240 875
Charges des services d'indemnisation des travailleurs	13	(235 943)	(27 403)
Résultat net des services d'indemnisation des travailleurs	11	15 347	213 472
Revenus de placements	5	191 281	259 908
Charge financière de l'indemnisation des travailleurs	15	(47 389)	(70 363)
Charges d'exploitation	14	(25 636)	(26 354)
Intérêts du fonds de retraite des travailleurs	9	(5 115)	(6 725)
Total des charges d'exploitation et autres		(30 751)	(33 079)
Excédent d'exploitation		128 488	369 938
Répartition de l'excédent		(121 473)	(114 697)
Excédent d'exploitation net		7 015	255 241
Autres éléments du résultat global			
Réévaluations des régimes à prestations déterminées des employés*	10	(16 796)	29 082
Résultat global total (perte)		\$ (9 781)	\$ 284 323

* Ne seront par la suite pas portées à l'excédent d'exploitation net
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Niveau de financement		
Réserve de la Caisse des accidents		
Solde, début d'exercice	\$ 706 615	\$ 451 374
Excédent d'exploitation	128 488	369 938
Répartition de l'excédent	(121 473)	(114 697)
	713 630	706 615
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde, début d'exercice	\$ 54 563	\$ 25 481
Autres éléments du résultat global (perte)	(16 796)	29 082
	37 767	54 563
Niveau de financement, fin d'exercice	<u>\$ 751 397</u>	<u>\$ 761 178</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Primes des employeurs	\$ 189 365	\$ 187 094
Prestations versées	(226 448)	(209 122)
Achats de biens et de services	(124 387)	(115 928)
Flux de trésorerie nets liés à l'exploitation	(161 470)	(137 956)
Flux de trésorerie liés aux placements		
Achats de placements	(914 748)	(516 493)
Produit de la cession de placements	982 237	579 587
Revenu de dividendes	75 054	54 146
Intérêts créditeurs	25 673	26 381
Acquisitions d'éléments d'actif	(11 660)	(12 118)
Flux de trésorerie liés aux placements nets	156 556	131 503
Flux de trésorerie liés au financement		
Paiement des contrats de location	(1 146)	(1 205)
Flux de trésorerie liés au financement net	(1 146)	(1 205)
Diminution nette des espèces	(6 060)	(7 658)
Espèces, début d'exercice	31 240	38 898
Espèces, fin d'exercice	\$ 25 180	\$ 31 240

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2025 (montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Entité comptable

La Commission des accidents du travail du Manitoba (la « WCB ») est une société constituée en vertu d'une loi par l'Assemblée législative de la province. Le siège social de la WCB se trouve à Winnipeg, au Manitoba.

La WCB a été créée en 1916 sous l'autorité de la *Loi sur les accidents du travail* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la WCB est responsable :

- de la prévention des blessures et des maladies professionnelles en milieu de travail;
- de l'administration des paiements aux travailleurs blessés et aux fournisseurs de services aux travailleurs blessés;
- du prélèvement et de la collecte des primes auprès des catégories déterminées d'employeurs en montants suffisants pour couvrir les coûts actuels et futurs liés aux réclamations existantes;
- du placement des fonds mis en réserve en prévision des coûts futurs des réclamations, et des fonds excédentaires.

SAIN et SAUF au travail Manitoba, une division de la WCB, est chargée de la prestation des services en matière de prévention prescrits par la Loi.

Une Commission d'appel indépendante de la WCB exerce ses activités en vertu de la Loi pour rendre des décisions définitives quant aux appels des décisions en matière de cotisations ou de prestations de la WCB.

La Loi établit la Caisse des accidents pour permettre le paiement des indemnités, des frais et des charges liés au système d'indemnisation des travailleurs. La Caisse des accidents est financée au moyen des primes obtenues auprès des employeurs. La WCB ne reçoit pas de financement ou d'aide du gouvernement. Bien que les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») soient la base de la préparation des états financiers, la WCB applique la méthode comptable fondée sur le financement aux fins de sa politique de financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de préparation

Les états financiers de la WCB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales (les « normes comptables IFRS »). La WCB présente l'état de sa situation financière par ordre de liquidité. Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers sont énoncées ci-dessous.

Base d'évaluation

Les états financiers de la WCB ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans le cas de certains éléments de l'actif financier et du passif financier qui sont évalués à la juste valeur, et le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs, comme il est expliqué dans les notes afférentes à la méthode comptable. La monnaie de fonctionnement de la WCB est le dollar canadien, qui est la devise du principal environnement économique dans lequel la WCB exerce ses activités, et est aussi la monnaie de présentation des états financiers. Toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Utilisation d'estimations, de l'incertitude relative à l'évaluation et de jugements critiques

Conformément aux IFRS, les états financiers de la WCB intègrent les jugements critiques de la direction, les estimations et les hypothèses comptables relatives aux montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que les produits et les charges déclarés pour les périodes visées par le rapport. Par conséquent, certains montants déclarés comportent une incertitude relative à l'évaluation. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Les estimations et les hypothèses sont revues de façon continue, les modifications étant constatées dans la période comptable au cours de laquelle elles sont déterminées.

Les éléments les plus importants fondés sur des estimations comptables sont les placements de portefeuille de niveau 3 (note 5), le passif au titre des avantages du personnel (note 10) et le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs (note 11).

Contrats d'assurance

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, exige que la WCB catégorise les contrats comme des contrats d'assurance lorsqu'elle accepte un risque d'assurance considérable d'une autre partie en acceptant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain particulier porte atteinte au titulaire de la police. La WCB a déterminé que la Loi impose un contrat d'assurance contre les accidents du travail statutaire en vertu duquel la WCB accepte un risque d'assurance considérable pour toutes les catégories d'employeurs couverts aux termes de la Loi en contrepartie des primes payées.

Les activités de la WCB sont classées, conformément à la Loi, en plusieurs catégories d'employeurs :

- les employeurs de la catégorie E, le regroupement d'employeurs général, sont assujettis à la responsabilité collective;
- les employeurs des catégories B à D, qu'on appelle collectivement, les employeurs cotisant individuellement, sont individuellement responsables des coûts liés aux réclamations soumises par leurs travailleurs, ainsi que des frais d'administration engagés.

Les méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance sont abordées à la note 11. Les employeurs de la catégorie E sont abordés à la note 12.

Conversion de devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Méthodes comptables particulières

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers de la WCB, les principales méthodes comptables suivantes sont présentées dans les notes suivantes :

Remarque	Sujet	Page
3	Espèces	90
4	Créances	90
5	Portefeuille de placement	90
6	Immobilisations corporelles	100
7	Actifs incorporels	102
8	Créditeurs et charges à payer	103
9	Fonds de retraite des travailleurs	103
10	Avantages du personnel	104
11	Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs	110
12	Recettes tirées des primes	119
13	Charges de service et d'exploitation relatives à l'indemnisation des travailleurs	120
14	Charges d'exploitation	120
15	Charge financière de l'indemnisation des travailleurs	121

Modifications des méthodes comptables

Le Conseil des normes comptables internationales s'engage à assurer une amélioration constante grâce à l'élaboration de nouvelles normes comptables et au processus d'améliorations annuel. La WCB surveille les plans de travail et les publications du Conseil pour traiter de tout développement pouvant avoir des répercussions sur l'organisation.

IFRS publiée, mais non entrée en vigueur**IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers***

En avril 2024, le Conseil des normes comptables internationales a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* pour remplacer la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 établit une nouvelle obligation de présentation pour l'état des résultats et du résultat global, prévoit de nouvelles définitions et la divulgation des mesures de performance déterminées par la direction, et améliore les principes régissant l'agrégation et la désagrégation des résultats dans les états financiers et les notes.

L'IFRS 18 entre en vigueur pour les périodes de déclaration le 1^{er} janvier 2027 ou après. La WCB adoptera l'IFRS 18 à la date d'entrée en vigueur. La WCB évalue actuellement les incidences de la norme sur ses états financiers.

3. ESPÈCES**Méthode comptable**

Les espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires. Les espèces et les placements à court terme détenus par des gestionnaires de placements et des dépositaires à des fins de placements sont inclus dans le portefeuille de placement. Tous les paiements en souffrance devraient être réglés dans un délai de 12 mois.

La WCB dispose d'une ligne de crédit d'exploitation de 50 millions de dollars auprès de son banquier principal. Les avances sur la ligne de crédit portent intérêt au taux d'intérêt préférentiel de la banque. Les emprunts en cours d'exercice se sont élevés à 2,6 millions de dollars (0 \$ en 2024) et ont été entièrement remboursés.

4. CRÉANCES**Méthode comptable**

En vertu de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, les créances sont classées en tant qu'actif financier évalué au coût amorti, comptabilisé à sa juste valeur à sa comptabilisation initiale, puis évalué au coût amorti. En raison de la nature à court terme des créances, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur.

Risque de crédit

Les créances ont été évaluées comme ayant un risque de défaillance minimal. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de 8,6 millions de dollars (6,5 millions de dollars en 2024).

Risque d'illiquidité

Les créances sont présentées déduction faite des créances irrécouvrables prévues de 0,7 million de dollars (0,7 million de dollars en 2024).

5. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT**Méthode comptable****Portefeuille de placement**

Le portefeuille de placement est géré conformément aux politiques et aux objectifs établis dans l'énoncé des politiques et des objectifs de placement. Cet énoncé reconnaît qu'aucune catégorie d'actifs individuelle ne correspond directement aux obligations et aux objectifs de la WCB, et que la diversification d'un portefeuille dans plusieurs catégories d'actifs distinctes représente le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de placement de la WCB. Le portefeuille de placement comprend des placements de portefeuille composés d'actifs financiers comptabilisés conformément à la IFRS 9, *Instruments financiers*.

Classification

La WCB classe ses placements à la juste valeur au moyen du résultat net. Le portefeuille de placement est géré et évalué selon la juste valeur, laquelle est utilisée pour évaluer la performance des placements et prendre des décisions relatives aux placements. Le portefeuille de placement n'est pas détenu pour encaisser des flux de trésorerie contractuels ni pour à la fois encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers.

Tous les placements de portefeuille sont mesurés à leur juste valeur et toutes les modifications de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le revenu de placement de l'état des résultats et du résultat global. Les variations de la juste valeur des instruments évalués à la juste valeur au moyen du résultat net comprennent les gains ou les pertes nets réalisés ou non réalisés sur les placements.

Comptabilisation et évaluation

La WCB utilise la date de règlement pour comptabiliser l'achat et la vente de tous les instruments financiers de son portefeuille de placement. Les opérations sont comptabilisées à la date à laquelle la transaction est finalisée (la date de règlement) et non la date à laquelle la transaction est réalisée (la date de transaction).

Les placements de la WCB sont évalués à leur juste valeur à la comptabilisation initiale, puis à leur juste valeur de façon récurrente, ce qui correspond à la valeur marchande.

- Les titres négociés en bourse sont présentés à leur valeur marchande à la fin de l'exercice, tels qu'ils sont cotés dans des bourses applicables ou tels qu'ils sont fournis par le dépositaire à partir de sources indépendantes.
- Les placements dans les fonds communs sont évalués à la valeur liquidative en fin d'exercice fournie par le gestionnaire du fonds commun.
- Les placements dans la dette privée et l'infrastructure, qui sont détenus par l'intermédiaire de sociétés en commandite, sont évalués à la valeur liquidative en fin d'exercice, telle qu'elle est fournie par le gestionnaire du fonds.
- Les placements libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les pertes et les gains liés aux échanges de devises étrangères sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Estimations comptables et jugements critiques

Un jugement rigoureux peut être requis pour la préparation d'estimations de la juste valeur, particulièrement pour les placements de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, puisque ces estimations incorporent des données non observables qui nécessitent le recours à des hypothèses.

Entités structurées non consolidées

Les placements dans des sociétés en commandite pour des catégories d'actifs non traditionnels ne satisfont pas aux critères de contrôle ou d'influence notable, ils ne sont donc pas consolidés dans les présents états financiers. La comptabilisation des instruments financiers a été appliquée. L'exposition financière de la WCB est limitée à la valeur comptable nette des placements. Des obligations sont imposées sur les fonds engagés dans des entités structurées; une fois qu'il a pris un engagement, un investisseur devrait financer la totalité du montant souscrit pendant la durée de l'entente.

Prêts de titres

La WCB peut prêter, à des fins de revenus de commissions, n'importe lequel de ses titres à une tierce partie, à condition que les prêts soient garantis par des espèces ou des titres facilement négociables dont la valeur marchande est d'au moins 105 % de la valeur de l'actif emprunté.

En vertu des conditions du programme de prêts de titres, la WCB conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété des titres prêtés et conserve les droits contractuels relatifs aux flux de trésorerie. Ces titres ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière.

Portefeuille de placement

Le portefeuille de placement est constitué de ce qui suit :

	2025	2024
Placements	\$ 1 814 909	\$ 1 738 276
Prêts de titres	136 470	177 513
Portefeuille de placement	<u>\$ 1 951 379</u>	<u>\$ 1 915 789</u>

Le tableau ci-dessous présente la valeur des placements de la WCB, accompagnés de leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

	2025			
	Juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe				
Obligations	\$ –	\$ 185 188	\$ –	\$ 185 188
Hypothèques	–	188 164	–	188 164
Dette privée	–	–	197 153	197 153
Espèces et placements à court terme	21 140	–	–	21 140
	<u>21 140</u>	<u>373 352</u>	<u>197 153</u>	<u>591 645</u>
Actions				
Canadiennes	289 621	–	–	289 621
Américaines	–	201 098	–	201 098
Mondiales	–	216 676	–	216 676
Marchés émergents	–	76 417	–	76 417
Placements privés	–	–	14	14
	<u>289 621</u>	<u>494 191</u>	<u>14</u>	<u>783 826</u>
Immobilier	–	–	236 820	236 820
Infrastructure	–	–	339 088	339 088
Total du portefeuille de placement	<u>\$ 310 761</u>	<u>\$ 867 543</u>	<u>\$ 773 075</u>	<u>\$ 1 951 379</u>

	2024			
	Juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe				
Obligations	\$ –	\$ 189 604	\$ –	\$ 189 604
Hypothèques	–	202 513	–	202 513
Dette privée	–	–	171 221	171 221
Espèces et placements à court terme	20 447	–	–	20 447
	<u>20 447</u>	<u>392 117</u>	<u>171 221</u>	<u>583 785</u>
Actions				
Canadiennes	300 531	–	–	300 531
Américaines	–	197 681	–	197 681
Mondiales	–	209 523	–	209 523
Marchés émergents	–	72 178	–	72 178
Placements privés	–	–	13	13
	<u>300 531</u>	<u>479 382</u>	<u>13</u>	<u>779 926</u>
Immobilier	–	–	236 237	236 237
Infrastructure	–	–	315 841	315 841
	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>315 841</u>	<u>315 841</u>
Total du portefeuille de placement	<u>\$ 320 978</u>	<u>\$ 871 499</u>	<u>\$ 723 312</u>	<u>\$ 1 915 789</u>

La juste valeur du portefeuille de placement de la WCB est catégorisée en trois niveaux qui constituent la hiérarchie des justes valeurs. Les évaluations sont fournies par les gestionnaires de placement à des fins de communication de l'information financière. Les techniques d'évaluation sont sélectionnées selon les caractéristiques du placement, dans l'objectif global de maximiser l'utilisation des données du marché. La direction doit veiller à ce que la technique d'évaluation choisie convienne selon les circonstances.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : La juste valeur est basée sur les prix cotés dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

Niveau 2 : La juste valeur est basée sur les données observables pour l'actif, obtenues directement ou indirectement, mais qui ne sont pas considérées comme des prix cotés de niveau 1. La juste valeur est basée sur les données sur la valeur marchande ou au moyen de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds, ou est dérivée à partir de celles-ci. Le niveau 2 comprend des fonds communs investis dans des titres de créances et des titres de participation cotés en bourse.

Niveau 3 : La juste valeur est basée sur des données qui ne sont pas observables, ce qui indique qu'elle est, par nature, fondée sur des estimations comptables. Celles-ci reflètent les hypothèses sur la valeur marchande à partir de la meilleure information interne et externe accessible. Les techniques d'évaluation appliquées sont celles qui conviennent le mieux au type de placement, notamment :

- les fonds de valeurs immobilières en gestion commune sont évalués à la valeur liquidative en fin d'exercice, telle qu'elle est déterminée par les gestionnaires de fonds, qui peuvent recourir à des évaluations, à des opérations de tiers ou à des flux de trésorerie actualisés pour déterminer la valeur des actifs sous-jacents;
- les entités structurées, comme les placements dans des sociétés en commandite, sont évaluées à la valeur liquidative en fin d'exercice telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire de fonds, qui peut recourir à des flux de trésorerie actualisés ou à des techniques semblables qui ne reposent pas sur les données observables du marché pour déterminer la valeur des actifs sous-jacents.

En ce qui concerne les variations des données non observables servant à déterminer la valeur des placements de niveau 3, la WCB n'a pas suffisamment d'information pour présenter les sensibilités de la juste valeur des actifs sous-jacents.

Le tableau ci-dessous rapproche les variations des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la WCB au 31 décembre :

	2025	2024
Solde, 1 ^{er} janvier	\$ 723 312	\$ 642 014
Gains non réalisés	16 878	41 594
Gains réalisés	395	5 930
Achats	40 485	60 411
Cessions	(7 995)	(26 637)
Solde, 31 décembre	\$ 773 075	\$ 723 312

Engagements

La WCB n'a aucune entente contractuelle prévoyant qu'elle fournisse des contributions additionnelles (41,4 millions de dollars en 2024) à des projets de placement particuliers devant être financées à partir du portefeuille ou des espèces disponibles.

Gestion des risques de placement

Le conseil d'administration de la WCB, par l'entremise de son comité de placement, est responsable de la direction stratégique globale et de la gouvernance du portefeuille de placement, ce qu'elle assure par l'examen et l'approbation de l'énoncé des politiques et des objectifs de placement (l'« EPOP »), ainsi que par la surveillance continue du risque de placement, de la performance et de la conformité.

La WCB est chargée de surveiller le portefeuille de placement, évaluant sa performance en continu et recommandant des modifications à l'EPOP. La WCB recourt à un consultant en placement indépendant pour comparer la performance du portefeuille à une référence et pour fournir des conseils quant à l'efficacité de l'EPOP et des pratiques de placement.

Le principal risque pour la WCB est le risque que les rendements à long terme du portefeuille de placement ne suffisent pas pour couvrir ses obligations découlant du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs. Conformément à l'EPOP, l'objectif de placement de la WCB consiste à générer un taux de rendement réel, positif et constant sur les actifs placés. Reconnaisant la nécessité d'atteindre un équilibre entre le risque et le rendement, la WCB gère le risque de placement en diversifiant son portefeuille entre plusieurs catégories d'actifs distinctes.

Les sections suivantes décrivent la nature et la portée de l'exposition au risque de placement et les stratégies connexes d'atténuation des risques.

Risque du marché

Risque de prix

La WCB investit dans des actions cotées en bourse et des titres à revenu fixe offerts dans les bourses nationales et étrangères et dans le cadre de fonds communs. Le risque du marché est le risque que la juste valeur de ces instruments financiers diminue en raison des variations des valeurs marchandes. Les valeurs marchandes peuvent varier en raison des fluctuations du cours des actions, des taux d'intérêt ou des taux de change. La WCB n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour contrer les effets de ces variations et fluctuations du marché. Le risque du marché est géré au moyen de l'EPOP, dont les lignes directrices visent à assurer la diversification des placements de la WCB sur le plan des émetteurs, de l'emplacement géographique, de la qualité du placement, et des exigences en matière de surveillance de la conformité et de rééquilibrage. La nature de l'exposition de la WCB au risque du marché, et les politiques, les processus et les hypothèses servant à estimer les incidences et à gérer les risques, n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

Le tableau suivant présente la baisse de la juste valeur et donc du total du résultat global, à la suite d'une modification défavorable matérielle des valeurs de chacune des catégories d'actifs du portefeuille de placement de la WCB.

	2025	2024
Perte estimée de la juste valeur :	10 %	10 %
Titres à revenu fixe		
Obligations	\$ 19 000	\$ 19 000
Hypothèques	19 000	20 000
Dettes privées	20 000	17 000
Espèces et placements à court terme	2 000	2 000
Actions		
Canadiennes	29 000	30 000
Américaines	20 000	20 000
Mondiales	22 000	21 000
Marchés émergents	8 000	7 000
Immobilier	24 000	24 000
Infrastructure	34 000	32 000

Risque de change

Le risque de change est le risque qu'un instrument financier enregistre une perte causée par des modifications du taux de change par rapport au dollar canadien.

La WCB possède des placements libellés en devises étrangères, ce qui l'expose à un risque de change. Les principales opérations de la WCB sont réalisées en dollars canadiens et son exposition au risque de change est surtout liée au dollar américain.

La WCB est exposée au dollar américain (USD), détenant des actifs libellés en USD se chiffrant à 486,4 millions de dollars canadiens (CAD) (681,2 millions CAD en 2024), soit 25,0 % du portefeuille (35,7 % en 2024).

Au 31 décembre 2025, on estime qu'une appréciation de la devise canadienne de 10 % par rapport au dollar américain entraînerait une perte de la juste valeur de 44,2 millions de dollars (61,9 millions de dollars en 2024). Les pertes liées à la juste valeur sont comptabilisées en revenu de placement, ce qui entraîne une diminution du résultat global total.

En 2025 et 2024, la WCB n'a pas entrepris de stratégies de couverture pour le risque de change lié aux placements étrangers.

Risque de taux d'intérêt

La WCB est exposée au risque de taux d'intérêt, puisque les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de la portion des titres à revenu fixe du portefeuille de placement. Le risque de taux d'intérêt est activement géré en contrôlant la durée du portefeuille de titres à revenu fixe. Au 31 décembre 2025, la durée du portefeuille d'obligation de la WCB était de 7,0 années (7,3 années en 2024).

Au 31 décembre 2025, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, la juste valeur du portefeuille des titres à revenu fixe aurait augmenté ou baissé de 13 millions de dollars (13,7 millions de dollars en 2024). Les modifications de la juste valeur sont comptabilisées en revenu de placement, entraînant une hausse ou une baisse du résultat global total.

La WCB n'a pas de concentration importante du risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers découle de la possibilité que l'émetteur d'un instrument manque à ses obligations. Le risque de crédit du portefeuille de placement de la WCB découle principalement du portefeuille de titres à revenu fixe composé de placements à court terme, d'obligations et de débetures, du fonds d'obligations en gestion commune, du fonds d'hypothèques en gestion commune, de la dette privée, des actions, des biens immobiliers et de l'infrastructure.

Le risque de crédit est atténué au moyen d'un portefeuille bien diversifié dont l'exposition est limitée à l'égard d'une entité, d'une industrie ou d'un pays, et grâce aux lignes directrices relatives à la composition de l'actif de l'EPOP et aux contraintes de placement en ce qui a trait à la qualité du crédit. Le risque de crédit est activement géré en surveillant la conformité de la composition de l'actif et en respectant les exigences de rééquilibrage de l'EPOP.

La WCB n'anticipe pas que l'un ou l'autre de ses emprunteurs manque à ses obligations.

Les cotes de solvabilité et l'exposition maximale au risque de crédit du portefeuille des titres à revenu fixe de la WCB au 31 décembre sont les suivantes :

	2025		2024	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Cote de solvabilité				
AAA	\$ 61 613	10,4 %	\$ 60 104	10,3 %
AA	56 960	9,6 %	57 737	9,9 %
A	43 930	7,4 %	41 925	7,2 %
BBB	23 640	4,0 %	28 023	4,8 %
Sous BBB	–	0,0 %	1 173	0,2 %
Non coté ¹	405 502	68,6 %	394 823	67,6 %
Exposition maximale au risque de crédit	\$ 591 645	100,0 %	\$ 583 785	100,0 %

¹ Les éléments non cotés comprennent les espèces et les placements à court terme, les hypothèques et la dette privée

La WCB est également exposée à un risque de contrepartie lié aux prêts de titres. Le risque est géré par la nomination d'un intermédiaire expérimenté pour gérer le programme de prêts de titres, notamment en effectuant la surveillance quotidienne de la garantie détenue pour assurer une couverture intégrale et une marge de sécurité, et grâce à une indemnisation de l'institution financière qui gère le programme de prêts de titres.

Prêts de titres

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des placements prêtés en vertu du programme de prêts de titres était de 136,5 millions de dollars (177,5 millions de dollars en 2024). Au 31 décembre 2025, le total des garanties constituées à la WCB s'élevait à 143,3 millions de dollars (186,4 millions de dollars en 2024).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la WCB soit incapable de satisfaire à ses obligations financières. La WCB gère ses besoins de liquidité principalement au moyen des fonds générés par ses activités, ses revenus de placement et les échéances des actifs. La WCB surveille ses besoins en flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer qu'elle ait suffisamment d'espèces pour répondre à ses besoins de liquidité à court et à long terme. Pour mieux gérer ce risque, la WCB maintient une facilité de crédit dont il est question à la note 3.

Le portefeuille de placement de la WCB est bien diversifié conformément aux lignes directrices de l'EPOP, et comprend à la fois des placements très liquides et certains placements qui, en raison d'une absence de marchés actifs et de modalités contractuelles, ne peuvent pas être vendus ni convertis facilement en espèces de façon efficace et en temps opportun.

Les actifs de placement suivant ne sont pas facilement convertis en espèces :

	2025	2024
Infrastructure	\$ 339 088	\$ 315 841
Dettes privées	197 153	171 221
Immobilier	236 820	236 237
	<u>\$ 773 061</u>	<u>\$ 723 299</u>

Revenus de placements

Méthode comptable

Les revenus tirés des intérêts et des dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés, et les variations de la juste valeur sont présentées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les revenus de placement et les modifications de la juste valeur, à la fois réalisés et non réalisés, sont comptabilisés dans le revenu de placement de l'état des résultats et du résultat global de la période visée.

2025				
Revenus de placements	Revenus	Gains réalisés nets (pertes)	Gains non réalisés nets (pertes)	Total
Titres à revenu fixe				
Obligations	\$ 6 839	\$ 489	\$ (1 277)	\$ 6 051
Hypothèques	9 364	300	988	10 652
Dettes privées	18 449	–	(7 964)	10 485
Espèces et placements à court terme	995	(75)	–	920
	35 647	714	(8 253)	28 108
Actions				
Canadiennes	6 083	54 465	(6 229)	54 319
Américaines	1 216	63 101	(48 403)	15 914
Mondiales	26 498	5 404	2 250	34 152
Marchés émergents	10 029	5 206	7 024	22 259
Placements privés	–	(384)	389	5
	43 826	127 792	(44 969)	126 649
Immobilier	8 684	(44)	1 049	9 689
Infrastructure	15 133	823	23 404	39 360
Revenus de placements	\$ 103 290	\$ 129 285	\$ (28 769)	203 806
Moins : Charges de gestion du portefeuille				12 525
Revenus de placements nets			\$	191 281

2024				
Revenus de placements	Revenus	Gains réalisés nets (pertes)	Gains non réalisés nets (pertes)	Total
Titres à revenu fixe				
Obligations	\$ 6 513	\$ 285	\$ 1 956	\$ 8 754
Hypothèques	9 644	–	3 871	13 515
Dettes privées	18 692	–	13 390	32 082
Espèces et placements à court terme	2 624	133	45	2 802
	37 473	418	19 262	57 153
Actions				
Canadiennes	12 540	23 667	27 749	63 956
Américaines	3 248	41 118	13 876	58 242
Mondiales	3 959	–	20 071	24 030
Marchés émergents	6 866	2	7 621	14 489
Placements privés	–	–	(15)	(15)
	26 613	64 787	69 302	160 702
Immobilier	8 037	(235)	4 969	12 771
Infrastructure	12 378	6 165	23 250	41 793
Revenus de placements	\$ 84 501	\$ 71 135	\$ 116 783	272 419
Moins : Charges de gestion du portefeuille				12 511
Revenus de placements nets			\$	259 908

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, déduction faite de l'amortissement et de toute perte de valeur. Les actifs au titre de droits d'utilisation (contrats de location) sont initialement mesurés au coût, ce qui comprend le montant initial de l'obligation locative rajusté de façon à tenir compte des paiements effectués à la date de commencement du contrat ou avant cette date, déduction faite de tout incitatif à la location reçu.

L'amortissement est calculé de façon linéaire pendant la durée estimative de la vie utile de l'actif, comme suit :

Bâtiment	40 ans
Rénovations de bâtiments et améliorations locatives	2 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Ameublement, articles d'ameublement et matériel	5 ans
Contrats de location	Durée du contrat de location

La WCB ne comptabilise pas une obligation locative ni un actif au titre de droits d'utilisation connexe pour les contrats de location ayant une durée totale de moins de 12 mois ou lorsque les contrats de location sont de faible valeur. Les paiements de ces contrats de location sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de façon linéaire pendant la durée du contrat.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa cession ou lorsqu'aucun autre avantage économique ne devrait découler de son utilisation. Une charge ou une perte découlant de la décomptabilisation est incluse dans les charges d'exploitation. La valeur comptable des actifs non financiers de la WCB fait l'objet d'un examen à chaque date de production de rapport pour veiller à ce que les actifs ne soient pas comptabilisés à une valeur supérieure au montant recouvrable.

Les modifications dans les immobilisations corporelles étaient les suivantes :

2025					
Coût	Bâtiments et terrains ¹	Rénovations de bâtiments et améliorations locatives	Matériel informatique	Ameublement, articles d'ameublement et matériel	Total
Au 1 ^{er} janvier	\$ 37 860	\$ 22 061	\$ 15 658	\$ 5 638	\$ 81 217
Acquisitions	1 481	6 553	3 256	1 306	12 596
Cessions	–	(2 975)	(6 388)	–	(9 363)
Au 31 décembre	39 341	25 639	12 526	6 944	84 450
Amortissement					
Au 1 ^{er} janvier	(15 564)	(10 883)	(13 438)	(5 235)	(45 120)
Charges d'amortissement	(1 943)	(2 166)	(1 106)	(274)	(5 489)
Cessions	–	2 957	5 449	17	8 423
Au 31 décembre	(17 507)	(10 092)	(9 095)	(5 492)	(42 186)
Valeur comptable nette, 31 décembre	\$ 21 834	\$ 15 547	\$ 3 431	\$ 1 452	\$ 42 264

2024					
Coût	Bâtiments et terrains ¹	Rénovations de bâtiments et améliorations locatives	Matériel informatique	Ameublement, articles d'ameublement et matériel	Total
Au 1 ^{er} janvier	\$ 36 761	\$ 13 661	\$ 14 019	\$ 5 254	\$ 69 695
Acquisitions	1 675	8 400	1 639	384	12 098
Cessions	(576)	–	–	–	(576)
Au 31 décembre	37 860	22 061	15 658	5 638	81 217
Amortissement					
Au 1 ^{er} janvier	(14 127)	(9 879)	(12 679)	(5 146)	(41 831)
Charges d'amortissement	(2 013)	(1 004)	(759)	(89)	(3 865)
Cessions	576	–	–	–	576
Au 31 décembre	(15 564)	(10 883)	(13 438)	(5 235)	(45 120)
Valeur comptable nette, 31 décembre	\$ 22 296	\$ 11 178	\$ 2 220	\$ 403	\$ 36 097

¹ Les bâtiments et les terrains comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation pour les espaces de bureau lorsque la WCB est locataire. Au 31 décembre, la WCB détenait des actifs au titre de droits d'utilisation de 3,3 millions de dollars (2,8 millions de dollars en 2024), déduction faite de l'amortissement de 5,8 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2024).

7. ACTIFS INCORPORELS

Méthode comptable

Les actifs incorporels acquis, principalement le matériel informatique, sont évalués à leur coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de façon linéaire pendant la durée estimative de la vie utile, et inclus dans les charges d'exploitation.

Les actifs incorporels développés à l'interne, principalement le développement de logiciels et de systèmes informatiques, y compris les honoraires professionnels engagés en vue de la mise en œuvre de ces actifs, sont évalués au coût et amortis pendant la durée de leur vie utile. L'amortissement est calculé de façon linéaire pendant la durée estimative de la vie utile de l'actif, comme suit :

Logiciels	3 ans
Actifs incorporels développés à l'interne	10 ans

La valeur comptable des actifs non financiers de la WCB fait l'objet d'un examen à chaque date de production de rapport pour veiller à ce que les actifs ne soient pas comptabilisés à une valeur supérieure au montant recouvrable.

Les modifications dans les actifs incorporels étaient les suivantes :

2025			
	Logiciels	Actifs incorporels développés à l'interne	Total
Coût			
Au 1 ^{er} janvier	\$ 5 057	\$ 25 687	\$ 30 744
Acquisitions	11	–	11
Cessions	(141)	–	(141)
Au 31 décembre	4 927	25 687	30 614
Amortissement			
Au 1 ^{er} janvier	(4 717)	(22 986)	(27 703)
Charges d'amortissement	(230)	(1 427)	(1 657)
Cessions	133	–	133
Au 31 décembre	(4 814)	(24 413)	(29 227)
Valeur comptable nette, au 31 décembre	\$ 113	\$ 1 274	\$ 1 387

2024			
	Logiciels	Actifs incorporels développés à l'interne	Total
Coût			
Au 1 ^{er} janvier	\$ 5 037	\$ 25 687	\$ 30 724
Acquisitions	20	–	20
Au 31 décembre	5 057	25 687	30 744
Amortissement			
Au 1 ^{er} janvier	(4 396)	(21 550)	(25 946)
Charges d'amortissement	(321)	(1 436)	(1 757)
Au 31 décembre	(4 717)	(22 986)	(27 703)
Valeur comptable nette, au 31 décembre	\$ 340	\$ 2 701	\$ 3 041

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Méthode comptable

Les créditeurs et les charges à payer sont des passifs financiers représentant des obligations de payer pour des biens et des services acquis durant le cours normal des activités. La WCB constate un passif et une charge à la réception ou au transfert du contrôle des biens, et à la réalisation des services. Les autres créditeurs comprennent différentes charges salariales. L'échéance et le montant des créditeurs et des charges à payer peuvent être déterminés facilement.

Les créditeurs et les charges à payer sont classés au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis mesurés au coût amorti. En raison de la nature à court terme des créditeurs et des charges à payer, la valeur comptable de ces éléments correspond approximativement à leur juste valeur.

Obligations locatives

La WCB comptabilise une obligation et un actif au titre de droits d'utilisation au commencement du contrat de location. Les obligations locatives sont mesurées à la valeur courante des paiements restants du contrat de location, actualisée selon le taux d'emprunt marginal de la WCB.

L'obligation pour chaque contrat de location est réglée à la fin de sa durée.

Les créditeurs et les charges à payer comprennent :

	2025	2024
Créditeurs et charges à payer	\$ 3 725	\$ 3 401
Obligations locatives	796	770
Autres créditeurs	106	193
Solde, fin d'exercice	\$ 4 627	\$ 4 364

Les créditeurs et les charges à payer qui devraient être réglés dans un délai de 12 mois totalisent 4,0 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2024).

9. FONDS DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS

Méthode comptable

Le fonds de retraite des travailleurs (le « fonds ») représente l'obligation de la WCB de verser une rente à un travailleur admissible au moment de sa retraite. Cette obligation est comptabilisée conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Conformément au paragraphe 42(2) de la Loi, la WCB place, en faveur d'un travailleur, un montant équivalant à un pourcentage entre 5 % et 7 % des prestations d'assurance-salaire que ce travailleur recevra après la fin de la période d'admissibilité. En outre, le travailleur peut cotiser un montant ne dépassant pas celui versé par la WCB.

Le fonds a pour but d'établir ou de remplacer le droit à pension perdu en raison d'une blessure ou d'une maladie liée au travail. Conformément à la Politique 44.100.20 de la WCB, Rentes, des cotisations sont placées dans un compte de retraite pour chaque travailleur admissible et rapportent des intérêts selon le taux de revenu de placement du portefeuille de placement de la WCB. Lorsque le taux de rendement du revenu de placement est négatif, le taux de rendement utilisé est de 0 %. À l'âge de 65 ans ou au moment du départ à la retraite, le montant de retraite devient payable, soit sous forme de rente, soit sous forme de paiement forfaitaire.

Le fonds est constitué des cotisations de la WCB, des cotisations des travailleurs et du revenu de placement découlant de ces cotisations. Les actifs attribuables au fonds sont inclus dans le portefeuille de placement de la WCB et gérés dans ce cadre.

Les modifications dans le fonds de retraite des travailleurs étaient les suivantes :

	2025	2024
Solde, 1 ^{er} janvier	\$ 50 362	\$ 46 135
Intérêts créditeurs	5 115	6 725
Cotisations de la WCB	2 313	2 006
Cotisations des travailleurs	672	636
Prestations payées	(4 199)	(5 140)
Solde, 31 décembre	\$ 54 263	\$ 50 362

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus pour le versement des rentes de retraite aux travailleurs admissibles, en supposant que tous les travailleurs atteindront l'âge de la retraite (65 ans ou plus) :

	2025	2024
Moins d'un an	\$ 5 403	\$ 5 035
An 2	4 841	3 681
Année 3	2 929	4 243
Année 4	3 778	2 533
Année 5	4 089	3 302
Par la suite	33 223	31 568
Total	\$ 54 263	\$ 50 362

10. AVANTAGES DU PERSONNEL

La WCB offre plusieurs régimes d'avantages au personnel :

Avantages à court terme

Ces avantages comprennent la rémunération, les salaires, les droits à congé annuel et les régimes collectifs d'assurance-maladie.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite, qui comprennent le régime de retraite de la WCB et un régime de retraite supplémentaire, sont financés au moyen des cotisations des employés et des employeurs. Le régime de retraite de la WCB est un régime de pension à prestations déterminées qui offre des pensions partiellement indexées en fonction des années de service et de la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées des douze (12) dernières années d'emploi. Le régime de retraite supplémentaire prévoit que les employés de la WCB dont les prestations de retraite dépassent le maximum prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale reçoivent des prestations de retraite fondées sur le total de leurs gains ouvrant droit à pension.

Régime de congés de maladie

Le régime de congés de maladie de la WCB est un régime d'avantages à plusieurs volets. Les crédits de congé de maladie sont acquis et payables sous forme de congé de maladie dans l'année en cours. Les crédits de congé de maladie inutilisés sont accumulés et reportés aux périodes futures, et peuvent être pris sous forme de congé de maladie lorsque le droit de l'année en cours est épuisé. Pour les employés qui répondent aux critères établis au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite, le régime de congés de maladie est un régime d'avantages prévoyant le paiement de leurs crédits de congé de maladie. Aux fins comptables, il est traité comme un régime à prestations déterminées et le passif est évalué à partir des taux d'actualisation et d'autres estimations conformes aux estimations utilisées pour les obligations au titre des prestations déterminées. Ce fonds non capitalisé, la WCB finançant l'obligation directement à partir de ses propres ressources, ne nécessite pas de cotisations de la part des employés.

Compte de dépenses de santé de la WCB pour les retraités

Le compte de dépenses de santé pour les retraités est un régime à prestations déterminées. Les retraités admissibles reçoivent un crédit annuel à un montant prédéterminé qui peut être utilisé pour couvrir les frais de santé non couverts par d'autres régimes. La WCB assure le financement direct de ce régime par l'entremise de l'administrateur du régime.

Réclamations d'indemnisation pour accident du travail

Les réclamations d'indemnisation pour accident du travail sont des passifs représentant l'obligation actuelle quant aux coûts prévus des réclamations des employés. La WCB comptabilise une provision lorsque la réclamation est acceptée.

Méthode comptable

Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont mesurés sur une base non actualisée et sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Régimes à prestations déterminées

On utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services pour calculer les obligations au titre des prestations déterminées et les coûts des services courants. Cette méthode reflète les services rendus par les employés à la date de l'évaluation et tient compte des hypothèses actuarielles relatives aux taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur courante des avantages, les taux prévus de croissance salariale et le taux de rendement à long terme prévu pour les actifs du régime.

Conformément à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, la méthode des intérêts nets est utilisée pour ventiler les coûts des régimes de retraite. La variation du passif net au titre des prestations déterminées est ventilée comme suit :

- le coût des services, ou le passif additionnel découlant de la prestation de services par les employés pendant la période;
- les intérêts nets ou les intérêts débiteurs calculés sur le passif net au titre des prestations déterminées au moyen du taux d'actualisation;
- les réévaluations, qui sont d'autres variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées, comme des modifications des estimations et d'autres modifications dans la valeur des actifs du régime.

Le coût des services et les intérêts nets sont comptabilisés dans l'excédent d'exploitation, tandis que les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les cotisations des employés, qui sont indépendantes du nombre d'années de service, sont traitées comme une diminution du coût des services.

Lorsque les coûts des services passés surviennent, ils sont immédiatement comptabilisés.

Principales estimations et hypothèses comptables

La WCB évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime aux fins comptables au 31 décembre chaque année au moyen d'hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles. Les hypothèses représentent les meilleures estimations de la direction quant aux variables qui détermineront le coût éventuel des avantages postérieurs à l'emploi. Les hypothèses actuarielles comprennent des hypothèses démographiques, comme le taux de mortalité et de roulement du personnel, et des hypothèses financières, comme les niveaux de salaires et d'avantages du personnel, les taux d'intérêt et les rendements des placements. Compte tenu de la nature à long terme du régime et du recours à ces hypothèses, les estimations en découlant sont sujettes à une importante incertitude.

Les composantes du passif au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

	2025	2024
Régimes de retraite	\$ 62 272	\$ 41 526
Régime de congés de maladie	12 610	10 539
Droits à congé annuel des employés	5 282	4 353
Compte de dépenses de santé pour les retraités	2 947	3 081
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs	1 400	1 300
Autres	2 358	1 873
Au 31 décembre	\$ 86 869	\$ 62 672

La part actuelle du passif au titre des avantages du personnel est estimée à 19,0 millions de dollars (17,4 millions de dollars en 2024)

Les hypothèses actuarielles importantes servant à déterminer la valeur du passif au titre du régime à prestations déterminées à des fins de comptabilité sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation :		
Coûts des services courants	4,75 %	4,65 %
Obligations au titre des prestations	5,00 %	4,75 %
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	2,00 %

Les taux d'actualisation présentés pour les obligations au titre des prestations étaient en vigueur au 31 décembre et ont été appliqués pour la détermination des soldes à la fin de la période de déclaration. Les taux d'actualisation présentés pour le coût des services courants ont été appliqués pour la détermination des charges des régimes d'avantages du personnel à la fin de la période de déclaration. Les taux d'actualisation sont fondés sur les rendements de marché générés par des obligations d'entreprises de première qualité.

Les hypothèses de mortalité utilisées pour 2025 représentaient 90 % de la table CPMPriv avec projection selon l'échelle d'amélioration MI-2024 (90 % de la table CPMPriv avec projection selon l'échelle d'amélioration MI-2017 en 2024).

Régimes à prestations déterminées

Voici le rapprochement du passif du régime à prestations déterminées :

	2025			
	Régimes de retraite	Régime de congés de maladie	Compte de dépenses de santé pour les retraités	Total
Variation du passif au titre des prestations déterminées				
Obligation au titre des prestations déterminées, 1 ^{er} janvier	\$ 373 582	\$ 10 539	\$ 3 081	\$ 387 202
Coût des services courants ¹	8 832	646	70	9 548
Intérêts débiteurs ²	17 372	488	144	18 004
Cotisations des employés	3 861	–	–	3 861
Transferts nets vers le régime	722	–	–	722
Écarts actuariels découlant de ³ :				
Expérience	24 490	1 370	(198)	25 662
Modifications des hypothèses financières	(14 772)	(134)	(103)	(15 009)
Modifications des hypothèses démographiques	17 327	221	51	17 599
Prestations payées	(16 431)	(520)	(98)	(17 049)
Obligation au titre des prestations déterminées, 31 décembre	\$ 414 983	\$ 12 610	\$ 2 947	\$ 430 540
Modification de la juste valeur des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime, 1 ^{er} janvier	\$ 332 056	\$ –	\$ –	\$ 332 056
Cotisations de l'employeur	5 426	520	98	6 044
Cotisations des employés	3 861	–	–	3 861
Transferts nets vers le régime	722	–	–	722
Intérêts créditeurs ²	15 620	–	–	15 620
Rendement des actifs du régime (excluant les intérêts créditeurs) ³	11 457	–	–	11 457
Prestations payées	(16 431)	(520)	(98)	(17 049)
Juste valeur des actifs du régime, 31 décembre	\$ 352 711	\$ –	\$ –	\$ 352 711
Passif net au titre des prestations déterminées				
Obligation au titre des prestations déterminées	\$ 414 983	\$ 12 610	\$ 2 947	\$ 430 540
Juste valeur des actifs du régime	352 711	–	–	352 711
	\$ 62 272	\$ 12 610	\$ 2 947	\$ 77 829

¹ Le coût des services courants est présenté dans les charges d'exploitation de l'état des résultats et du résultat global

² Les intérêts débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts créditeurs dans les charges d'exploitation de l'état des résultats et du résultat global

³ Les écarts actuariels sont présentés déduction faite du rendement des actifs du régime dans les réévaluations du régime à prestations déterminées de l'état des résultats et du résultat global

La part actuelle du passif au titre des régimes à prestations déterminées de la WCB est estimée à 10,6 millions de dollars (11,5 millions de dollars en 2024).

	2024				
	Régimes de retraite	Régime de congés de maladie	Compte de dépenses de santé pour les retraités	Total	
Variation du passif au titre des prestations déterminées					
Obligation au titre des prestations déterminées, 1 ^{er} janvier	\$ 368 438	\$ 11 292	\$ 2 998	\$	382 728
Coût des services courants ¹	8 796	662	75		9 533
Intérêts débiteurs ²	16 784	509	137		17 430
Cotisations des employés	3 521	–	–		3 521
Transferts nets vers le régime	434	–	–		434
Écarts actuariels découlant de ^{3, 4} :					
Expérience	3 236	(722)	3		2 517
Modifications des hypothèses financières	(12 213)	(506)	(42)		(12 761)
Prestations payées	(15 414)	(696)	(90)		(16 200)
Obligation au titre des prestations déterminées, 31 décembre	<u>\$ 373 582</u>	<u>\$ 10 539</u>	<u>\$ 3 081</u>	<u>\$</u>	<u>387 202</u>
Modification de la juste valeur des actifs du régime					
Juste valeur des actifs du régime, 1 ^{er} janvier	\$ 305 346	\$ –	\$ –	\$	305 346
Cotisations de l'employeur	5 276	696	90		6 062
Cotisations des employés	3 521	–	–		3 521
Transferts nets vers le régime	434	–	–		434
Intérêts créditeurs ²	14 055	–	–		14 055
Rendement des actifs du régime (excluant les intérêts créditeurs) ³	18 838	–	–		18 838
Prestations payées	(15 414)	(696)	(90)		(16 200)
Juste valeur des actifs du régime, 31 décembre	<u>\$ 332 056</u>	<u>\$ –</u>	<u>\$ –</u>	<u>\$</u>	<u>332 056</u>
Passif net au titre des prestations déterminées					
Obligation au titre des prestations déterminées	\$ 373 582	\$ 10 539	\$ 3 081	\$	387 202
Juste valeur des actifs du régime	<u>332 056</u>	<u>–</u>	<u>–</u>		<u>332 056</u>
	\$ 41 526	\$ 10 539	\$ 3 081	\$	55 146

¹ Le coût des services courants est présenté dans les charges d'exploitation de l'état des résultats et du résultat global

² Les intérêts débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts créditeurs dans les charges d'exploitation de l'état des résultats et du résultat global

³ Les écarts actuariels sont présentés déduction faite du rendement des actifs du régime dans les réévaluations du régime à prestations déterminées de l'état des résultats et du résultat global

⁴ Il n'y a pas eu d'écarts actuariels attribuables à des modifications des hypothèses démographiques en 2024.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la WCB à des fins comptables, devant être déposée à l'autorité de réglementation, date du 31 décembre 2025. Elle présentait un excédent de financement de 5,6 millions de dollars (excédent de 21,9 millions de dollars, évaluation de 2024). Le déficit de solvabilité au 31 décembre 2025 était de 20,1 millions de dollars (déficit de 42,9 millions de dollars, évaluation de 2024). La WCB n'est pas tenue de financer ce déficit, puisqu'elle est exemptée des dispositions en matière de solvabilité et de transfert de déficit de la *Loi sur les prestations de pension*.

Flux de trésorerie futurs

Selon l'expérience et les charges salariales prévues, la WCB prévoit de financer 6,2 millions de dollars en 2026.

Selon la dernière évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2025, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations du régime de retraite de la WCB était de 17 ans (17 ans en 2024). Voici la ventilation de cette durée moyenne estimative :

	2025	2024
Participants actifs	22 ans	23 ans
Participants différés	23 ans	23 ans
Participants retraités	13 ans	12 ans

Risques liés aux régimes à prestations déterminées

La WCB est exposée à des risques liés aux régimes à prestations déterminées en raison des hypothèses utilisées pour établir le passif au titre des prestations déterminées. Des modifications des hypothèses peuvent entraîner des conséquences négatives sur le niveau de financement des régimes à prestations déterminées. Les principaux risques associés aux hypothèses sont abordés ci-dessous.

Risque de placement

Les régimes de retraite sont exposés au risque de placement, puisque les actifs du régime sont investis dans des actions, des titres à revenu fixe et d'autres actifs. Il existe un risque que les rendements des placements soient plus bas que prévu, ayant des retombées défavorables sur le niveau de financement des régimes de retraite.

Risque de taux d'intérêt

Les régimes à prestations déterminées sont exposés au risque de taux d'intérêt en raison des hypothèses fondées sur des facteurs économiques, comme les taux d'actualisation déterminés en fonction des marchés obligataires. Une baisse du taux d'actualisation entraînerait une hausse du passif et des charges.

Risque de mortalité

La valeur courante des passifs des régimes à prestations déterminées est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité des participants des régimes. Une hausse de l'espérance de vie entraînera une hausse du passif.

Risque lié aux salaires

Les valeurs courantes des passifs des régimes de retraite et du passif au titre des congés de maladie sont calculées en fonction d'une estimation de la hausse des futurs salaires des participants des régimes. Une hausse salariale supérieure à l'estimation entraînera une hausse des passifs.

Sensibilités des obligations au titre des prestations déterminées

La valeur actuarielle courante des obligations au titre des prestations déterminées est sensible aux modifications des principales hypothèses actuarielles.

Le tableau suivant illustre la sensibilité des obligations au titre des prestations déterminées par rapport à une modification des taux d'actualisation, de mortalité et de salaire.

2025							
Effet sur l'obligation au titre des prestations déterminées							
Hypothèse	Modification de l'hypothèse	Régimes de retraite		Régime de congés de maladie		Compte de dépenses de santé pour les retraités	
		Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Taux d'actualisation	1 %	(54 018)	70 106	(814)	940	(360)	450
Taux de mortalité	10 %	(6 645)	7 213	–	–	(45)	48
Taux de salaire	1 %	10 926	(9 772)	1 055	(928)	–	–

2024							
Effet sur l'obligation au titre des prestations déterminées							
Hypothèse	Modification de l'hypothèse	Régimes de retraite		Régime de congés de maladie		Compte de dépenses de santé pour les retraités	
		Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Taux d'actualisation	1 %	(47 901)	62 912	(781)	911	(374)	468
Taux de mortalité	10 %	(6 239)	6 812	–	–	(48)	49
Taux de salaire	1 %	11 766	(10 100)	1 016	(885)	–	–

Actifs des régimes de retraite

Les actifs des régimes de retraite, à juste valeur, comprennent ce qui suit :

	2025	2024
Actions		
Canadiennes	\$ 68 851	\$ 92 672
Mondiales	116 450	107 514
	185 301	200 186
Revenu fixe	61 161	65 964
Immobilier	49 814	53 934
Dettes privées	19 503	11 973
Infrastructure	38 130	–
Au 31 décembre	\$ 353 909	\$ 332 057

Les actifs des régimes de retraite sont entièrement placés dans des fonds distincts. La juste valeur représente la part de la valeur liquidative des régimes de retraite fournie par le dépositaire et est fondée sur la dernière valeur marchande pour l'actif sous-jacent. Les actifs des régimes pour 2025 et 2024 sont catégorisés de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs, à l'exception de la dette privée et de l'infrastructure, qui sont de niveau 3.

Le conseil d'administration de la WCB, par l'entremise de son comité de placement, est responsable de la direction stratégique globale et de la gouvernance des actifs des régimes de retraite, ce qu'elle assure par l'examen et l'approbation de l'énoncé des politiques et des objectifs de placement (l'« EPOP ») des régimes de retraite, ainsi que par la surveillance continue du risque de placement, de la performance et de la conformité. L'EPOP indique une cible de composition de l'actif et une fourchette de niveaux acceptables de chaque type de placement qu'il estime susceptible de générer un taux de rendement réel, positif et constant sur les actifs placés, permettant ainsi de couvrir le paiement de l'ensemble des passifs conformément aux exigences.

Opérations entre parties liées

Par définition, le régime de retraite de la WCB est une partie liée à la WCB. Les opérations entre les parties liées sont indiquées ci-dessous :

	2025		2024
Cotisations des employés	\$ 3 861	\$	3 521
Cotisations de l'employeur	5 351		5 137

Aucun montant n'était en souffrance au 31 décembre 2025 ou au 31 décembre 2024.

11. PASSIF AU TITRE DE L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

Méthode comptable

En vertu des dispositions de la Loi, la WCB a l'obligation statutaire d'accepter le risque d'assurance des employeurs en contrepartie des cotisations payées. Ainsi, la WCB délivre des contrats d'assurance contre les accidents du travail qui comprennent un passif au titre des sinistres survenus et un passif au titre de la couverture restante.

Niveau d'agrégation

L'IFRS 17 exige que la WCB regroupe ses contrats d'assurance contre les accidents du travail en différents portefeuilles et groupes aux fins de l'évaluation. Les portefeuilles regroupent les contrats ayant des risques similaires et étant gérés ensemble. La WCB a déterminé qu'elle a un portefeuille de contrats, puisque tous les contrats d'assurance contre les accidents du travail de la WCB, notamment les employeurs de la catégorie E (bassin général des employeurs) et les employeurs des catégories B à D (employeurs cotisant individuellement) ont des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles sont ensuite divisés en trois groupes selon la rentabilité attendue : les contrats onéreux, les contrats ne comportant pas de risque important de devenir onéreux et tous les contrats restants. La WCB a déterminé qu'elle a deux groupes de contrats :

- les contrats ne comportant pas de risque important de devenir onéreux;
- tous les contrats restants.

Périmètre du contrat

La WCB inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance contre les accidents du travail tous les flux de trésorerie futurs faisant partie du périmètre des contrats dans le groupe. Les flux de trésorerie font partie du périmètre s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent pendant la période de déclaration au cours de laquelle la WCB peut obliger les employeurs à payer des primes, ou au cours de laquelle la WCB a comme obligation substantielle de fournir des services en vertu des contrats d'assurance contre les accidents du travail. La WCB a déterminé que l'obligation substantielle prend fin lorsque la WCB a la capacité pratique de réévaluer les risques des contrats faisant partie du groupe et que, par conséquent, elle peut établir un prix ou un niveau de prestation qui reflète entièrement ces risques.

Le périmètre du contrat de la WCB se termine le 31 décembre de chaque année civile, moment auquel la WCB peut établir un prix qui reflète entièrement les risques pour l'année suivante. La WCB a déterminé que la durée du périmètre du contrat du portefeuille est d'une année. Conformément à la Loi, elle a le droit substantiel de percevoir des primes annuellement, ainsi que la capacité pratique d'établir un prix qui reflète ces risques annuellement.

Reconnaissance

La WCB comptabilise chaque groupe de contrats d'assurance contre les accidents du travail au commencement de la période de couverture, le 1^{er} janvier, qui représente le commencement de la période de couverture conformément à la Loi.

Mesure

Sous réserve des critères précisés dans l'IFRS 17, la méthode de la répartition des primes peut être adoptée comme démarche simplifiée de la méthode générale d'évaluation de l'IFRS 17. La WCB applique la méthode de la répartition des primes à tous les contrats d'assurance contre les accidents du travail qu'elle détient, la période de couverture de chacun des contrats dans les groupes étant d'une année ou moins.

Le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs est évalué comme le passif au titre de la couverture restante (PCR) et le passif au titre des sinistres survenus (PSS). Le PCR représente la part non expirée de la couverture d'assurance de la WCB. Le PSS représente l'obligation de la WCB de payer les sinistres déjà survenus, y compris les sinistres déjà survenus mais n'ayant pas encore été signalés.

À la comptabilisation initiale, la composante de PCR du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs est évaluée comme les primes reçues majorées ou diminuées des actifs ou des passifs liés aux flux de trésorerie payés ou reçus avant la comptabilisation initiale.

Contrats onéreux

La rentabilité des groupes de contrats d'assurance est déterminée au moyen de modèles actuariels qui tiennent compte des faits et des circonstances qui indiqueraient qu'un groupe de contrats est onéreux, notamment l'information sur l'établissement des prix et des taux.

La WCB a conclu qu'elle n'a pas de contrats onéreux pour 2024 et 2025.

Passif au titre de la couverture restante et passif au titre des sinistres survenus

À la fin de la période de déclaration, la WCB évalue le PCR en prenant sa valeur au commencement de la période de déclaration, y ajoute les primes reçues pendant la période, y soustrait les montants comptabilisés en tant que recettes tirées des primes pendant la période, et tient compte de toute modification du passif au titre des contrats onéreux comptabilisée pendant la période.

Comme il n'existe aucune composante financière importante liée au PCR et que le délai entre la prestation des services d'assurance et la date d'échéance des primes connexes ne dépasse pas une année, la WCB n'ajuste pas le PCR pour les intérêts et ne procède pas à son actualisation.

La WCB inclut les flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance si ces flux de trésorerie sont directement attribuables à des contrats individuels au sein du groupe ou attribuables au groupe même. La WCB comptabilise ces coûts d'acquisition en charges immédiatement lorsqu'ils sont engagés, puisque la période de couverture de tout le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs est d'une année ou moins.

La WCB estime le PSS comme les flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie d'exécution comprennent toute l'information raisonnable et documentée disponible qui reflète le montant, l'échéance et l'incertitude liés à ces flux de trésorerie. Le PSS est ajusté pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des modifications de la valeur temps de l'argent. L'incidence des modifications des taux d'intérêt du marché liés au PSS est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global. Le PSS se calcule en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité et d'un ajustement au titre du risque non financier.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Au moment de préparer l'évaluation, la WCB se fonde sur des hypothèses et des estimations qui sont expliquées ci-dessous.

Passif au titre des sinistres survenus

L'actuaire en chef de la WCB prépare une évaluation du PSS à la fin de chaque exercice. Cette évaluation est réalisée conformément aux pratiques actuarielles acceptées au Canada et est assujettie à un examen par les pairs réalisé par l'actuaire externe de la WCB. Le PSS représente la valeur actuarielle courante de tous les paiements futurs qui devraient être versés pour les réclamations ou les blessures survenues durant l'exercice en cours ou tout exercice précédent, ajustée en fonction de la valeur temps de l'argent. Le PSS comprend des provisions pour l'ensemble des prestations prévues par la loi, les politiques ou les pratiques administratives actuelles à l'égard des réclamations existantes, ainsi que des provisions pour les charges futures liées à l'administration de ces réclamations. L'évaluation du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs représente l'estimation comptable la plus critique de la WCB. Les hypothèses et les estimations liées aux développements futurs peuvent changer en raison de changements économiques, ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de la WCB. Les écarts provenant de l'expérience réelle des sinistres par rapport aux hypothèses utilisées lors de l'évaluation précédente, ainsi que les effets des modifications des lois, des politiques, des pratiques administratives ou des méthodes et des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

La valeur actuarielle courante des paiements des indemnisations futures reflète l'estimation à long terme des hypothèses et des méthodes économiques et actuarielles de la direction, qui sont fondées sur les expériences passées et modifiées conformément aux tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil du temps pour refléter les conditions sous-jacentes, il est possible que de telles modifications puissent causer un changement important de la valeur actuarielle courante des futurs paiements.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer la valeur du passif au titre des sinistres survenus au 31 décembre sont les suivantes :

	2025	2024
Inflation pour les prestations indexées en fonction de l'IPC		
2025	2,00 %	2,00 %
Par la suite	2,00 %	2,00 %
Inflation pour les avantages salariaux		
2025	3,00 %	3,00 %
Par la suite	3,00 %	3,00 %
Inflation pour les prestations de soins de santé		
2025	4,50 %	4,50 %
Par la suite	4,50 %	4,50 %

Taux d'actualisation

La WCB calcule le passif au titre des sinistres survenus en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen d'un taux du marché sans risque, ajusté pour refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et de la liquidité des contrats d'assurance contre les accidents du travail. Ce taux sans risque est déterminé au moyen des courbes de rendement du gouvernement du Canada. En raison de la nature fortement illiquide des contrats d'assurance contre les accidents du travail de la WCB, cette dernière utilise la courbe de référence illiquide que Fiera Capital fournit régulièrement à l'Institut canadien des actuaires.

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs prévus sont les suivants :

Année	2025	2024
1	3,30 %	3,82 %
3	3,81 %	3,97 %
5	4,13 %	4,20 %
10	4,84 %	4,73 %
25	5,44 %	5,04 %
50	5,27 %	5,06 %
70 et par la suite	5,15 %	5,15 %
Taux équivalent unique ¹	5,04 %	4,60 %

¹ Le taux équivalent unique est calculé à partir d'un cours au comptant qui permet la comparaison ou l'agrégation des flux de trésorerie survenant à différents moments.

Autres hypothèses économiques

Les hypothèses économiques à long terme sont préparées au moyen d'hypothèses antérieures et d'autres indicateurs économiques.

L'hypothèse sur les prestations indexées en fonction de l'IPC tient compte des taux d'inflation, du taux d'inflation cible de la Banque du Canada, des hypothèses d'inflation utilisées par d'autres commissions d'accidents du travail et de l'hypothèse d'inflation utilisée dans le 31^e rapport annuel sur le Régime de pensions du Canada, préparé au 31 décembre 2022.

L'hypothèse relative aux avantages salariaux comprend une hypothèse sur l'inflation, majorée d'une croissance salariale réelle de 1,0 % (1,0 % en 2024).

L'hypothèse sur les prestations de soins de santé est fondée sur l'analyse des modifications antérieures des dépenses de santé.

Risque de maladie professionnelle à longue période de latence

Les maladies professionnelles à longue période de latence diffèrent des autres blessures survenues en milieu de travail, puisqu'il peut s'écouler un délai considérable entre l'exposition, la manifestation de la maladie et l'identification de la maladie en tant que réclamation d'indemnisation pour accident du travail.

La WCB entreprend périodiquement des études des réclamations et des coûts pour maladies professionnelles dans le but d'élaborer et de maintenir des modèles permettant de déterminer le passif au titre de ces futures réclamations pour maladie professionnelle à longue période de latence. Les hypothèses utilisées dans cette évaluation sont fondées sur l'étude la plus récente, qui date de 2021, ou sur une combinaison de l'étude de 2021 et de l'étude de 2015 lorsque l'expérience était limitée.

Risque de mortalité

Les taux de mortalité futurs sont estimés afin de déterminer le passif lié aux pensions mensuelles établies pour les prestations d'invalidité de longue durée et les prestations de survie. L'hypothèse de mortalité est fondée sur l'information publiée par Statistique Canada. Elle est basée sur 105 % de la table générationnelle créée à partir des tables de mortalité des hommes et des femmes 2015-2017 pour le Manitoba (publiées par Statistique Canada), et les améliorations de mortalité générationnelle avec projection à partir de 2016 selon l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-B (publiée par l'Institut canadien des actuaires). Les incidences du risque de mortalité n'étaient pas considérées comme matérielles par la WCB.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la WCB exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrat d'assurance contre les accidents du travail engendrée par le risque non financier. En raison de la nature sans but lucratif des activités de la WCB, cette dernière n'a pas besoin d'indemnité pour prendre en charge l'incertitude concernant un risque non financier. La WCB a évalué que l'ajustement de risque était de près de zéro et qu'il correspondait à un niveau de confiance de 50 %.

Les tableaux suivants présentent la modification des valeurs comptables du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs.

	2025		
	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Estimations de la valeur courante des flux de trésorerie futurs	
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs, 1^{er} janvier	\$ 6 483	\$ 1 107 604	\$ 1 114 087
Modifications dans l'état des résultats et du résultat global			
Recettes tirées des primes	(251 290)	–	(251 290)
Charges d'indemnisation des travailleurs			
Sinistres survenus et autres charges de prestations d'assurance	–	259 840	259 840
Charges liées aux services passés	–	(23 897)	(23 897)
Résultat des services d'indemnisation des travailleurs	(251 290)	235 943	(15 347)
Produits financiers (charges financières) d'assurance	–	47 389	47 389
Total des modifications dans l'état des résultats et du résultat global	(251 290)	283 332	32 042
Flux de trésorerie d'assurance			
Primes reçues	252 764	–	252 764
Sinistres survenus	–	(169 226)	(169 226)
Autres charges de prestations d'assurance payées	–	(97 985)	(97 985)
Total des flux de trésorerie d'assurance	252 764	(267 211)	(14 447)
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs, 31 décembre	\$ 7 957	\$ 1 123 725	\$ 1 131 682

	2024		
	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Estimations de la valeur courante des flux de trésorerie futurs	
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs, 1^{er} janvier	\$ (3 753)	\$ 1 254 737	\$ 1 250 984
Modifications dans l'état des résultats et du résultat global			
Recettes tirées des primes	(240 875)	–	(240 875)
Charges d'indemnisation des travailleurs			
Sinistres survenus et autres charges de prestations d'assurance	–	110 940	110 940
Charges liées aux services passés	–	(83 537)	(83 537)
Résultat des services d'indemnisation des travailleurs	(240 875)	27 403	(213 472)
Produits financiers (charges financières) d'assurance	–	70 363	70 363
Total des modifications dans l'état des résultats et du résultat global	(240 875)	97 766	(143 109)
Flux de trésorerie d'assurance			
Primes reçues	251 111	–	251 111
Sinistres survenus	–	(159 425)	(159 425)
Autres charges de prestations d'assurance payées	–	(85 474)	(85 474)
Total des flux de trésorerie d'assurance	251 111	(244 899)	6 212
Passif au titre de l'indemnisation des travailleurs, 31 décembre	\$ 6 483	\$ 1 107 604	\$ 1 114 087

Le PSS comprend un passif au titre de l'invalidité de courte durée, de l'invalidité de longue durée, des prestations de survie, des prestations de soins de santé et des services de réadaptation :

- Les réclamations d'invalidité de courte durée représentent une estimation des futurs paiements d'assurance-salaire pour les cas n'ayant pas encore atteint un plateau médical ou ne s'étant pas encore stabilisés.
- Le passif au titre de l'invalidité de longue durée comprend une estimation des futurs paiements d'assurance-salaire pour les cas ayant atteint un plateau médical et s'étant stabilisés, une estimation des futurs paiements de pension et une estimation des futurs coûts des réclamations liées à certaines maladies professionnelles à longue période de latence.
- Le passif au titre des prestations de survie est composé d'une estimation des futurs paiements de pension et d'autres services fournis aux survivants de personnes ayant perdu la vie à la suite d'une blessure survenue en milieu de travail ou d'une maladie professionnelle.
- Les passifs au titre des prestations de soins de santé représentent une estimation des coûts médicaux futurs liés aux réclamations existantes. Le passif au titre des services de réadaptation est composé d'une estimation des futurs coûts des services de réadaptation qu'un fournisseur externe fournit à la WCB.

Le tableau suivant présente de l'information sur le passif au titre des sinistres survenus par type d'avantages :

	2025	2024
Invalidité de courte durée	\$ 260 565	\$ 228 699
Invalidité de longue durée	404 331	434 806
Prestations de survie	103 819	106 266
Prestations de soins de santé	341 583	325 853
Services de réadaptation	3 055	3 282
Passif au titre des sinistres survenus	1 113 353	1 098 906
Coûts d'exécution directement attribuables	10 372	8 698
Total du passif au titre des sinistres survenus	\$ 1 123 725	\$ 1 107 604

Le solde du PSS pour invalidité de longue durée comprend une somme de 90,9 millions de dollars (91,9 millions de dollars en 2024) pour le passif au titre des maladies professionnelles à longue période de latence, notamment le trouble de stress post-traumatique.

Le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs comprend les coûts de réclamations de 24,1 millions de dollars (21,9 millions de dollars en 2024) que la WCB a payés aux travailleurs blessés d'employeurs cotisant individuellement. Ces coûts sont compensés par des recouvrements des coûts de réclamations de 24,1 millions de dollars (21,9 millions de dollars en 2024).

Des paiements du montant de 17,5 millions de dollars (14,9 millions de dollars en 2024) ont été versés par les employeurs cotisant individuellement directement aux travailleurs blessés pour le compte de la WCB.

Au 31 décembre 2025, le PSS comprenait 312,6 millions de dollars (282 millions de dollars en 2024) pour les coûts futurs des réclamations provenant des employeurs cotisant individuellement, compensés par des cotisations différées de 294,5 millions de dollars (262,3 millions de dollars en 2024).

Les employeurs cotisant individuellement peuvent fournir des garanties sous forme d'espèces, de lettre de crédit irrévocable, de cautionnement ou d'autres formes convenables. Au 31 décembre 2025, la valeur de la garantie détenue était de 32,9 millions de dollars (35,2 millions de dollars en 2024).

Risque financier

Les passifs au titre de l'indemnisation des travailleurs sont exposés aux risques financiers suivants :

- le risque du marché – risque de taux d'intérêt et risque d'inflation;
- le risque d'illiquidité.

Risque du marché – risque de taux d'intérêt et risque d'inflation

L'hypothèse la plus importante dans la détermination du PSS est le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Le tableau suivant présente la sensibilité du PSS à une hausse ou à une baisse immédiate de 1 % dans les principales hypothèses utilisées pour déterminer les passifs :

Changement du passif au titre des contrats d'assurance en millions de dollars :

	2025		2024	
Variation de +/- % sur les taux supposés	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %
Taux d'actualisation	\$ (87)	\$ 104	\$ (88)	\$ 105
Taux d'inflation salariale	58	(50)	59	(51)
Taux d'inflation général	5	(4)	6	(5)
Taux d'inflation des soins de santé	41	(34)	40	(33)

Les méthodes utilisées et les hypothèses préparées pour le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs sont divulguées ci-dessus, et comprennent une analyse de la sensibilité. Les modifications dans la valeur du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs et les modifications de la valeur du portefeuille de placement en fonction de la sensibilité des taux d'intérêt seront compensées par des modifications de l'excédent non réparti dans la mesure où celui-ci est disponible.

La méthode utilisée pour obtenir l'information de sensibilité et les hypothèses importantes est conforme à celle utilisée à la période précédente.

Le risque de placement est abordé dans la note 5.

Liquidité du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs

Le tableau suivant présente les estimations des montants prévus et l'échéance des paiements des futures prestations en fonction de la valeur courante des flux de trésorerie futurs dont le paiement est prévu. Puisque ces paiements s'étendent loin dans l'avenir, les estimations comportent une incertitude considérable.

	2025	2024
Moins d'un an	\$ 152 004	\$ 144 346
An 2	101 549	97 190
Année 3	86 449	83 680
Année 4	76 522	73 907
Année 5	69 192	66 152
Par la suite	627 637	633 631
Total	\$ 1 113 353	\$ 1 098 906

Risque d'assurance

Risque de sinistre

Comme il n'y a pas de limite prescrite par la loi quant au montant des prestations payables ou à la durée de l'exposition au risque lié aux blessures en milieu de travail, la WCB assume le risque quant aux coûts des sinistres futurs, ce qui pourrait avoir d'importantes implications sur l'estimation du passif. L'un des principaux risques dans la détermination du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs est que les paiements réels des prestations puissent dépasser le montant estimatif du passif. Une telle situation peut survenir lorsqu'il y a des modifications dans les tendances de signalement des réclamations, de la fréquence ou du montant des prestations versées, ou de la durée des réclamations. Les lésions indemnifiables et les prestations payables peuvent aussi changer en raison de modifications des lois ou des politiques. Comme les périodes de liquidation des réclamations peuvent être longues, l'inflation est aussi un facteur à prendre en compte, car les charges futures pourraient grimper à un rythme plus rapide que prévu.

Conformément à la Loi, aux fins du maintien de la Caisse des accidents, la WCB prélève et perçoit des cotisations auprès des employeurs. En cas d'insuffisance des cotisations, la WCB peut recouvrer ce déficit au moyen de cotisations supplémentaires.

Les taux de prime pour les employeurs de la catégorie E sont déterminés au moyen du modèle d'établissement de taux, qui tient compte de plusieurs facteurs, notamment la catégorie d'industrie, la taille de l'employeur et l'expérience individuelle en matière de réclamation. Les primes des employeurs cotisant individuellement sont déterminées selon les coûts attribuables aux réclamations soumises par leurs employés, ainsi qu'une part proportionnelle des frais d'administration de la WCB.

Les taux des primes constituent le principal moyen d'atténuer le risque lié aux réclamations. La WCB est chargée, en vertu de la Loi, de prélever et de percevoir auprès des catégories d'employeurs établies des primes de montants suffisants pour couvrir les coûts actuels et futurs liés aux réclamations existantes.

Concentration du risque d'assurance

La WCB fournit une assurance contre les accidents du travail à tous les employeurs de toutes les industries du Manitoba, sauf ceux qui en sont expressément exclus par règlement. Par conséquent, les risques de la WCB sont concentrés dans les risques en milieu de travail associés aux différentes industries de la province.

Développement des sinistres

Le tableau suivant présente le développement des sinistres en suspens relativement aux sinistres cumulatifs prévus pour les dix (10) années de survenance les plus récentes. Le tableau illustre la façon dont l'estimation des sinistres cumulatifs pour chaque année de survenance a évolué au fil de l'expérience acquise aux clôtures d'exercices successifs, et compare l'estimation actuelle des charges cumulées des sinistres aux passifs réels au titre des sinistres au cours de la période de développement pour laquelle il existe une incertitude importante concernant l'estimation et le moment de règlement des sinistres. La section inférieure du tableau rapproche le montant total des sinistres en suspens au montant actualisé indiqué dans l'état de la situation financière.

Estimation des sinistres ultimes	Année de la blessure										Total
	2016 et avant	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Fin de l'année de survenance	\$ 3 549 597	199 311	194 341	196 585	191 616	202 499	220 498	230 959	278 113	304 987	
1 an plus tard	3 535 378	204 883	194 005	190 185	174 602	202 987	212 543	242 967	292 983	-	
2 ans plus tard	3 530 306	204 370	187 014	179 060	175 979	202 238	217 807	249 262	-	-	
3 ans plus tard	3 520 622	185 142	174 306	179 712	176 853	202 295	223 921	-	-	-	
4 ans plus tard	3 517 691	187 187	175 011	179 321	176 729	204 776	-	-	-	-	
5 ans plus tard	3 411 599	187 973	175 942	178 987	178 069	-	-	-	-	-	
6 ans plus tard	3 440 469	189 473	175 459	180 765	-	-	-	-	-	-	
7 ans plus tard	3 418 907	189 257	175 995	-	-	-	-	-	-	-	
8 ans plus tard	3 390 214	189 849	-	-	-	-	-	-	-	-	
9 ans plus tard	3 381 787	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Estimation cumulée des sinistres ultimes	3 381 787	189 849	175 995	180 765	178 069	204 776	223 921	249 262	292 983	304 987	\$ 5 382 394
Moins : Sinistres payés cumulés	(2 482 941)	(130 178)	(117 749)	(116 021)	(105 968)	(114 429)	(116 552)	(117 903)	(111 290)	(67 414)	(3 480 444)
Sinistres non payés et non déclarés de l'année en cours	898 846	59 670	58 246	64 744	72 100	90 347	107 369	131 360	181 693	237 573	1 901 950
Effet de l'actualisation											(797 241)
Coût d'administration dans le passif au titre des prestations											138 808
Passif au titre des maladies professionnelles à longue période de latence avec échéance future											164 305
Cotisations différées											(294 469)
Coûts d'exécution directement attribuables											10 372
Total du passif au titre des prestations											\$ 1 123 725

12. RECETTES TIRÉES DES PRIMES

Méthode comptable

Les recettes tirées des primes sont principalement constituées des cotisations des employeurs de la catégorie E (bassin général des employeurs) pour la couverture des blessures en milieu de travail.

Les employeurs inscrits dans la catégorie E sont assujettis à la responsabilité collective. Les recettes tirées des primes sont estimées en appliquant les taux de cotisation applicables à l'industrie à la masse salariale cotisable déclarée des employeurs pour l'exercice en cours. Tout écart entre les recettes tirées des primes estimatives et les recettes tirées des primes réelles est porté au débit ou au crédit des recettes de l'exercice au cours duquel la détermination est effectuée. Par le passé, cet écart n'a pas été important.

Le Programme de remboursement pour la prévention réduit le risque de blessures et de maladies professionnelles en récompensant les employeurs qui ont mis en place et maintenu des systèmes efficaces de gestion de la sécurité et de la santé en milieu de travail. SAIN et SAUF au travail Manitoba administre le Programme de remboursement pour la prévention, détermine l'admissibilité des employeurs et effectue les remboursements pour la prévention. Les employeurs certifiés SAIN et SAUF au travail qui respectent tous les critères sont admissibles au remboursement pour la prévention. Le remboursement est calculé en se fondant sur la masse salariale réelle associée à la période d'admissibilité au remboursement.

Les recettes tirées des primes sont pleinement acquises et comptabilisées pendant la période de couverture. Les recettes tirées des primes déclarées dans la période sont comptabilisées, déduction faite des remboursements pour la prévention, des radiations pour comptes irrécouvrables, des intérêts et des pénalités sur les montants en retard de paiement, et des ajustements des primes pour les périodes antérieures.

Le tableau ci-dessous montre les recettes tirées des primes comptabilisées pendant la période provenant des employeurs de la catégorie E :

	2025	2024
Primes – employeurs de la catégorie E	\$ 262 579	\$ 251 599
Remboursements pour la prévention	(11 289)	(10 725)
Total des recettes tirées des primes	\$ 251 290	\$ 240 874

Le PCR comprend les primes à recevoir des employeurs de la catégorie E. La WCB est exposée à un risque de crédit sur ces primes dues, qui varient selon les circonstances propres à l'employeur, les conditions de l'industrie et d'autres facteurs. Les comptes d'employeurs particuliers dont le montant dépasse 5 000 dollars sont examinés individuellement aux fins de leur recouvrabilité. Conformément aux dispositions de la Loi, la WCB a le pouvoir d'entreprendre le recouvrement et la collecte des primes impayées. Lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrer les montants, ces sommes sont radiées. L'exposition maximale de la WCB au risque de crédit liée au passif au titre de l'indemnisation des travailleurs est de 10,6 millions de dollars (9,6 millions de dollars en 2024).

Le tableau ci-dessous illustre les variations des ajustements de l'expérience de crédit faisant partie du PCR :

	2025	2024
Solde, 1 ^{er} janvier	\$ 2 312	\$ 1 779
Radiations	(1 061)	(771)
Acquisitions	1 142	1 304
Solde, 31 décembre	\$ 2 393	\$ 2 312

13. CHARGES DE SERVICE ET D'EXPLOITATION RELATIVES
À L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

Méthode comptable

Les charges des services d'indemnisation des travailleurs comprennent les paiements à un titulaire de police (ou pour le compte de celui-ci), les frais de traitement des réclamations, les frais d'administration et de gestion des polices, et une part des frais administratifs généraux.

Les frais, y compris les frais généraux, sont répartis dans les charges des services d'indemnisation des travailleurs en recourant à des estimations et au jugement professionnel de façon systématique et rationnelle, les appliquant uniformément à tous les frais ayant des caractéristiques similaires.

Le tableau suivant présente les charges des services d'indemnisation des travailleurs :

	2025	2024
Sinistres survenus	\$ 136 284	\$ (59 575)
Autres charges d'exploitation	99 659	86 978
Charges des services d'indemnisation des travailleurs	\$ 235 943	\$ 27 403

Les charges des services d'indemnisation des travailleurs comprennent les coûts des réclamations et les frais d'administration indirects répartis.

14. CHARGES D'EXPLOITATION

Méthode comptable

Les charges d'exploitation sont les frais inclus dans le cours normal des activités. Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles surviennent.

Les tableaux suivants présentent les charges d'exploitation :

	2025	2024
Salaire, avantages du personnel et formation	\$ 75 344	\$ 69 023
Frais des services de technologies de l'information	4 632	4 504
Frais d'occupation	3 306	3 167
Dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation	926	934
Intérêts sur les contrats de location	190	178
Communications	3 209	3 118
Honoraires professionnels	6 647	9 111
Amortissement des immobilisations corporelles	4 564	2 869
Amortissement des actifs incorporels	1 657	1 756
Fournitures, services, projets et dons	7 874	2 914
	108 349	97 574
par la Commission d'appel	1 502	1 500
Subventions du Programme de recherche et d'innovation en milieu de travail	–	49
Recouvrements du gouvernement du Canada	(2 666)	(2 335)
Prévention	8 053	7 144
Financement de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail de la Province du Manitoba (note 17)	10 057	9 400
	\$ 125 295	\$ 113 332
Reclassées à titre de charges d'indemnisation des travailleurs	(99 659)	(86 978)
Charges d'exploitation	\$ 25 636	\$ 26 354

Du total des charges d'exploitation, une somme de 15,9 millions de dollars (13,6 millions de dollars en 2024) a été attribuée aux employeurs cotisant individuellement en fonction des volumes des opérations de l'exercice en cours.

La WCB administre le programme de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* pour le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada rembourse la WCB pour toutes les réclamations payées pour son compte, ainsi qu'un recouvrement des charges d'exploitation.

15. CHARGE FINANCIÈRE DE L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

Méthode comptable

Les charges financières d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de la croissance de la valeur courante des passifs et des effets des taux d'actualisation fondés sur le marché (ce qu'on appelle le risque financier et les modifications du risque financier).

Les charges des services d'indemnisation des travailleurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont survenues et sont indiquées dans l'état des résultats et du résultat global de la période.

	2025	2024
Intérêts sur le passif au titre de l'indemnisation des travailleurs	\$ 38 963	\$ 63 287
Modifications du taux d'actualisation et d'autres hypothèses financières	8 426	7 076
Charge financière de l'indemnisation des travailleurs	\$ 47 389	\$ 70 363

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La WCB est une société constituée en vertu d'une loi par l'Assemblée législative du Manitoba. À titre de société de la Province du Manitoba, la WCB applique l'exemption pour les entités liées à une autorité publique énoncée dans l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

Conformément à la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail*, la Province peut payer les dépenses engagées dans le cadre de l'application de cette loi à partir de son fonds consolidé et peut subséquemment recouvrer cette portion telle qu'elle sera déterminée auprès de la WCB en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. Pour 2025, le montant imputé à l'exploitation en vertu de cette disposition se chiffrait à 9,4 millions de dollars (8,8 millions de dollars en 2024).

De plus, en vertu du paragraphe 84.1(1) de la *Loi sur les accidents du travail*, la Province peut payer les frais engagés relativement à des conseillers des travailleurs et peut les recouvrer auprès de la WCB. Pour 2025, le montant imputé à l'exploitation en vertu de cette disposition se chiffrait à 0,7 million de dollars (0,6 million de dollars en 2024).

En plus des obligations statutaires énoncées ci-dessus, ces états financiers comprennent les montants résultant des opérations d'exploitation courantes effectuées aux valeurs marchandes en vigueur avec différents ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial à qui la WCB pourrait être considérée comme liée. Ces opérations comprennent la fourniture d'aide, sous forme d'avis médicaux et de services d'appel, pour la Province du Manitoba en ce qui concerne les réclamations faites par des victimes d'actes criminels. Le gouvernement provincial est un employeur de la catégorie C en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. Par conséquent, la Province du Manitoba s'est vue attribuer 6,1 millions de dollars (5,1 millions de dollars en 2024) du total des charges d'exploitation (note 14) selon son volume d'opérations. Les soldes résultant d'opérations avec la Province du Manitoba sont inclus dans les présents états financiers et sont réglés conformément aux conditions commerciales normales.

Le portefeuille de placement de la WCB au 31 décembre 2025 comprenait des débetures garanties émises par la Province du Manitoba d'un montant de 2,7 millions de dollars (0 \$ en 2024).

Autres informations relatives aux parties liées

En plus des entités liées au gouvernement ci-dessus, les membres du personnel de direction principal de la WCB (soit le personnel de direction et du conseil d'administration) sont considérés comme des parties liées. Par définition, les membres de la famille proches des principaux membres du personnel de direction sont aussi des parties liées de la WCB. Les opérations ou les relations commerciales sont accessoires, et menées conformément aux conditions commerciales normales.

La WCB offre à ses employés un régime de retraite qui est une partie liée selon la définition de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. Des renseignements détaillés sur les opérations avec le régime de pension se trouvent dans la note 10.

Rémunération de la direction

Le tableau suivant présente la rémunération totale du personnel de direction de la WCB :

	2025	2024
Avantages du personnel à court terme	\$ 2 628	\$ 2 185
Avantages postérieurs à l'emploi	570	401
Rémunération totale	\$ 3 198	\$ 2 586

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les congés annuels, les allocations de voiture, l'assurance-maladie et l'assurance dentaire collectives, l'assurance-vie collective, et la part des cotisations de l'employeur au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent le coût accumulé estimatif des services courants pour les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le conseil d'administration de la WCB se compose de dix (10) membres nommés par le gouvernement du Manitoba. La rémunération des membres est établie dans le décret pris par le lieutenant-gouverneur en conseil. Pour 2025, le montant total imputé à la rémunération des membres du conseil d'administration se chiffrait à 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2024).

17. ÉVENTUALITÉS

La WCB est partie à différentes réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités, qui sont actuellement contestées. La direction estime que les résultats de ces réclamations et poursuites ne peuvent pas être déterminés. Toutefois, se fondant sur le montant total de ces actions, la WCB a conclu que leurs résultats, individuels ou agrégés, n'auront pas d'effet important sur les résultats d'exploitation ou la situation financière.

18. GESTION DU CAPITAL

La *Loi sur les accidents du travail* (la « Loi ») établit la Caisse des accidents pour permettre le paiement des indemnités, des frais et des charges liées au système d'indemnisation des travailleurs. La Loi exige aussi de maintenir une caisse des accidents suffisante pour le paiement de la totalité du passif actuel et futur, et de maintenir des réserves pour assurer la stabilité des taux. La WCB suit l'orientation de la politique de financement pour atteindre ces objectifs.

La politique de financement constitue le cadre de gestion de la Caisse des accidents pour assurer la sécurité financière du système d'indemnisation des travailleurs tout en veillant à ce qu'il y ait suffisamment de fonds pour couvrir les paiements des indemnités futures, et maintenir la stabilité des taux. Conformément à la politique de financement, la WCB évalue sa sécurité financière au moyen de la méthode comptable fondée sur le financement, qui établit la valeur du passif au titre de l'indemnisation des travailleurs et du passif au titre des prestations des régimes à prestations déterminées des employés en fonction du taux de rendement de la WCB prévu à long terme.

Conformément à la politique de financement, le ratio de financement cible de la Caisse des accidents est de 130 % tel qu'il est mesuré selon la méthode comptable fondée sur le financement. La cible de 130 % permet d'avoir un niveau de financement de 100 % – suffisant pour financer la totalité du passif actuel et futur – ainsi qu'un pourcentage additionnel de 30 % pour protéger le système contre les risques, les incertitudes et la volatilité des marchés.

Chaque année, la WCB examinera le ratio de financement. Lorsque le ratio de financement dévie de sa cible de 130 %, le conseil d'administration, à sa seule discrétion, envisagera de prendre des mesures pour rapprocher le niveau de financement de la WCB du ratio de financement cible. Lorsque le ratio de financement dépasse la cible de 130 %, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, approuver une répartition de l'excédent. Toutefois, le conseil d'administration dispose d'une entière discrétion quant à l'utilisation des fonds excédentaires, et peut envisager l'amélioration des prestations, l'examen des besoins futurs de l'organisation ou la réalisation d'importants investissements dans le système.

Lorsque le ratio de financement tombe sous la barre du ratio cible de 130 %, la WCB peut approuver des rajustements des taux de cotisation pour rapprocher le ratio de la cible de 130 %.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres et renseignements comparatifs ont été reclassés pour respecter la présentation des états financiers adoptée dans l'exercice en cours.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 23 avril 2026, le conseil d'administration a approuvé une répartition de l'excédent de 90 millions de dollars, crédités aux employeurs admissibles en mai 2026.





Commission des accidents du travail du Manitoba (WCB)

333, avenue Broadway, Winnipeg (Manitoba) R3C 4W3

wcb@wcb.mb.ca

204-954-4321 • 1-855-954-4321

wcb.mb.ca

